

OMD actu

Édition 3 / 2022, N° 99

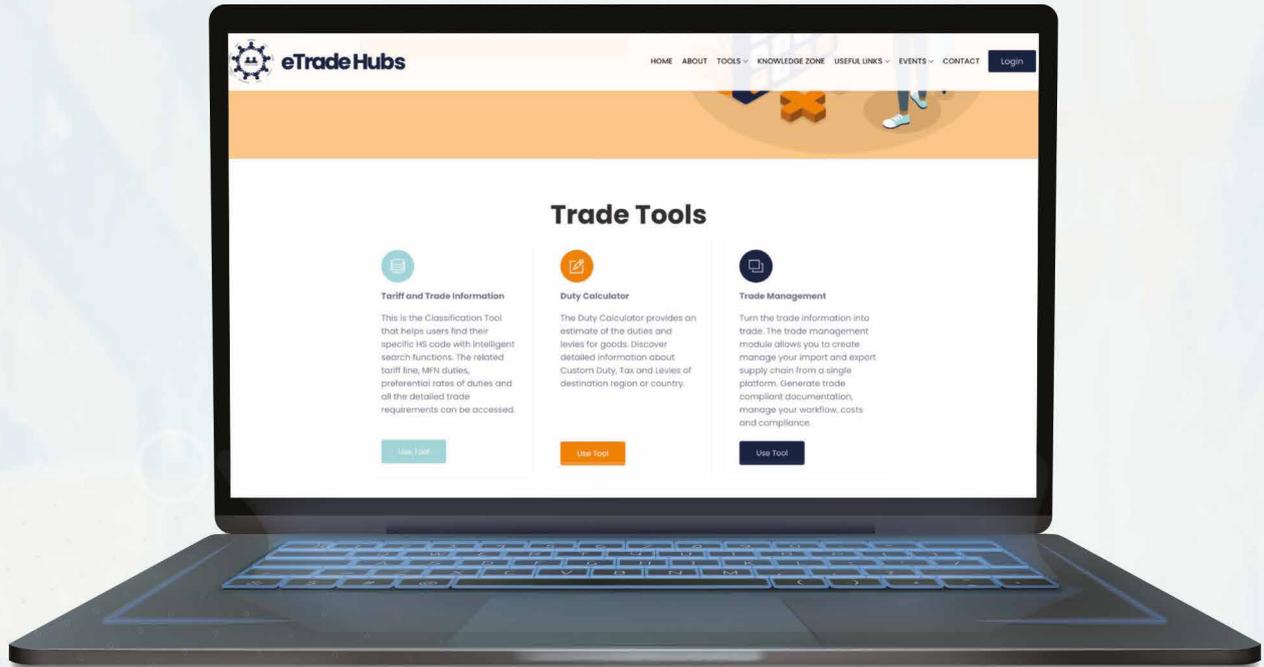
Technologies de rupture





eTrade Hubs

A One-Stop Entry Point For Trade Tools & Information



Tools



Trade & Tariff Information

This is the Classification Tool that helps users find their specific Tariff code with intelligent search functions



Duty Estimator

The Duty Estimator provides an estimate of the duties and levies for goods. Discover detailed information about Custom Duty, Tax and Levies of destination region or country.



Trade Management

Turn the trade information into trade. The trade management module allows you to create and manage your import and export supply chain from a single platform



Knowledge Zone

Get all the information you need about the portal and get resources to learn about trade in Africa

23 DOSSIER La Douane des Bahamas fait un bond en avant dans le recouvrement des recettes perdues et éludées



27 DOSSIER Détection automatisée : l'expérience de la Douane néerlandaise



36 DOSSIER L'Égypte adopte un système d'échange de documents commerciaux innovant



42 PANORAMA Transformation numérique : la Douane suisse fait son bilan à mi-parcours



53 FOCUS Améliorer la collecte de données - appel à l'action !



5 FLASH INFOS

- 5 Programme Global Shield : petit aperçu des nouvelles activités prévues pour les trois prochaines années
- 6 Un nouvel outil pour les titulaires de droits de propriété intellectuelle
- 7 Un nouvel outil d'évaluation des capacités dans le domaine de la lutte contre la fraude
- 9 Une série de symposiums pour un SH plus vert
- 10 L'OMD lance un projet d'étude exploratoire sur une éventuelle révision stratégique du Système harmonisé
- 12 Nouveau cours sur la validation des OEA disponible pour les douaniers et les professionnels du commerce

14 DOSSIER

- 16 Bref aperçu du contenu du dossier
- 18 Le modèle de données de l'OMD : orientations pour une mise en œuvre efficace
- 23 La Douane des Bahamas fait un bond en avant dans le recouvrement des recettes perdues et éludées
- 27 La détection automatisée : l'expérience de la Douane néerlandaise
- 30 La révolution de l'IA est en marche... Et c'est plutôt une bonne nouvelle pour la douane
- 32 L'avenir du commerce passe par l'Intelligence Artificielle
- 34 Service douanier à la clientèle : la prochaine génération
- 36 L'Égypte adopte un système d'échange de documents commerciaux innovant

42 PANORAMA

- 42 Transformation numérique : la Douane suisse fait son bilan à mi-parcours
- 47 L'interconnectivité des systèmes de transit, une réalité en devenir en Afrique occidentale
- 49 Éliminer les produits de contrefaçon à travers le recyclage : la nouvelle mesure de la Douane de Dubaï qui change la donne

52 FOCUS

- 53 Améliorer la collecte de données – appel à l'action !
- 57 Le nCEN : un point sur les pratiques des usagers et sur les prochains développements
- 60 La Douane indienne améliore son système de gestion des infractions douanières

65 ÉVÉNEMENTS

- 65 L'OMD commémore son 70^e anniversaire en marge des sessions du Conseil
- 69 Points saillants de la Conférence mondiale sur la douane verte

Rédactrice/Journaliste Laure Tempier

Assistante de publication Sylvie Degryse

Version digitale <https://mag.wcoomd.org/fr>

Abonnements en ligne

<http://www.wcoomd.org/en/media/wco-news-magazine/subscriptions.aspx>

Publicités



Bernard Bessis bernard.bessis@bb-communication.com

Éditeur

Organisation mondiale des douanes

Rue du Marché, 30, B-1210 Bruxelles, Belgique

Tel.: +32 (0)2 209 94 41 - Fax: +32 (0)2 209 92 62

communication@wcoomd.org

www.wcoomd.org

Note de la rédaction

OMD Actualités est distribué gratuitement en français et en anglais aux administrations des douanes, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales, aux opérateurs commerciaux et autres lecteurs concernés. Les idées exprimées dans les articles sont celles des auteurs et ne traduisent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Organisation mondiale des douanes. Toute contribution en français ou en anglais est la bienvenue. L'OMD se réserve toutefois le droit de publier, de ne pas publier, ou de corriger ces articles de façon à ce qu'ils soient conformes à la ligne éditoriale du magazine. Le Service Communication reste à votre disposition pour les demandes d'abonnement, la réception d'articles, et toute autre information en rapport avec OMD Actualités, à l'adresse électronique suivante : communication@wcoomd.org.

Copyright © Organisation mondiale des douanes

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation du présent document doit être adressée à copyright@wcoomd.org.

Remerciements L'équipe de rédaction tient à exprimer ses sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce magazine.

Illustrations Nos sincères remerciements à toutes les personnes qui nous ont fourni gracieusement des photos, logos et dessins pour illustrer la présente édition.

Photo de couverture Douane lituanienne

Design www.inextremis.be



inextremis
Distinctive Communication

Programme Global Shield : petit aperçu des nouvelles activités prévues pour les trois prochaines années

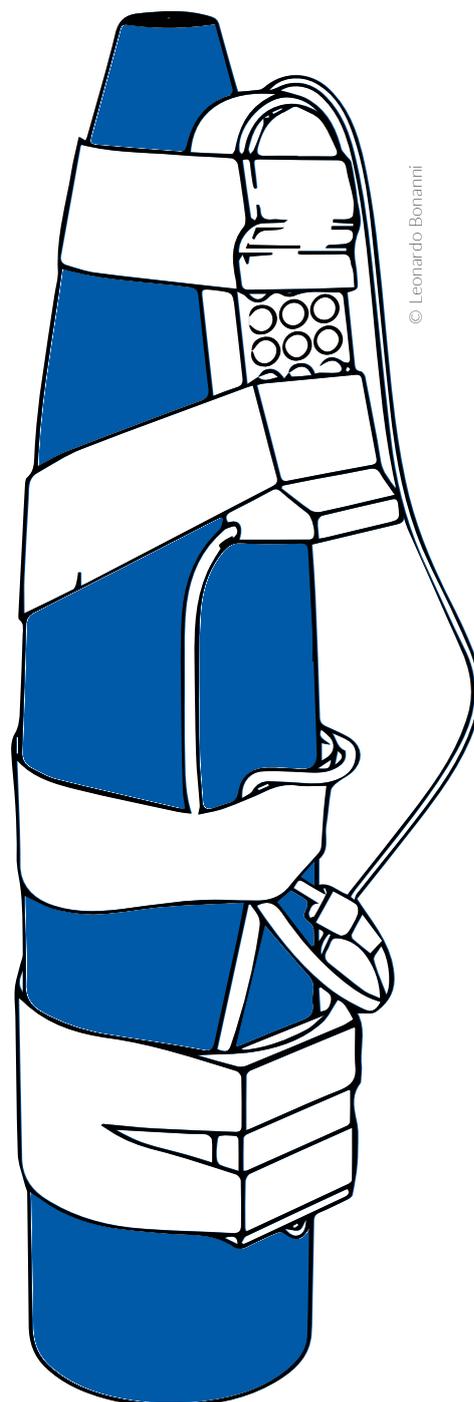
Suivant la signature de deux nouveaux accords de financement avec l'Union européenne et le Département d'État des États-Unis, de nouvelles activités ont été prévues au titre du Programme Global Shield (PGS) pour les trois prochaines années (de la mi-2022 à la mi-2025). Tous les Membres de l'OMD pourront en bénéficier.

Lancé en 2010, le PGS est une initiative visant à renforcer la capacité des douanes à surveiller les mouvements licites des produits chimiques et autres composants entrant dans la fabrication d'engins explosifs improvisés (EEI), et à empêcher leurs mouvements illicites et leur détournement. La menace posée par les EEI est un problème mondial. S'il n'est pas un phénomène récent, le recours aux EEI a pourtant explosé au 21^e siècle. Cette situation est en partie due au fait que les fabriquer est devenu bon marché et facile. Ils peuvent être produits à partir d'une vaste gamme de matériaux, notamment à base de produits chimiques disponibles dans le commerce, comme le nitrate d'ammonium ou encore le chlorate de potassium, deux composés utilisés pour la fabrication d'engrais. Le but ultime du PGS est donc d'éliminer la menace posée par les EEI et de sauver des vies.

L'équipe chargée du Programme au sein du Secrétariat de l'OMD apporte un soutien aux administrations des douanes en évaluant leurs capacités à lutter contre la fraude, promeut la coopération entre la douane et la police, maintient un dialogue continu avec le secteur privé, forme des douaniers dans la détection et la manipulation des précurseurs chimiques et, enfin, facilite les enquêtes et organise des opérations de répression de la fraude. Elle agit en partenariat avec les équipes d'INTERPOL et de la Defence Threat Reduction Agency (DTRA ou agence de défense des États-Unis pour la réduction des menaces), ainsi qu'avec d'autres experts travaillant pour la douane ou pour des services répressifs.

En fonction des fonds disponibles, des trousseaux de test de présomption sont fournies aux agents de première ligne, ainsi que des appareils électroniques de détection chimique. Des experts ont été accrédités et des douaniers ont été formés pour mener à leur tour des formations dans leur propre administration. En outre, le programme de formations PGS a été incorporé aux programmes pédagogiques de certaines académies des douanes.

Le PGS vise également à accroître l'échange de renseignements entre les administrations des douanes et le Secrétariat de l'OMD afin d'ouvrir la voie à une analyse exhaustive du commerce illicite. Pour atteindre cet objectif, les administrations douanières ont été invitées à nommer des correspondants nationaux pour le PGS.



© Leonardo Bonanni

Enfin, les douanes sont encouragées à prendre contact avec les principaux interlocuteurs de l'industrie chimique afin de les sensibiliser aux doubles usages potentiels des précurseurs chimiques qu'ils fabriquent, distribuent ou vendent au détail.

Alors que, par le passé, un soutien était apporté à des pays et à des régions spécifiques sur la base d'accords de financement, les activités qui seront entreprises d'ici à la mi-2025 sont à présent ouvertes à tous les Membres de l'OMD. Elles comprennent notamment :

- des ateliers sur la sûreté et la sécurité en matière de manipulation, de transport et d'entreposage de produits dangereux ;
- des ateliers sur les méthodes de détection des précurseurs chimiques et sur l'utilisation des appareils de détection ;
- une conférence mondiale ;
- des opérations de lutte contre la fraude aux niveaux régional et mondial ;
- l'achat et la fourniture d'appareils de détection (spectromètres Raman, trousse de détection PGS) ;
- la préparation de rapports d'analyse trimestriels compilés par l'équipe du PGS et leur distribution auprès des partenaires du Programme, des principaux acteurs concernés et des administrations des douanes participant au programme afin de renforcer l'évaluation des risques au niveau national.

Actuellement (octobre 2022), près de 100 administrations participent, par le biais de leurs correspondants nationaux, au Programme et aux échanges d'informations sur le mouvement licite et illicite de précurseurs chimiques et de composants d'EEI. Les administrations des douanes qui n'ont pas encore communiqué au Secrétariat de l'OMD leur souhait de participer au Programme sont invitées à le faire. Tous les Membres de l'OMD seront invités à prendre part aux ateliers et à la prochaine Conférence mondiale sur le PGS, ainsi qu'à se joindre à l'opération de lutte contre la fraude qui sera organisée au niveau international.

La Conférence est prévue du 2 au 4 novembre 2022, en mode hybride, au siège de l'OMD. Elle réunira des représentants des douanes, l'équipe du PGS, les correspondants nationaux et des experts. Seront abordés des sujets tels que les récentes attaques aux EEI, le trafic de produits chimiques, la collecte de données et l'échange de renseignements, les analyses que devra entreprendre l'équipe du PGS et les mécanismes de coopération. Le Secrétariat de l'OMD a déjà envoyé les invitations aux Membres, aux partenaires et aux principaux acteurs intéressés. Si vous avez reçu une invitation, n'oubliez pas de confirmer votre participation dès que possible. Si la Conférence vous intéresse mais que vous n'avez pas reçu d'invitation, n'hésitez pas à contacter l'équipe du PGS par courriel, à l'adresse électronique ci-dessous.

En savoir +

globalshield@wcoomd.org

Un nouvel outil pour les titulaires de droits de propriété intellectuelle

Un « coin des titulaires de droits » a été ajouté au « Groupe CENcomm sur les droits de propriété intellectuelle » (DPI), l'outil de communication sécurisé développé par le Secrétariat de l'OMD pour permettre aux responsables de la lutte contre la fraude d'échanger des informations sur les marchandises portant atteinte aux DPI ou présentant un danger pour la santé et la sécurité des personnes.

De tels groupes, tous hébergés sur la plateforme en ligne CENcomm, ont initialement été créés pour faciliter l'échange de données pendant des opérations « coup de poing », mais certains sont également utilisés sur le long terme. C'est le cas du Groupe CENcomm DPI qui a servi durant les opérations STOP, Ludus, Balkan Gate et Seascope, mais qui reste aussi ouvert en permanence.

Le « coin des titulaires de droits » permet aux représentants du secteur privé de partager des informations avec les services de lutte contre la fraude et de les contacter en cas de besoin. Jusqu'à présent, 23 titulaires de droits se sont inscrits. La nouvelle fonctionnalité a été introduite à titre d'essai. Si elle s'avère efficace, elle sera définitivement adoptée. Les titulaires de droits intéressés à accéder à l'outil doivent contacter le Secrétariat à l'adresse électronique ci-dessous.

En savoir +

IPRTeam@wcoomd.org





Un nouvel outil d'évaluation des capacités dans le domaine de la lutte contre la fraude

Le Programme COPES de l'OMD vise à ouvrir un dialogue et une réflexion sur les méthodes de travail utilisées pour combattre la fraude, depuis la détection d'une infraction jusqu'à l'entreposage des actifs saisis, notamment au niveau de la notification d'informations et de la collecte et de la conservation des pièces à conviction. Il ne préconise pas un modèle particulier d'application de la loi ou de gestion des saisies, mais vise à présenter une grande variété de méthodes et de pratiques qui sont actuellement utilisées dans le cadre des enquêtes et des poursuites judiciaires, et qui sont suffisamment souples pour pouvoir être adaptées en fonction des arrangements administratifs ou législatifs existants.

Le nom du programme est un acronyme se référant au premier outil mis au point par l'OMD dans ce domaine : le *Compendium of Customs Operational Practices for Enforcement and Seizures* ou *Recueil des pratiques opérationnelles douanières en matière de lutte contre la fraude et de saisie*. Depuis lors, des modules de formation ont été mis au point, des formateurs experts du COPES ont été accrédités et des séminaires ont été organisés. Ces derniers visent à fournir aux participants non seulement un aperçu des outils pratiques pouvant être déployés sans autre forme de procès, mais aussi une plateforme adéquate de discussion pour recenser les méthodes les plus adaptées aux conditions locales spécifiques.

Outil d'évaluation

Le Recueil inclut une *liste de contrôle aux fins d'une évaluation de diagnostic* conçue pour aider les administrations et les experts COPES à mieux cerner les domaines qui mériteraient un examen approfondi et où de possibles améliorations pourraient être apportées. Toutefois, il est vite apparu qu'une méthodologie plus rigoureuse et exhaustive était nécessaire. Elle devait permettre à l'administration bénéficiaire de prendre part à l'évaluation et de valider toutes les conclusions tirées de cet exercice. Le nouvel instrument mis au point a été baptisé *Outil d'évaluation institutionnelle utilisant les modèles de maturité dans le domaine de la lutte contre la fraude*.

L'outil se penche sur cinq volets :

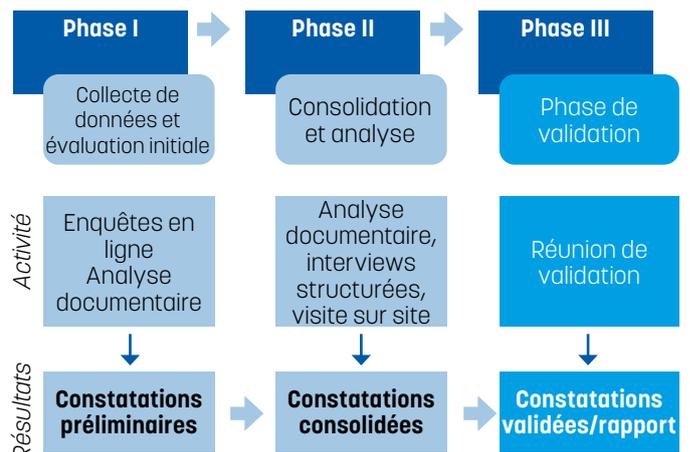
1. la gestion de la conformité
2. le renseignement
3. la gestion des risques
4. les opérations de lutte contre la fraude
5. les enquêtes

Pour chacun de ces domaines, les aspects suivants sont évalués :

- le cadre légal
- le cadre procédural
- le cadre de coopération et de partage des données
- le cadre organisationnel
- le capital humain
- l'infrastructure, les équipements et la technologie

L'outil d'évaluation, auquel seuls les représentants douaniers peuvent avoir accès, n'a vocation à être utilisé que dans le cadre d'un projet spécifique impliquant le bénéficiaire, les experts COPES accrédités et un donateur. Lesdits experts se chargent de fournir les instructions détaillées et pratiques le concernant afin d'en faciliter l'utilisation et de maximiser ses effets.

Diagramme n° 1 - Les trois phases de l'évaluation institutionnelle



Exercice d'évaluation mené au Pakistan

En 2021, la Douane du Pakistan a utilisé l'outil pour mener un exercice d'évaluation avec l'aide du Secrétariat de l'OMD. L'outil lui a permis de déterminer ses points forts et les domaines exigeant des améliorations en matière de lutte contre la fraude, ainsi que d'élaborer un plan de maturation pour combler les lacunes relevées.

Il convient d'ajouter que, depuis novembre 2010, la collecte des taxes et des accises relève de la responsabilité de l'Administration fiscale fédérale pakistanaise et que le rôle de la Douane dans la lutte contre la fraude et la criminalité a été sensiblement renforcé, de nombreuses compétences détenues auparavant par d'autres services travaillant aux frontières lui ayant été dévolues. Ce changement dans la portée de ses compétences a poussé la Douane pakistanaise à repenser sa structure et à s'assurer que son personnel soit équipé des compétences et du savoir-faire nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Depuis 2018, la Douane du Pakistan a bénéficié du soutien du Bureau des affaires internationales de stupéfiants et de

répression du Département d'État des États-Unis (INL) qui l'aide à renforcer ses capacités. L'INL a financé les activités menées par le Secrétariat de l'OMD dans le cadre du Programme COPEs, notamment l'évaluation de maturité.

Conditions de soutien et procédures

Pour bénéficier du soutien du Secrétariat de l'OMD, les administrations des douanes doivent soumettre une demande par écrit. Le projet d'évaluation institutionnelle peut être financé par l'administration bénéficiaire ou par un donateur. Une fois le financement assuré, le bénéficiaire sera invité à créer un groupe de travail composé d'experts dans les cinq domaines mentionnés plus haut. Enfin, ce groupe de travail travaillera en partenariat avec des experts COPEs accrédités. À la fin de l'exercice d'évaluation, un rapport exhaustif sera envoyé à l'administration bénéficiaire. Il inclura des recommandations et pourra aboutir à la définition d'un plan de travail, assorti d'objectifs à atteindre et d'indicateurs.

En savoir +

Copes@wcoomd.org





Une série de symposiums pour un SH plus vert

Rendre le SH plus vert est à l'ordre du jour, mais comment s'y prendre ? Pour trouver des réponses à cette question, l'OMD organise une série de cinq symposiums d'octobre 2022 à janvier 2023. Vous pouvez participer aux événements soit en personne, au siège de l'OMD à Bruxelles, soit en ligne via zoom. La participation sera gratuite et l'interprétation sera assurée en anglais, français et espagnol.

L'outil clé pour l'identification et la classification des marchandises au niveau mondial est le Système harmonisé (SH). La pandémie, la crise climatique et d'autres problèmes environnementaux comme l'accumulation de matières plastiques dans l'environnement, la fragilité de la sécurité alimentaire, ou encore le modèle d'économie circulaire, sont tous des exemples de sujets complexes, brûlants ou émergents qui occupent de nombreux gouvernements, organisations internationales et instituts universitaires. Ces sujets se cachent aussi derrière les questions posées à l'OMD concernant le système de classement actuel et comment accroître les données disponibles et la spécificité du classement dans le SH pour les produits essentiels.

L'édition 2022 du SH, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, prend en compte les enjeux environnementaux et certains biens qui font l'objet de contrôles spécifiques dans le cadre de divers accords multilatéraux sur l'environnement. Le 7^e cycle de révision du SH, qui est en cours, constitue une opportunité historique pour rendre l'édition 2027 du SH plus verte.

Pour permettre aux parties prenantes privées et publiques de partager leurs idées et propositions d'amendements au SH, le Secrétariat de l'OMD organise une série de symposiums qui traiteront

chacun d'un domaine différent (voir encadré). Il existe des principes régissant la création ou la modification d'une disposition dans le SH, et la manière de soumettre une proposition solide à cet effet. Si vous souhaitez participer aux symposiums, nous vous encourageons à lire l'article que nous avons publié dans la 98^e édition du magazine intitulé *Examen des questions les plus courantes sur le SH et comment l'amender en fonction des besoins*.

En savoir +

<http://www.wcoomd.org/fr/events.aspx>



Les cinq domaines abordés lors des symposiums

- **Élargir les horizons alimentaires - reconnaître la diversité agricole pour une sécurité alimentaire mondiale durable**
Mercredi 5 octobre 2022 (13h00 - 16h00 HNEC)
- **Produits chimiques - montrer le bon, le mauvais et le révolutionnaire**
Mardi 25 octobre 2022 (13h00 - 16h00 HNEC)
- **Industrie textile : l'interaction entre les textiles et l'environnement**
Jeudi 8 novembre 2022 (12h00 - 15h00 HNEC)
- **Réfléchir à la longévité des matériaux de base - plastiques, métaux, bois et autres alternatives durables**
Jeudi 1^{er} décembre 2022 (12h00 - 15h00 HNEC)
- **Les références environnementales de la technologie - pouvons-nous identifier le statut écologique des équipements ?**
Lundi 23 janvier 2023 (12h00 - 15h00 HNEC)

L'OMD lance un projet d'étude exploratoire sur une éventuelle révision stratégique du Système harmonisé

Le Secrétariat de l'OMD a mis sur pied une équipe pour étudier la possibilité d'améliorer le Système harmonisé et ses outils. Cette équipe recueillera les avis et suggestions des parties intéressées. Vous trouverez à la fin de cet article des informations sur la manière dont vous pouvez participer à cette étude.



La Convention sur le Système harmonisé, et le Système harmonisé (SH) qu'elle régit, sont entrés en vigueur en 1988 avec pour but d'uniformiser le classement des groupes de marchandises échangées à l'international. Le SH est aujourd'hui utilisé dans le monde entier. Au 1^{er} octobre 2022, la Convention comptait 160 Parties contractantes et le SH était incorporé dans les listes de classement tarifaire de 212 économies (pays, territoires ou unions douanières ou économiques). Ce système sert non seulement à déterminer le classement des marchandises et les droits de douane applicables, mais aussi à identifier les marchandises à des fins d'élaboration de statistiques, d'application de mesures de facilitation, de contrôle des réglementations et d'autres activités entrant dans le cadre de la gestion des échanges commerciaux.

Depuis sa création, le SH a été modifié à plusieurs reprises, ce qui a donné lieu à sept nouvelles éditions, traduisant l'évolution des technologies et les tendances dans les échanges internationaux. Toutefois, cette révision périodique a consisté généralement à changer certaines dispositions pour certains types de marchandises. Étant donné qu'elle prend beaucoup de temps et demande beaucoup de ressources, elle n'offre en effet qu'une occasion limitée d'analyser plus globalement le SH, son ensemble d'outils (notes explicatives, recueil des avis de classement et index alphabétique) et les processus et procédures entourant sa gestion, afin d'évaluer la santé globale du système.

Le système est en grande partie resté largement inchangé depuis son entrée en vigueur en 1988, c'est-à-dire il y a 34 ans. Quant aux éléments fondamentaux du SH, à savoir les règles générales pour l'interprétation et la structure des positions à quatre chiffres, ils sont encore plus anciens puisqu'ils ont été repris, à quelques modifications près, du prédécesseur du SH, la Nomenclature de

Quelle charge de travail pour nos Membres représentent l'entretien et la révision du SH ?

Le Comité du Système harmonisé, le Sous-Comité de révision du Système harmonisé et le Sous-Comité scientifique travaillent tous sur les questions de classement dans le SH. Au cours de l'exercice 2021-2022, ces trois organes ont passé 78 jours à débattre de 307 points à l'ordre du jour de leurs réunions respectives. Ce travail a nécessité la lecture de 3 800 pages de documents et de rapports.

Bruxelles dont l'entrée en vigueur date de 1959. Compte tenu des changements intervenus dans l'environnement commercial mondial au cours d'une si longue période, certains estiment qu'il est temps de faire un bilan de santé du système et de réfléchir à la façon de le maintenir en état de marche pour l'avenir.

À cette fin, le Secrétariat de l'OMD a été chargé de constituer une petite équipe de projet pour deux ans. Cette équipe est chargée de recueillir les avis et suggestions des parties prenantes, d'analyser l'état de santé du système et de faire rapport aux Membres de l'OMD sur les possibilités d'améliorer le SH et ses outils.

Le SH étant un outil fondamental pour les douanes et les échanges commerciaux, sa stabilité est essentielle. Cette étude n'a donc pas vocation à rédiger des amendements ni à apporter des changements : elle est purement exploratoire. Les Membres pourront – dans le cadre de leurs travaux au sein du Comité du Système harmonisé – reprendre les éléments de l'étude qu'ils jugeront utiles et pratiques. Cependant, il s'agira avant tout de rédiger des conclusions qui, assorties d'évaluations préliminaires de la faisabilité des pistes ou stratégies mises en évidence, le cas échéant, permettront aux Membres de décider s'ils souhaitent procéder à un examen stratégique complet.

La priorité absolue est l'engagement et la participation des parties prenantes, notamment des administrations douanières, des organisations internationales, des associations industrielles et sectorielles et de la communauté des acteurs commerciaux.

Vous voulez nous dire ce que vous en pensez ? Consultez notre site web pour savoir comment participer à l'étude ou contactez l'équipe chargée du projet à l'adresse indiquée ci-dessous.

En savoir +

www.wcoomd.org/en/topics/nomenclature/activities-and-programmes.aspx
project.hsstudy@wcoomd.org

D'où vient le SH ?

En 1931, le sous-comité d'experts de la Société des Nations pour l'unification de la nomenclature douanière achevait la rédaction du « grand-parent » du SH, communément appelé « nomenclature de Genève ». Malheureusement, le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale a interrompu les travaux en vue de son adoption.

En 1947, le Conseil économique européen créait le Groupe d'étude de l'union douanière européenne pour préparer un tarif douanier commun fondé sur la nomenclature de Genève. La Convention sur la nomenclature pour la classification des marchandises dans les tarifs douaniers entrant en vigueur le 11 septembre 1959.

Appelée à l'origine « nomenclature (douanière) de Bruxelles » (NDB), elle a été rebaptisée « nomenclature du Conseil de coopération douanière » (NCCD) en 1974. Elle était étayée par les « Notes explicatives de Bruxelles », un index alphabétique et, à partir de 1974, un recueil des avis de classement.

On a fini par considérer que cette nomenclature ne suffisait plus à répondre aux besoins du commerce international et, en septembre 1970, il a été décidé de créer un groupe chargé d'étudier la possibilité d'établir un code universel pour les marchandises fondé sur la nomenclature de Bruxelles. L'étude s'est achevée en 1973 et l'OMD a chargé une équipe technique d'élaborer le « Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises » (le Système harmonisé). On a ainsi étendu le système à quatre chiffres obligatoires vers un système à six chiffres, tout en conservant la base de la nomenclature de Bruxelles.

Après 15 ans de négociations difficiles mais fructueuses, le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1988. Il est rapidement devenu Système harmonisé ou SH dans le langage courant.

Savez-vous combien d'éditions du SH il y a eu ?

Le SH en est à sa septième édition, et dans chacune d'elles un certain nombre de positions et de sous-positions ont été supprimées, modifiées ou ajoutées. Il comptait 5 019 sous-positions à six chiffres en 1988, 5 113 en 1996, 5 224 en 2002, 5 052 en 2007, 5 205 en 2012, 5 387 en 2017 et 5 609 en 2022.



Nouveau cours sur la validation des OEA disponible pour les douaniers et les professionnels du commerce

Pour répondre à une demande d'aide croissante en matière d'élaboration de programmes d'opérateurs économiques agréés (OEA) et, plus spécifiquement, de mise en place d'une procédure de validation des dits opérateurs, le Secrétariat de l'OMD a conçu un nouveau cours en ligne qui est mis à la disposition des douaniers sur le portail d'apprentissage CLiK! et à la disposition des professionnels du commerce sur le site web de l'Académie.

Il faut environ trois heures pour compléter le cours qui a été conçu pour être interactif. Il comprend six modules qui expliquent les objectifs d'un programme d'OEA et la façon dont les opérateurs candidats doivent être validés, en s'attardant notamment sur l'examen d'un questionnaire d'auto-évaluation, la validation sur site et la post-validation.

Le cours devrait être plus particulièrement utile aux administrations des douanes qui se lancent

dans la mise en œuvre d'un programme d'OEA ou qui souhaitent s'assurer que leurs procédures de validation sont alignées sur les pratiques recommandées car cela facilitera notamment la négociation d'arrangements/accords de reconnaissance mutuelle (ARM).

Les professionnels du commerce qui suivent le cours amélioreront leurs connaissances du concept d'OEA et leur compréhension de ce que devenir un OEA impliquerait dans la pratique pour leur entreprise.

L'élaboration du cours a été financée par HM Revenue & Customs (Douane du Royaume-Uni) dans le cadre du Programme *Accelerate Trade Facilitation* de l'OMD.

En savoir +

<https://clik.wcoomd.org>

<https://academy.wcoomd.org>



Safeguarding Ports & Borders

Leidos safeguards the flow of regulated commerce by facilitating secure, efficient movement of cargo, vehicles, and people, through ports and borders worldwide. Powered by Mezzo™, our AI-based enterprise platform, we provide solutions to effectively detect and mitigate threats.

VACIS® PORTFOLIO:

- › IP6500 – X-ray Integrated Portal
- › M6500 – X-ray Mobile
- › XPL – X-ray Passenger Vehicle
- › IR6500 – X-ray Integrated Railcar
- › MLX – X-ray Mobile High Energy (early 2023)

EXPLORANIUM® PORTFOLIO:

- › SRPM-210 – Advanced Radiation Portal Monitor
- › AT-980 – Fixed Radiation Portal Monitor
- › GR-135 – Radiation Handheld Device

leidos.com/ports-borders

Dossier: Technologies de rupture



En 2021, les douaniers travaillant pour le groupe mobile de la Douane lituanienne ont participé au « Tetris Challenge ». Le principe : se prendre en photo avec un drone, allongé sur le sol, au milieu de tout son équipement. L'objectif est de montrer au public, de manière humoristique, combien d'outils et d'équipements sont nécessaires à la Douane pour accomplir ses fonctions au quotidien.



© 2022 OMD Actu

Bref aperçu du contenu du dossier

Par Kunio Mikuriya, Secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes

Nous ne dirons rien de nouveau en affirmant qu'il est essentiel de tirer parti de la technologie pour gérer le mouvement des marchandises, des personnes et des moyens de transport. Le présent magazine contient de nombreux articles expliquant la façon dont les administrations des douanes utilisent la technologie pour remplir leur mission. Vu l'incidence des technologies sur la gestion des frontières, nous croyons qu'il est fondamental de rassembler autant de connaissances et d'expériences que possible afin que les administrations des douanes restent bien au courant des possibilités qu'elles ont à leur disposition pour renforcer, voire parfois pour transformer de fond en comble, leur manière de travailler, de mesurer et de collaborer.

À cet égard, nous avons récemment publié une publication intitulée *Le rôle des technologies avancées dans le commerce transfrontière : point de vue des douanes* qui a été co-écrit avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce document présente les constatations de l'enquête menée par l'OMD en 2021 sur l'utilisation des technologies de pointe par les administrations des douanes. L'enquête montre qu'un grand nombre de Membres de l'OMD envisagent de déployer ou utilisent déjà des technologies telles que les chaînes de blocs, l'Internet des objets, l'analyse des données et l'intelligence artificielle (IA), et le document recueille des exemples concrets d'utilisation de ces technologies, tout en soulignant leurs avantages et les défis rencontrés par les douanes qui s'en équipent. Dans le prolongement de la publication, le présent dossier revient sur certaines de ces technologies dites de rupture.

Le premier article porte sur le type de technologie utilisée pour mettre en œuvre une norme cruciale de l'OMD qui permet à l'information de circuler entre différents systèmes informatiques : le Modèle de données de l'OMD. Il argumente en faveur de l'utilisation d'une architecture orientée services (SOA) pour mettre en œuvre le Modèle. Une telle infrastructure facilite la mise sur pied de solutions informatiques robustes en permettant de développer séparément des logiciels spécifiques et spécialisés pour répondre aux besoins et aux contraintes au niveau des processus et des procédures. L'article explique aussi le rôle fondamental du Modèle en tant que langage universel entre les composants d'une plateforme SOA et propose d'en faire une spécification pour les services développés en SOA en vue d'atteindre divers objectifs de réglementation des frontières.

Selon la publication conjointe de l'OMD et de l'OMC, près de la moitié des administrations des douanes utilisent l'une ou l'autre combinaison de big data, d'analyse des données, d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique. Celles qui n'ont pas

déployé ces technologies pour l'instant prévoient de le faire à l'avenir.

La majorité des administrations des douanes estime que les technologies de pointe offrent des avantages clairs, en particulier pour la gestion des risques et l'établissement de profils de risque, la détection de la fraude et la garantie d'un plus grand respect des lois et réglementations douanières. Le deuxième article du dossier se penche sur la mise en place d'un système d'analyse des données axée sur l'intelligence artificielle (IA) aux Bahamas et explique comment ce système a permis à l'Administration non seulement de récupérer des revenus perdus ou éludés mais aussi de moderniser ses capacités de gestion du recouvrement des recettes.

Les articles suivants s'attardent eux-aussi sur la mise en place de l'IA, terme qui se réfère aux systèmes capables de changer de comportement sans être explicitement programmés pour ce faire, en fonction des données observées, recueillies et ensuite analysées. L'intelligence artificielle est un terme vaste qui englobe notamment l'apprentissage automatique, l'apprentissage profond, la vision artificielle et le traitement automatique du langage naturel.

D'abord, la Douane néerlandaise partage son expérience de développement d'un système automatisé de soutien aux analystes en imagerie qui devrait permettre à l'Administration de mener plus de contrôles par rayons X. L'un des principaux messages de la Douane néerlandaise est qu'il serait possible de faire beaucoup plus de choses dans ce domaine si les administrations des douanes s'associaient et si des normes et des méthodes de travail harmonisées étaient mises en place pour le développement et le déploiement de modèles d'apprentissage automatique. D'un point de vue technique, les administrations peuvent désormais partager les images scannées en format de fichier uniformisé (ou UFF de son acronyme anglais), le format de fichier radiographique uniformisé de l'OMD pour utilisation sur les équipements d'inspection non intrusive (INI). Toutefois, il n'existe pas pour l'heure de normes internationales concernant le développement et le déploiement d'algorithmes de reconnaissance automatisée des cibles (ATR).

Un autre article, par un fournisseur de technologies, aborde un sujet similaire : comment l'IA se fraye un chemin en douane et est de plus en plus associée à de nombreux aspects critiques du contrôle douanier, avec des outils de détection automatisée qui sont à présent capables d'identifier certains produits mais aussi d'extraire des données utiles en quelques secondes seulement,

comme le nombre d'articles dans un envoi, leur taille ou encore leur poids.

Sous une perspective plus internationale, un autre fournisseur de services explique comment l'IA fait partie intégrante des efforts de numérisation de l'écosystème commercial. Grâce à elle, les systèmes informatiques sont à présent capables de saisir des données à partir de documents scannés, d'appliquer les codes de classement dans le SH à partir des descriptions commerciales, d'évaluer les risques, de signaler des divergences, de faciliter les paiements, d'appliquer non seulement les exigences nationales mais aussi les accords régionaux et internationaux, de réagir aux changements dynamiques et de s'y adapter, comme par exemple en cas d'abandon par un pays d'un accord commercial, d'une augmentation de prix, ou de fermeture d'un port ou d'une frontière.

Le dernier article de cette série sur l'IA nous vient de la Douane finlandaise, qui a amélioré sa capacité à aider ses clients en créant un agent conversationnel (chatbot) et un système de gestion des contacts. L'Administration avait anticipé une augmentation du nombre de personnes avec lesquelles elle entrerait en contact pour la première fois suite à l'augmentation du commerce électronique transfrontalier et la suppression, le 1^{er} juillet 2021, de l'exonération de la TVA pour l'importation dans l'Union européenne de marchandises d'une valeur de moins de 22€. Les nouveaux outils qu'elle a déployés lui ont permis de gérer ce changement efficacement et de mieux comprendre les préférences et les besoins des clients.

Le dernier article du dossier porte sur les chaînes de blocs. Selon notre enquête, cette technologie a vraiment retenu l'attention d'une majorité d'administrations douanières puisque : 19% des participants à l'enquête ont indiqué que leur administration en évalue le potentiel à travers une étude de validation du principe, 14% ont lancé des projets pilotes et 24% prévoient de faire de même dans les prochaines années. Cet article décrit le guichet unique développé en Égypte et ses divers composants, notamment une plateforme de transfert de documents par chaînes de blocs. Les entreprises impliquées dans le projet y partagent aussi certaines leçons tirées de leur expérience et qui seront très utiles tant pour les douanes que pour les fournisseurs de services.



Pour conclure, j'aimerais annoncer le lancement du Pôle d'innovation des données de l'OMD. Le Pôle réunira des représentants des douanes, du secteur privé et du monde universitaire et de la recherche afin d'appuyer la mise au point de modèles de démonstration de la faisabilité. Dans la pratique, le Pôle pourrait fonctionner sur la base de deux réunions par an. Nous vous communiquerons des informations supplémentaires sur cette initiative bientôt.

Mes plus sincères remerciements vont à toutes celles et ceux qui ont contribué à ce dossier. Il est vital de partager des informations sur le développement et la mise en œuvre de technologies dans la mesure où leur adoption change rapidement le rôle des douaniers et la manière dont ils s'acquittent de leur fonction. Nous devons nous assurer que tant les cadres que les douaniers de terrain comprennent les effets de la technologie sur leur organisation. Je vous encourage donc fortement à partager vos idées, vos plans et vos réalisations à travers ce magazine. J'aimerais évidemment remercier aussi toutes les autres personnes qui ont contribué à ce magazine et qui ont pris le temps de partager leur expérience avec nous.

Le Pôle d'innovation des données de l'OMD réunira des représentants des douanes, du secteur privé et du monde universitaire et de la recherche afin d'appuyer la mise au point de modèles de démonstration de la faisabilité. Dans la pratique, le Pôle pourrait fonctionner sur la base de deux réunions par an.

Le modèle de données de l'OMD : orientations pour une mise en œuvre efficace

Par Alejandro Rinaldi, CEO, Customs-hub.com

Pour que l'information puisse circuler de manière transparente entre différents systèmes informatiques, ceux-ci doivent absolument parler la même langue. Les organismes de réglementation transfrontaliers, s'ils peuvent déterminer quelles données ils exigent, devraient tous utiliser un langage similaire et harmoniser la méthode de soumission des données demandées. Cette normalisation est également essentielle pour que les opérateurs économiques puissent utiliser un seul et même système pour se conformer aux exigences des différentes administrations et des différents pays.

Or ce langage commun existe : il s'agit du Modèle de données de l'OMD. Élaboré et tenu à jour par une équipe de projet ad hoc, l'EPMD, ce modèle est une compilation d'ensembles clairement structurés, harmonisés, normalisés et réutilisables de définitions de données et de messages électroniques, conçue pour répondre aux exigences opérationnelles et juridiques des organismes de réglementation transfrontaliers, dont les douanes¹.

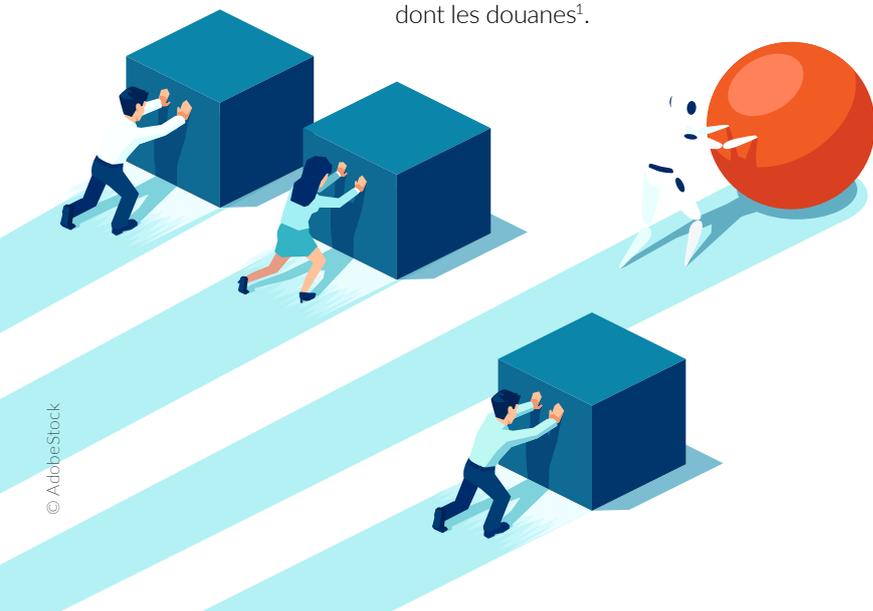
Le Modèle de données de l'OMD et l'architecture axée sur les services

Un article publié en mars 2022 dans le présent magazine² décrit les mesures que doivent prendre les administrations douanières qui envisagent d'adopter le Modèle de données de l'OMD.

Cet article explique qu'elles devraient :

- recenser les domaines de mise en œuvre (importations, exportations, transit, déclaration de fret, manifeste, opérateurs économiques autorisés, origine, phytosanitaire, sécurité alimentaire, santé animale, espèces menacées, environnement ou biens culturels, par exemple) ;
- délimiter les besoins en données du processus sélectionné et les harmoniser ;
- faire correspondre la liste des exigences nationales (ou régionales) en matière de données avec le Modèle de données de l'OMD et mettre au point un dossier d'information (« Mon dossier d'information » – MDI) ; et
- appliquer le MDI au système informatique pour s'assurer que le système puisse recevoir et/ou produire des données conformes aux spécifications techniques du Modèle de données de l'OMD.

Les processus douaniers sont complexes et il est très peu probable qu'une solution informatique unique permette de traiter efficacement tous leurs aspects et complications. C'est également le cas pour de nombreux processus opérationnels. Raison pour laquelle de plus en plus d'administrations et d'entreprises mettent au point des systèmes informatiques basés sur une architecture de services, ou architecture orientée services (SOA), approche qui consiste à utiliser les applications et services (unités logicielles autonomes) existants pour le développement de composants informatiques.



¹ Voir l'article dans OMD Actu <https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/wco-news-97-issue-1-2022/making-digital-collaboration-possible-the-wco-data-model/>

² Idem

Un des grands avantages des architectures de services est qu'elles permettent de mettre au point des solutions technologiques en utilisant différents modules. Les développeurs peuvent ainsi régler les problèmes étape par étape, en abordant le système pièce par pièce, et composant par composant. Parmi les autres avantages, citons la capacité d'adapter facilement le système à une charge de travail accrue ou aux exigences du marché (grande évolutivité), la capacité d'effectuer des ajustements facilement et des coûts de mise en œuvre inférieurs à ceux d'autres méthodes de développement de systèmes informatiques.

La SOA facilite l'élaboration de solutions robustes car elle permet de développer séparément des solutions spécifiques et spécialisées pour répondre aux besoins et aux contraintes des processus et procédures. Les composants liés à la gestion des risques, au guichet unique, au programme des OEA, à la classification tarifaire ou aux inspections, par exemple, peuvent être conçus et construits individuellement et séparément, avec la meilleure technologie et le meilleur fournisseur de services.

Cela étant, assurer la compatibilité et l'interopérabilité entre des composants et des fournisseurs aussi nombreux constitue un défi de taille. L'adoption du Modèle de données de l'OMD est donc cruciale ici aussi, et c'est pourquoi la version 4.0 du modèle prévoira l'utilisation de normes et de syntaxes utilisées dans les systèmes basés sur la SOA.

Nous conseillons à toute personne mettant en œuvre le Modèle de données de l'OMD d'avoir recours à la SOA et aux normes qui la sous-tendent, telles que OpenAPI et JSON qui sont décrites dans les paragraphes suivants.

API et Version 4.0

Autre tendance qui a émergé avec la SOA : l'utilisation d'interfaces de programmation d'applications (API) en remplacement de l'EDI pour l'échange de documents. Ces deux méthodes permettent un échange de données rapide et sécurisé d'un système à l'autre.

Avec l'EDI, les systèmes informatiques sont en mesure de comprendre l'information échangée parce que chaque partie utilise le format de document EDI standard. Les données EDI sont stockées puis transmises. Cependant l'accès et la réactivité en temps réel peuvent s'en trouver limités. En outre, les documents EDI ne transmettent pas d'informations mises à jour, mais une version séquentielle du même document. Il appartient dès lors au destinataire d'analyser le document, de le comparer à la version précédente et de répercuter dans la base de données les éventuelles modifications détectées.

L'API est un ensemble d'instructions et de normes de programmation pour accéder aux applications logicielles basées sur le Web qui permettent aux plateformes logicielles de communiquer entre elles. Contrairement à l'EDI, il ne suppose pas l'utilisation de formats de documents standard prédéfinis pour les transactions d'échange de données. Les

transactions API ont recours aux formats JSON, XML, YAML et à d'autres formats de sérialisation des données pour l'échange d'informations. Ces formats sont génériques, pas spécifiques comme les formats de documents EDI. De plus, contrairement à l'EDI, les API permettent l'échange de données en temps réel et sont à même de transférer des données en moins d'une seconde.

L'Équipe de projet chargée du Modèle de données de l'OMD est tout à fait consciente de ces évolutions technologiques, et la version 4.0 du Modèle comprendra des lignes directrices pour l'utilisation des syntaxes OpenAPI et JSON, considérées comme les piliers d'une SOA moderne. OpenAPI est le nom donné à une initiative qui vise à apporter un nouveau moyen de décrire les services électroniques indépendamment du langage de programmation ou de la technologie qui les sous-tendent. Elle est devenue la lingua franca de tout API et offre ainsi la possibilité d'élaborer des services qui, bien que technologiquement indépendants les uns des autres, restent compatibles et interopérables. JSON, quant à lui, fournit un format d'échange de données léger, facilement lisible par les machines et les humains. Sa principale caractéristique est qu'il a été conçu pour prendre en charge de très grands volumes d'informations.

En adoptant les syntaxes SOA, OpenAPI et JSON, les douanes et autres organismes de réglementation seront en mesure de construire leurs plateformes composant par composant, avec le Modèle de données de l'OMD comme langage universel.

Il est déjà possible d'implémenter le Modèle de données en utilisant de telles syntaxes dans le cadre d'une SOA. À titre d'exemple, le guichet unique du Brésil a mis en œuvre le Modèle de données de l'OMD avec OpenAPI et JSON. Il peut ainsi actuellement gérer 2 millions de déclarations d'exportation et 2,4 millions de déclarations d'importation par an. Lorsqu'ils sont combinés et inclus en tant que syntaxe dans le Modèle de données de l'OMD, OpenAPI et JSON assurent la validité technologique et l'agnosticisme technique.

Les modèles de messages électroniques du Modèle de données de l'OMD utilisent actuellement les formats de données EDIFACT-ONU (GOVCBR), ainsi que le langage XML, utilisé pour créer et échanger des données structurées. L'utilisation d'OpenAPI et de JSON ne rend pas le langage XML obsolète. Au contraire, ces deux normes complètent le langage XML et ses schémas, et offrent de nouvelles possibilités pour la mise en œuvre des spécifications XML. Les messages électroniques rédigés en XML sont tout à fait compatibles avec tout système utilisant OpenAPI/JSON, et vice versa.

Cadre de conformité

Le Modèle de données de l'OMD est un langage universel, agnostique à la technologie et aux fournisseurs. Lors du développement d'un système utilisant le Modèle, chaque entité concernée et chaque fournisseur doivent être en mesure

de confirmer que les composants du système « parlent » parfaitement ce langage universel.

Pour faciliter ce travail, un outil clé a été mis au point : le « Cadre de conformité ». Ce cadre définit clairement les spécifications techniques du Modèle de données de l'OMD et élimine ainsi toute ambiguïté afin de garantir que les solutions sont conformes au Modèle. Il permet aux autorités douanières, aux organismes gouvernementaux, aux entités financières et aux donateurs qui ne possèdent pas d'expertise concernant le Modèle de données de l'OMD de demander le respect du « Cadre de conformité » en guise de critère fondamental pour accepter les propositions et octroyer les contrats.

Le Modèle de données de l'OMD est une boîte à outils contenant des éléments interdépendants : modèles d'information, codes pour les normes internationales, ensembles de données harmonisés et modèles de processus opérationnels. Bon nombre de systèmes utilisés dans le monde sont en place depuis de nombreuses années. Cela signifie qu'il serait presque impossible, dans la majorité des cas, pour une partie qui déciderait d'adopter le Modèle de données de l'OMD, de se conformer pleinement à tous les éléments du Modèle de données de l'OMD sans repartir de zéro. Qui plus est, nombreuses sont les parties qui rencontreront également des difficultés en raison de la nécessité d'assurer l'intégration avec les applications et les processus métier existants, qu'il faut continuer de supporter.

Voilà pourquoi le Cadre de conformité est un système graduel qui prévoit quatre degrés de conformité au modèle :

- Niveau 1 : chaque élément de données du message utilise le nom et la représentation de format des éléments de données de l'OMD.
- Niveau 2 : chaque élément de données du message répond aux critères de niveau 1 et sa structure est conforme à la structure du diagramme de classes UML du Modèle de données de l'OMD.
- Niveau 3 : répond aux critères de niveau 2 et utilise les listes de codes recommandées par l'OMD.
- Niveau 4 : répond aux critères de niveau 3 et est basé sur un format de message pris en charge par le Modèle de données de l'OMD, par exemple EDIFACT GOVCBR, XML, OpenAPI/JSON.

Le « Cadre de conformité » devrait être considéré comme un certificat d'assurance qualité garantissant la durabilité à long terme du système en cours de construction. La construction de solutions informatiques douanières demande un gros investissement et la durabilité est donc essentielle.

« Mon dossier d'information » : deux options pour une mise en correspondance efficace

Lors de l'élaboration du « dossier d'information », les administrations douanières doivent faire correspondre la liste des exigences nationales ou régionales en matière de données avec les ensembles de données du Modèle de données de l'OMD. Il y a deux moyens d'y arriver.

La première solution consiste à procéder processus par processus, en se concentrant sur chaque élément de données pour trouver sa correspondance dans le Modèle. Lors de la construction de son guichet unique pour le commerce extérieur (VUCE), le Costa Rica a appliqué cette méthode pour définir les informations que l'importateur doit fournir pour permettre aux organismes gouvernementaux intervenant dans le processus de dédouanement de s'acquitter de leurs tâches. Le nombre de processus couverts par le MDI du Costa Rica est estimé à 129. Il comprend en outre 250 éléments de données du Modèle de données de l'OMD.

La deuxième solution consiste à créer deux interfaces : l'une pour encapsuler les composants de données qui existent actuellement dans le système douanier et l'autre pour traduire ces données en données du Modèle de l'OMD. Les administrations douanières peuvent ainsi mettre en œuvre le Modèle de données tout en ayant plus de temps pour décider des ajustements ou de la reconstruction de leur système informatique, ou pour décider qu'il ne faut pas revoir le système informatique mais seulement le rendre conforme à la norme de l'OMD. C'est le choix qui a été fait en Uruguay, y compris par des entreprises du secteur privé désireuses d'aligner leurs systèmes de gestion sur le Modèle de données de l'OMD et plus particulièrement sur le modèle régional MDI baptisé « MODDA », mis au point par le Mercosur (union douanière entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay et le Venezuela).

Le Modèle de données de l'OMD est un langage universel, agnostique à la technologie et aux fournisseurs. Lors du développement d'un système utilisant le Modèle, chaque entité concernée et chaque fournisseur doivent être en mesure de confirmer que les composants du système « parlent » parfaitement ce langage universel. Pour faciliter ce travail, un outil clé a été mis au point : le « Cadre de conformité ».

Perspectives

Dans une architecture orientée services, les composants logiciels sont appelés services. Chacun d'eux fournit une capacité opérationnelle et ils peuvent communiquer entre eux au moyen de différents langages et plateformes, en utilisant une syntaxe et des structures de données normalisées.

Dans cet article, nous avons plaidé pour la mise en œuvre du Modèle de données de l'OMD avec une SOA ainsi qu'avec OpenAPI et JSON. Dans une telle configuration, les différents composants d'une solution informatique peuvent en fin de compte être considérés comme des services. Jusqu'à présent, le Modèle de données de l'OMD s'est concentré sur la définition d'un dictionnaire de données harmonisé à utiliser par les organismes de réglementation aux frontières. À l'avenir, il pourrait inclure les services comme une sorte de prolongement du Modèle. Il existe un nombre infini de services applicables aux données représentées par le Modèle de données de l'OMD. On citera par exemple les services de réception des déclarations du secteur privé, ainsi que la possibilité de les modifier et de les corriger.

Dans un second temps, les différentes règles opérationnelles applicables à une procédure ou à un processus pourraient elles aussi devenir des services. Les règles opérationnelles sont des

directives qui définissent (ou restreignent) les activités métier et jettent les bases des systèmes d'automatisation en prenant des informations documentées ou non et en les traduisant en divers énoncés conditionnels. Les autorités de régulation définissent non seulement les données requises, mais aussi un ensemble de règles opérationnelles applicables à ces données. Ces règles vont des contrôles concernant l'information à la vérification de la codification valable des données, en passant par des règles de configuration, par exemple la configuration permettant à un texte d'être reconnu comme courrier électronique valable. Un module d'évaluation des risques peut ainsi être considéré comme un service qui renvoie une valeur de risque pour une transaction.

Ces règles pourraient compléter le MDI, voire en faire partie, ce qui permettrait à quiconque doit soumettre une déclaration d'être au fait des données requises et des règles correspondantes. L'intégration des règles dans le Modèle de données de l'OMD permettrait d'atteindre un nouveau niveau d'harmonisation et de renforcer la coopération entre les organismes de réglementation. Cela ferait du Modèle de données de l'OMD une spécification de services SOA à des fins réglementaires transfrontalières. Nous croyons fermement que c'est là que réside l'avenir du Modèle.

En savoir +

info@customs-hub.com

Customs-hub

Need help in the adoption of the WCO Data Model?

Let us help you, we build solutions based on the **WCO Data Model** that will help you in the process of understanding, planning and implementation.



We are experts in the **WCO Data Model**. We know how to help you.

Contact us and we will guide you in the **first steps** to take.



Customs-hub | All Rights Reserved
info@customs-hub.com · [customs-hub.com](https://www.customs-hub.com)





Innovation Starts With You



MT6000A Cargo/Vehicle Inspection System

The MT6000A Cargo/Vehicle Inspection System has been developed and implemented in a variety of applications in the conventional and unmanned container port that can accommodate 100,000 DWT vessels in China. NUCTECH's inspection solution not only meets the diversified needs in varied stages of intelligent port transformation, but also creates unlimited possibilities for the future of smart customs.

La Douane des Bahamas fait un bond en avant dans le recouvrement des recettes perdues et éludées

Par Chris Thibedeau, Mike Squirrell et Nabil Almoulli, en collaboration avec Simon Wilson, secrétaire financier, ministère des Finances des Bahamas, et Cloretta Gomez, contrôleuse adjointe, Douane des Bahamas

Grâce à une analyse fondée sur l'intelligence artificielle, les Bahamas ont repéré des recettes éludées pour un montant de 115 millions de dollars et ont modernisé leur système de gestion de perception des recettes.

En 2020, la Douane des Bahamas s'est mise en quête de solutions qui l'aideraient à repérer et recouvrer les recettes perdues et éludées à la frontière. Malgré les efforts importants de modernisation déjà déployés pour mettre en place un système de guichet unique électronique et favoriser la coordination et l'interopérabilité entre la Douane et les autres organes publics s'agissant des mouvements transfrontaliers de marchandises contrôlées et réglementées, le secrétaire financier du Gouvernement s'est aperçu qu'il fallait aussi améliorer et renforcer la gestion des recettes douanières. Cette même année, le Gouvernement des Bahamas s'est tourné vers une entreprise pour déployer des technologies d'intelligence artificielle qui permettraient de repérer les cargaisons suspectes. La première phase a consisté en un diagnostic de la capacité de la Douane à repérer et recouvrer les recettes perdues ou éludées à la frontière.

Des capacités renforcées et des résultats mesurables

Au moyen d'une analyse fondée sur l'intelligence artificielle et d'un échantillon des déclarations d'importation passées, l'entreprise a d'emblée repéré plus de 28 millions de dollars des États-Unis de recettes probablement éludées et dues au Gouvernement. La plupart de ces importations suspectes ont été repérées pour tentative de

sous-évaluation, de mauvaise classification ou de mauvaise déclaration d'origine. Elles ont ensuite été soumises à un contrôle a posteriori (CAP) plus approfondi afin de confirmer ou d'infirmer les constatations. La solution a également mis en évidence le risque d'utilisation abusive des permis et concessions.

Le diagnostic a montré qu'il fallait moderniser le programme CAP en créant une unité qui regrouperait le service CAP de la Douane et le service de contrôle du fisc dans un seul programme doté d'une structure opérationnelle solide : la *Revenue Enhancement Unit* (REU). Étant donné que les deux entités qu'il s'agissait de fusionner relevaient du ministère des Finances, cette fusion était une décision naturelle et logique, de nature à faciliter la bonne marche des affaires aux Bahamas.

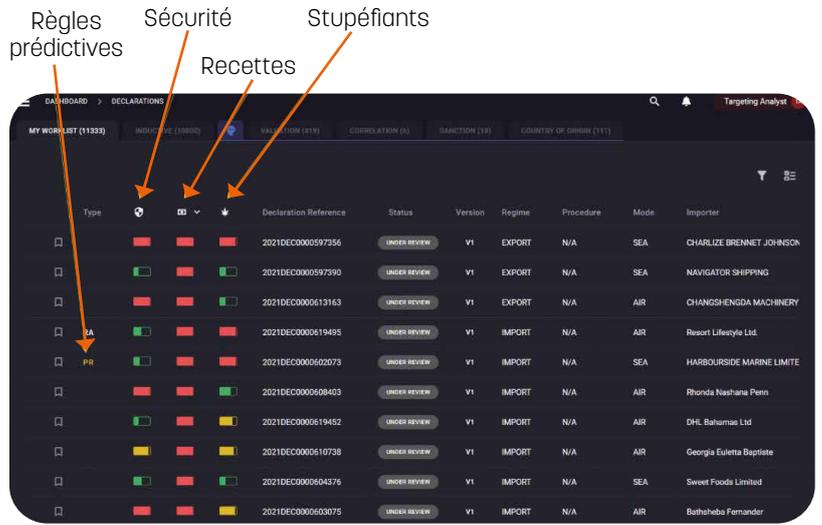
Après la mise en service de la REU et le déploiement de la nouvelle technologie, les résultats en termes de recouvrement des recettes sont restés impressionnants. En analysant un petit ensemble de données portant sur la période comprise entre le 2 août 2018 et le 19 octobre 2021 et en se concentrant dans un premier temps sur quelques codes du SH, les Bahamas ont déjà repéré plus de 115 millions de dollars de recettes éludées, soit 5 % des recettes perçues au cours

de cette période. Les contrôles et recouvrements étant en cours, l'Administration sait qu'elle doit renforcer la REU et embaucher et former de nouveaux agents. En effet, ce n'est pas tout de détecter la fraude, il faut avoir les ressources adéquates pour effectuer les contrôles, réaliser les enquêtes et procéder au recouvrement.

Fonctionnement

La technologie retenue par les Bahamas est un service avec abonnement. Appelée « Risk Assessment Screening Service (RASS) », cette solution combine analyses déductives (vérification des listes de surveillance et produits cibles) et analyses inductives (identification des indicateurs de risque connus trouvés dans les données sur les échanges). Elle permet aussi une modélisation prédictive fondée sur des algorithmes exclusifs qui lui permettent de repérer les expéditions et les importations suspectes. Ces modèles font des liens entre toutes les données disponibles

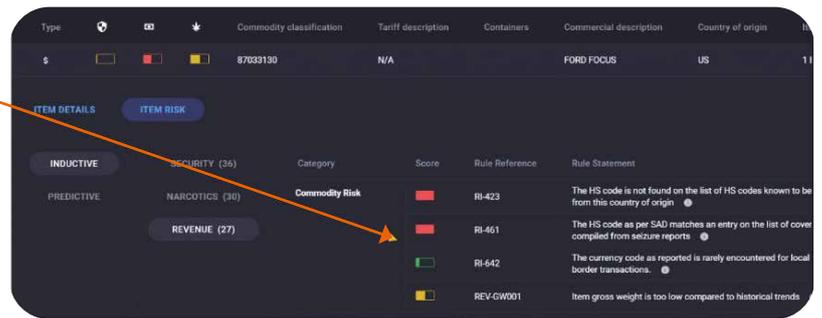
Liste de travail des transactions entrantes qui met en évidence les déclarations les plus à risque



La vue détaillée de chaque transaction comprend des détails sur les indicateurs de risque repérés

Les indicateurs de risque sont identifiés et recueillis à mesure qu'ils sont repérés dans les données relatives aux transactions

Détails des biens déclarés



pour distinguer les comportements normaux des transactions anormales ou suspectes. Les résultats obtenus permettent à la Douane d'étayer ses décisions avec des cibles reposant sur des scénarios de sorte à repérer et choisir les cargaisons suspectes qui constituent une menace, sur le plan fiscal ou autre. Les algorithmes se modifient eux-mêmes ou créent de nouveaux algorithmes en réponse aux éléments appris et aux nouvelles données, de façon automatique.

Chaque transaction se voit attribuer un score de risque et une fiche d'évaluation résumant le risque

qu'elle engendre et indiquant si l'envoi présente un risque élevé (rouge), moyen (jaune) ou faible (vert). L'objectif est de mieux comprendre le risque en attribuant des valeurs numériques aux facteurs qui représentent différents types de menaces et au danger qu'ils représentent.

Le service utilise un moteur de règles qui rassemble 1,5 million de règles et d'indicateurs de risque pour établir les menaces d'évasion des recettes dues, y compris les tentatives de sous-évaluation, les tentatives de mauvaise classification et les déclarations erronées

Algorithmes du RASS

L'intelligence artificielle du système RASS utilise l'apprentissage automatique pour mettre en place des règles prédictives extrêmement fiables. Les algorithmes propriétaires mettent en lumière les anomalies dans les transactions qu'un humain (agent des douanes) ne pourrait pas quantifier.

COR-001 One or more rule(s) with multiple correlation criteria exist in this segment of the transaction including rare and uncorrelated rule(s).

Rule Reference	Rule Statement	Category	Frequency	Hits in current dec	Rareness of rule (%)	Extent of ran
REV-GW001	Item gross weight is too low compared to h... Item gross weight is too low compared to historical trends	Commodity Risk	1	6	64.47	5.87



Visibilité totale sur les règles prédictives d'évaluation et de classification, avec calcul des recettes perdues

concernant le pays d'origine. Cette bibliothèque d'indicateurs de risque est la plus grande et la plus étendue du genre disponible sur le marché. Elle inclut également les indicateurs de risque énumérés par l'OMD dans son *Recueil sur la gestion des risques*. Des modèles de risque sont extraits sous la forme de profils de risque. Les profils de risque fournissent une analyse objective et quantitative des facteurs qui pourraient menacer le processus de dédouanement.

Bénéfices

Voici les principaux bénéfices tirés par les Bahamas à ce jour :

- Les Bahamas peuvent désormais obtenir en temps réel une évaluation complète des risques pour les transactions commerciales, ce qui permet aux douaniers de prendre les mesures nécessaires au premier point d'intervention opérationnelle.
- Les méthodes utilisées sont à la pointe et sont plus avancées que celles utilisées par les administrations les plus modernes.
- L'intelligence artificielle met les indicateurs de risque à jour en continu ; elle adapte le processus tout spécialement pour les Bahamas, à l'affût des dernières menaces et tendances en matière de fraude.
- Les modèles et algorithmes prédictifs pour l'évaluation, la classification, le pays d'origine

et les listes de sanctions sont mis à jour dynamiquement et en temps réel.

S'agissant de la mise en œuvre, voici les bénéfices du service :

- Il a été rentabilisé en seulement quelques semaines de fonctionnement.
- Il a été mis en œuvre par étapes, et les avantages se sont pleinement concrétisés à chaque étape.
- Il utilise un "environnement cloud" sécurisé et a été déployé et est devenu opérationnel en quelques jours à peine.

Prochaines étapes

Pour l'heure, la solution se concentre sur l'identification des menaces fiscales aux fins d'un meilleur ciblage et d'une meilleure sélectivité par l'unité CAP. Mais le service RASS peut accueillir d'autres modules et être élargi de sorte à permettre à la Douane bahamienne de repérer les menaces non fiscales (stupéfiants, armes, produits interdits, etc.) avant l'entrée des cargaisons dans le pays, pour inspection à l'arrivée.

Avec environ 1,5 million de règles et d'indicateurs de risque continuellement mis à jour et étendus, le service RASS peut donc fournir un système complet d'évaluation des risques et de gestion du cycle de vie des inspections. Il prévoit également la collecte et l'utilisation des données rapportées par le terrain suite à des inspections, saisies et autres activités opérationnelles.

Les contrôles et recouvrements étant en cours, l'Administration sait qu'elle doit renforcer la Revenu Enhancement Unit et embaucher et former de nouveaux agents. En effet, ce n'est pas tout de détecter la fraude, il faut avoir les ressources adéquates pour effectuer les contrôles, réaliser les enquêtes et procéder au recouvrement.

Le service RASS comprend également des règles et des indicateurs de risque propriétaires pour l'identification des menaces non fiscales, parmi lesquelles le trafic de stupéfiants, les menaces pour la sécurité, les armes et les munitions, les articles interdits, les menaces agricoles, les espèces menacées, les précurseurs d'armes chimiques, les produits et substances dangereux, les menaces pandémiques, la migration illégale, et plus encore. Le système permet de repérer les menaces potentielles, mais l'administration douanière peut le configurer comme elle le souhaite de sorte à donner la priorité aux menaces qu'elle juge les plus graves ou qui sont susceptibles de nuire aux intérêts souverains de son pays. Elle peut ensuite agir pour contrer et écarter les menaces potentielles, recueillir les résultats des inspections ou des contrôles et utiliser ces résultats pour l'apprentissage automatique afin de boucler le cycle de vie de l'intelligence artificielle.

La solution peut aussi servir pour la gestion coordonnée des frontières en incluant des indicateurs de risque élaborés avec ou pour

d'autres organismes gouvernementaux et pour les flux de travail d'inspection aux fins de la coordination opérationnelle entre différentes équipes.

En investissant dans ces technologies, les Bahamas sont en passe de recouvrer des recettes importantes qui, sinon, auraient été perdues. Ces recettes supplémentaires renforceront les programmes publics au profit de tous les citoyens.

En savoir +

www.ttekglobal.com

www.bahamascustoms.gov.bs

Ministère des finances

simonwilson@bahamas.gov.bs

Revenue Enhancement Unit

clorettagomez@bahamas.gov.bs

TTEK Inc.

Chris.Thibedeau@ttekglobal.com

Mike.Squirrell@ttekglobal.com

Nabil.Almousli@ttekglobal.com

 **AKANEA**
DOUANE

EFFECTUEZ VOS DÉCLARATIONS
EN TOUTE SÉCURITÉ
ET EN TOUTE CONFORMITÉ
24H/24 7J/7

Arrivée imminente de
DELTA IE

Akanea DOUANE
vous accompagne !





Détection automatisée : l'expérience de la Douane néerlandaise

Par l'Administration des douanes des Pays-Bas

Dans le document *Pushing the boundaries* (Repousser les limites) où elle présente sa vision pour l'avenir, la Douane néerlandaise décrit son « objectif ultime », qui lui sert de point de mire face aux défis auxquels elle est et sera confrontée. Le plus grand porte sans doute sur sa capacité à faire face au nombre croissant de déclarations, et, partant, au besoin accru de procéder à des vérifications. Il nous faut en effet assurer à tout moment le bon équilibre entre les contrôles douaniers et la facilitation des échanges ; notre but est donc de mettre en place des contrôles robustes mais avec le moins de tracasseries administratives et de pression réglementaire que possible pour les entreprises, et avec des retards minimes pour les flux logistiques.

Avant tout, nous recherchons une solution qui nous permette de distinguer les échanges et les flux commerciaux émanant d'interlocuteurs fiables de ceux provenant d'acteurs inconnus. Dans le cadre de notre vision, nous voulons être capables de vérifier, pour tous les moyens de transport à l'entrée ou à la sortie du territoire douanier de l'Union européenne (UE), si les rapports et les déclarations exigés ont bien été déposés. La Douane pourra ainsi se faire une idée optimale de chaque conteneur et de chaque palette entrant ou sortant. Évidemment, nous ne disposons que d'un nombre limité d'agents et la mise à échelle continue de nos activités n'est pas une solution. Pour y arriver, nous comptons sur le traitement des informations puisées dans les déclarations ainsi que dans d'autres sources, en utilisant les technologies de l'information dernier cri.

Ensuite, nous recherchons une solution qui permette à l'Administration de mener globalement davantage de contrôles par rayons X, en améliorant notre capacité de traitement des images de scanographie. À cet effet, nous avons participé au projet ACXIS (pour *Automated Comparison of X-Ray Images for Cargo Screening* ou Comparaison automatisée des images obtenues par rayonnement pour le scannage du fret). Ce projet de recherche, financé par l'UE au titre du 7^e Programme-Cadre, s'est déroulé de 2013 à 2017. Outre la Douane néerlandaise, ACXIS a compté sur la participation du laboratoire fédéral suisse de l'institut interdisciplinaire de recherche pour les sciences des matériaux et le développement de technologies (EMPA), du Commissariat français à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), de l'institut de recherche Fraunhofer-Gesellschaft, de Smiths Detection, d'APSS Software & Services et de l'Administration fédérale des douanes suisse.

ACXIS

Un des buts d'ACXIS était de mettre au point un système de soutien automatisé aux analystes d'images. Les participants ont travaillé dans leur domaine respectif de compétence pour livrer les divers composants requis pour créer le système. Certains ont ainsi travaillé sur la collecte de données, d'autres sur l'annotation des images, d'autres encore sur la mise sur pied d'algorithmes de reconnaissance automatisée des cibles (*automated target recognition* ou ATR) et sur leur entraînement avec des données en vue de créer des modèles. D'autres,

enfin, ont travaillé sur le développement et le déploiement de l'infrastructure.

ACXIS a abouti à la mise au point du premier modèle d'apprentissage automatique capable de détecter les menaces et les anomalies dans les grands conteneurs maritimes. Le modèle a ensuite été déployé dans un environnement de test. Malheureusement, une fois le projet arrivé à échéance, les partenaires n'ont pas réussi à maintenir le contact, créant une situation où chacun est resté avec les composants sur lesquels il avait travaillé sans pouvoir en tirer parti.

Retour à la case départ

Depuis la fin du projet ACXIS, nous avons poursuivi nos travaux en vue de mettre en place un processus de développement comparable à celui établi dans le cadre du projet. Nous nous sommes donc concentrés sur la collecte et le stockage d'images radiographiques et de données liées à ces images, nous avons ouvert une Unité de science des données capable de construire des modèles d'apprentissage automatique, nous avons changé notre infrastructure informatique, nous avons coopéré avec les fournisseurs afin de déployer les modèles dans un environnement expérimental pour permettre aux analystes d'images de mener leurs essais et, enfin, nous avons tenu le personnel utilisant la technologie des rayons X au courant de toutes les évolutions intervenues dans ce cadre. Nous nous sommes très vite rendu compte que l'Administration ne produisait pas suffisamment d'images de marchandises posant une menace pour nous permettre de mettre au point des modèles. Heureusement, nous avons pu entamer une coopération avec nos collègues australiens, belges et brésiliens pour l'échange d'images radiographiques et des données qui leur sont liées.

Des images ont également été recueillies par les agents déployés aux scanners à rayons X. À l'avenir, ces douaniers devront également annoter les images, c'est-à-dire décrire ce qu'elles contiennent, mais durant la phase expérimentale, ce travail a été assuré par le personnel du laboratoire des douanes. L'Unité de science des données a ensuite élaboré des modèles de détection et de classification sur la base de modèles pré-entraînés (c'est-à-dire de modèles qui ont « appris » à résoudre un problème semblable à celui auquel nous voulons nous attaquer, sur la base d'un vaste jeu de données de référence). Sous la férule de la Direction des opérations, les fournisseurs de scanners ont installé les modèles sur les appareils utilisés par l'Administration. Parallèlement à cela, la Direction informatique a travaillé sur la mise au point d'une infrastructure informatique qui permettra de passer de la phase expérimentale à la phase opérationnelle.

La phase expérimentale est destinée à permettre à chaque direction de notre Administration et à chacun des fournisseurs de déterminer leurs exigences. Conscients du fait que chaque individu possède des connaissances spécifiques et que personne ne peut tout savoir, nous avons mis sur pied des mécanismes de coopération entre les unités douanières qui ne se connaissent pas, avec les fournisseurs et avec d'autres administrations douanières, ce qui nous permettra, par exemple, d'échanger des images radiographiques ou encore des conseils d'expert pour la mise au point de modèles.

Notre but est de montrer, à l'occasion de la Conférence et de l'Exposition de l'OMD sur la technologie, ensemble avec nos fournisseurs, comment les modèles que nous avons développés permettent à une machine de détecter la présence de comprimés cachés dans des enveloppes ou dans des colis. Les appareils ainsi équipés montrent deux types de résultats de sortie : un rectangle autour des articles suspects, qui apparaît sur l'écran de l'analyste au-dessus de l'image (modèle de détection) ou bien un score de probabilité concernant la présence de cachets sur l'image, qui peut ensuite être notifié au moteur de risque (modèle de classification).

Avancer grâce à la coopération internationale

Des résultats bien plus probants pourraient être atteints avec l'implication d'autres administrations des douanes. Imaginons que deux autres administrations se joignent au projet. Appelons-les les administrations B et C. Les trois administrations pourraient travailler ensemble sur la collecte et l'annotation des images radiographiques. Notre administration pourrait utiliser les images pour développer des modèles qui pourraient ensuite être installés sur nos appareils et sur ceux des administrations B et C, avec le soutien de leurs fournisseurs respectifs. Les administrations B et C pourraient faire de même. Chacune pourrait choisir de travailler sur des aspects spécifiques qui lui sont prioritaires ou qui lui posent des problèmes en matière de détection.

Pour qu'une telle coopération puisse voir le jour, certains critères doivent être remplis. Tout d'abord, les images et les métadonnées doivent être fournies dans le format de fichier uniformisé (UFF)¹ de l'OMD, qui est un format de fichier radiographique normalisé mis au point pour être utilisé sur les équipements d'inspection non intrusive (INI). De plus, les images radiographiques devraient être annotées d'une manière cohérente.

Ensuite, il est nécessaire d'harmoniser avec les fournisseurs la manière dont les algorithmes d'ATR sont déployés, par exemple lorsqu'il s'agit de définir la conteneurisation des modèles et de préparer les environnements logiciels pour permettre

1 <https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/wco-news-89/vers-un-format-de-fichier-uniformise-pour-les-dispositifs-dinspection-non-intrusive/>

de connecter les modèles conteneurisés et les employer². Comme dans le cas de l'UFF, ce travail pourrait être effectué sous la férule du Groupe d'experts techniques de l'OMD sur l'INI (GET-INI) qui est ouvert à tous les Membres de l'OMD et aux acteurs du secteur de l'INI.

Enfin, nous devons absolument nous mettre d'accord sur des méthodes uniformes de configuration d'un dossier sur les données sources, sur la formation et sur les algorithmes. Fournir de telles informations sera bientôt obligatoire, par exemple en vertu de la législation européenne. Cela permettra aussi de rendre plus aisée l'utilisation des modèles d'apprentissage automatique à plus grande échelle.

Impliquez-vous !

Nous encourageons les administrations des douanes à partager leurs plans et projets

pour un usage novateur de la technologie et à recourir aux plateformes existantes pour proposer d'éventuelles collaborations. Même si nous ne partageons pas exactement la même stratégie, nous croyons que la coopération sera essentielle pour atteindre nos buts respectifs. Une administration des douanes ne dispose que de ressources limitées et ne peut donc tout faire à elle seule. Nous devons également nous unir pour mettre au point des normes et des méthodes de travail harmonisées aux fins du développement et du déploiement de modèles d'apprentissage automatique. Ce travail est crucial pour faciliter le partage et la mise en œuvre plus larges de ce type d'outils. Nous appelons donc les autres administrations douanières à appuyer notre proposition de mener ce travail à travers le GET-INI.

En savoir +

Douane.DLK.Internationaal@douane.nl

² « Les conteneurs sont des unités exécutables de logiciel dans lesquelles le code d'application est empaqueté, avec ses bibliothèques et ses dépendances, de manière commune, afin qu'il puisse être exécuté n'importe où, que ce soit sur un ordinateur de bureau, dans un système informatique traditionnel ou dans le cloud » Cfr <https://www.ibm.com/fr-fr/cloud/learn/containers>.

Conformité dans le monde complexe des tarifs douaniers et des classifications de contrôle des exportations

La tâche la plus fondamentale du commerce international est de déterminer les bons tarifs douaniers et la bonne classification du contrôle des exportations d'un produit.

Il est essentiel que les produits soient classifiés correctement afin d'identifier les droits, des règles d'origine et les contrôles applicables lors du transport de ces produits à destination et en provenance d'un pays.

En effet, des personnes employées dans différentes divisions d'une entreprise peuvent prendre des décisions différentes concernant les tarifs douaniers et la classification du contrôle des exportations, ces décisions résultant souvent d'efforts faisant double emploi et de résultats incohérents pour le même produit – une victoire facile pour les autorités et une marque noire souvent coûteuse pour l'entreprise impliquée. Pour éviter cela, un processus central et normalisé de classification des produits est requis.

Le système central pour Tarification Douanière et Classification du Contrôle des Exportations de MIC (MIC CCS) vous offre cette possibilité – de manière rentable, selon les tarifs



douaniers nationaux et les listes de marchandises contrôlées à l'exportation et avec l'aide de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique (AI/AA). MIC CCS augmente le niveau d'automatisation tout en réduisant les coûts et la main-d'œuvre. En outre, le logiciel permet un contrôle clair et facile de l'ensemble du processus de classification des produits à l'échelle mondiale tout en fournissant toutes les informations de contenu dans un format convivial.

Vous voulez en savoir plus sur MIC CCS?
Contactez nous s'il vous plaît:

MIC, Tel.: +43 732 778496, sales@mic-cust.com



Un système d'inspection non intrusif monté sur un véhicule télécommandé

La révolution de l'IA est en marche... Et c'est plutôt une bonne nouvelle pour la douane

Par Zhiqiang Chen, Président et Directeur général de NUCTECH

Les autorités douanières s'intéressent de plus en plus à l'intelligence artificielle (IA), ce vaste domaine de la science qui se fonde sur la simulation de la pensée et du comportement humains. Comme le souligne le document *Le rôle des technologies avancées dans le commerce transfrontière : Le point de vue des douanes*, conjointement élaboré par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), près de la moitié des administrations douanières utilisent l'un ou l'autre assemblage de technologies d'analyse des mégadonnées, d'IA et d'apprentissage automatique, tandis que l'autre moitié prévoit de s'y mettre à l'avenir.

L'IA est devenue l'une des technologies les plus transformatrices pour les douanes, agissant en tant que véritable multiplicateur de puissance pour les aider à relever les défis associés notamment à des ressources humaines soumises à de trop fortes pressions et aux vulnérabilités des chaînes logistiques, ainsi qu'aux risques pour la sécurité et les recettes posés par les flux de marchandises générés par les ventes en ligne.

Outils de détection automatisée

L'IA est la porte d'entrée de la douane vers une nouvelle ère d'automatisation et d'efficacité. L'intelligence artificielle fait notamment partie intégrante des technologies d'inspection non intrusive et elle aide les douaniers à identifier des objets

spécifiques ou encore à détecter des anomalies, des matières radioactives et des marchandises spécifiques telles que du tabac ou encore des bouteilles d'alcool, et ce en quelques secondes seulement. La liste des articles qui peuvent être identifiés automatiquement grâce à la technologie de reconnaissance des menaces ne cesse de s'élargir, cette technologie pouvant être personnalisée pour cibler des marchandises particulières et des tendances spécifiques en matière de contrebande.

Durant les tests menés en conditions réelles par la Douane chinoise, l'Université de Tsinghua et NUCTECH, 1 182 types de produits en tout ont été concrètement identifiés par les systèmes d'INI équipés d'IA, parmi lesquels 49 étaient des articles interdits ou soumis à des restrictions.

Uniformiser les procédures en cours de route

Pour les conteneurs maritimes, ce type d'outil de détection automatique offre d'énormes possibilités pour transformer les vérifications douanières en des procédures simplifiées durant le trajet, ce qui réduit fortement les taux d'inspections tout en évitant d'interrompre la circulation des bateaux ou encore le commerce. Prenons l'exemple du port du Qingdao, en Chine, où les conteneurs sont transportés par convoyeurs aériens sur rail. Un système d'inspection modulaire à haut rendement énergétique analyse par balayage chaque conteneur transporté

sur l'axe ferroviaire. Dans un secteur où chaque minute se compte en argent, cette solution permet non seulement de gagner énormément de temps tout en procédant à des contrôles de sécurité exhaustifs, mais aussi de réduire les frais d'expédition des conteneurs à hauteur de 100 dollars des États-Unis par conteneur.

Les dépistages durant le trajet peuvent également s'appliquer aux marchandises en dégroupage, à condition que le véhicule transportant le fret soit passé par un appareil de scannage en cours de route. Ce sera notamment le cas dans un terminal portuaire automatisé qui devrait être opérationnel bientôt et où des systèmes d'inspection non intrusive (INI) sont en train d'être montés sur des véhicules télécommandés, qui sont des équipements de manutention ou des fardiers sans équipage qui se déplacent de manière autonome dans un entrepôt, un site de production ou encore un port.

Les systèmes de détection de la menace permettent également de contrôler par balayage 100% des bagages entrants. Ils renforcent ainsi la sécurité et améliorent l'expérience de voyage des passagers. Les Douanes de Chine et de Thaïlande, par exemple, disposent de solutions intégrées d'IA, de scanners, de scellements d'identification par radiofréquence (RFID) et de caméras de vidéosurveillance afin que, combinées les unes aux autres, elles leur permettent de prendre des décisions éclairées de manière hautement efficace. Tous les bagages enregistrés sont contrôlés, passés au scanner et surveillés avant d'être transportés vers les carrousels dans les zones de récupération des bagages. Les valises suspectes sont automatiquement marquées à l'aide d'un scellé RFID, qui déclenche une alarme lorsque les passagers passent par la douane. Ces passagers sont donc arrêtés pour être soumis à une vérification plus poussée, tandis que ceux et celles transportant des bagages considérés comme ne présentant qu'un faible risque peuvent continuer leur chemin sans interruption vers la sortie.

Donner plus d'autonomie au personnel

L'analyse d'images peut vite devenir une tâche répétitive et fastidieuse. Durant un concours d'essai entre humains et machines, ces dernières ont battu les opérateurs humains au niveau des taux positifs de détection. Seuls les experts chevronnés ayant plus de 10 ans d'expérience ont obtenu des résultats un tout petit peu meilleurs que les machines. Le temps moyen nécessaire pour l'analyse d'une image par les opérateurs humains était de 45 fois supérieur.

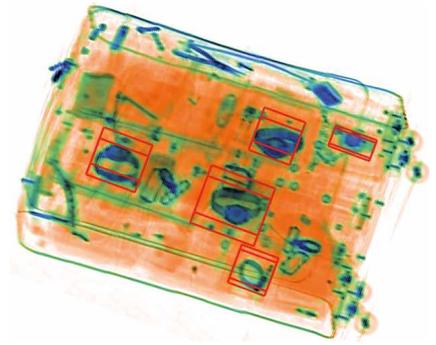
L'IA pourrait donc permettre aux douanes d'apporter une aide efficace aux analystes d'images, en particulier à celles et ceux qui n'ont pas beaucoup d'expérience, et réduire ainsi le temps nécessaire à l'analyse. En mettant l'IA au service des opérateurs, ces derniers pourraient donc travailler sans ressentir la fatigue habituelle qui s'installe forcément durant le travail et ils pourraient ainsi se concentrer sur la prise de décisions essentielles. En somme, la procédure d'analyse des images deviendrait meilleure, plus courte et moins exigeante au niveau de l'intensité de main-d'œuvre.

Outre la détection d'articles, l'IA peut aussi aider la douane à obtenir des données utiles comme le nombre d'articles dans un envoi, ou encore leur taille et leur poids, et ce en quelques secondes seulement.

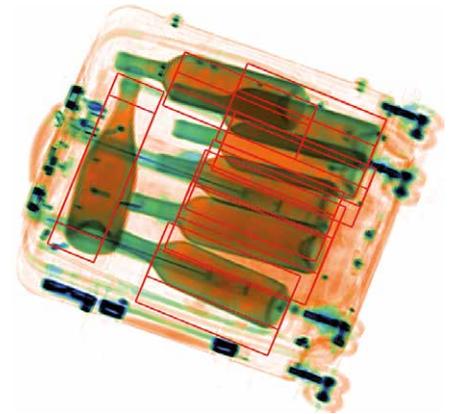
Avec une expertise tirée de plus de 1 000 déploiements recourant à l'IA, nous pensons que l'IA est en train de se frayer un chemin dans tous les aspects critiques des contrôles douaniers, les rendant plus efficaces, plus probants et plus robustes.

En savoir +

chenzhiqiang@nuctech.com
www.nuctech.com



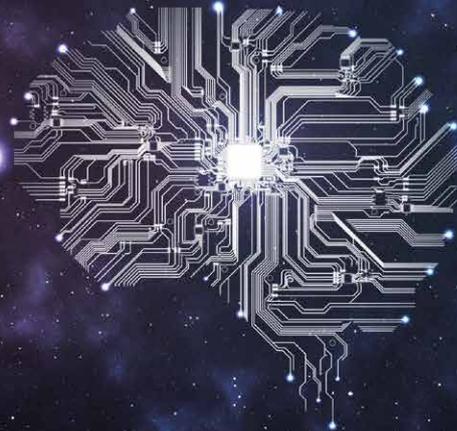
Décompte automatique : 5 montres de luxe



Mesure automatique : 5,2 litres de vin en bouteille

Sur l'auteur

Le Professeur Zhiqiang Chen est chercheur dans le domaine de l'imagerie radiologique à l'Université de Tsinghua de Pékin. Il est également Président et Directeur de NUCTECH. Dans sa volonté de faire des technologies une ressource au quotidien, il a orienté les travaux de l'équipe de NUCTECH vers le déploiement de technologies d'inspection de pointe dans divers domaines, notamment les contrôles douaniers et la sécurité aéroportuaire. Sous sa direction, NUCTECH est passée du rang de petite entreprise à celui de multinationale, avec plus de 50 000 scanners et autres outils déployés dans plus de 170 pays.



L'avenir du commerce passe par l'Intelligence Artificielle

Par Ara Shamirzayan, Directeur de la technologie chez Webb Fontaine

Le commerce international est le moteur de l'économie mondiale. Il est non seulement au cœur des opérations courantes des entreprises (grandes et petites), des gouvernements et des ONG du monde entier, mais aussi un facteur de croissance économique, de productivité et de bien-être pour les citoyens des pays engagés dans le commerce international.

Cette année, les chiffres du commerce mondial affichent une nette progression. L'industrie de l'import-export a surmonté les nombreux défis posés par la pandémie de COVID-19 en 2020, dont les effets sont toujours perceptibles¹. Selon le *Global Trade Update* de la CNUCED², le volume des échanges s'élevait à 7,7 billions de dollars US au premier trimestre 2022, soit une hausse d'environ un milliard de dollars US par rapport au premier trimestre 2021.

Le maintien de cette dynamique positive implique la capacité du secteur à atténuer les facteurs qui affectent la stabilité des chaînes d'approvisionnement mondiales. Ceux-ci incluent la défaillance des transports, la hausse des prix, les remous géopolitiques, etc. Les échanges commerciaux internationaux, ainsi que les immenses avantages qui en découlent, reposent sur la libre circulation des biens, des produits et

des services entre les nations et sur la simplicité de leur importation ou exportation.

Les progrès technologiques et les processus d'automatisation ont nettement amélioré le secteur de l'import/export.³ Si auparavant la documentation et le classement tarifaire, les contrôles manuels et la gestion des risques relevaient de processus fastidieux, ils sont désormais optimisés par les portails du commerce international⁴. Cette technologie d'automatisation permet à la douane et aux États de mettre en place des processus d'importation et d'exportation simples, rapides et efficaces, tout en apportant un avantage aux entreprises qui dépendent de la circulation des biens et des services pour leurs opérations et leurs clients. Grâce à ces mesures de simplification, l'administration publique peut traiter rapidement et de manière sécurisée les dossiers des opérateurs en règle.

Les acteurs économiques commencent à voir les avantages que l'introduction de l'Intelligence Artificielle apporte au processus de digitalisation de l'écosystème commercial. Par exemple, l'intelligence artificielle place le système de guichet unique à un niveau plus élevé. Outre la gestion des risques ainsi que celle de l'ensemble des processus d'importation et d'exportation qui reposaient auparavant sur des interventions humaines (par

1 <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/international-trade-during-the-covid-19-pandemic-big-shifts-and-uncertainty-d1131663/>

2 <https://unctad.org/webflyer/global-trade-update-july-2022>

3 <https://www.applexus.com/blogs/import-export-foreign-trade-automation>

4 <https://guardian.ng/apo-press-releases/webb-fontaine-announces-official-launch-of-far-reaching-nepal-national-single-window-trade-and-customs-project/>

exemple la saisie de données à partir de documents scannés, l'application de codes tarifaires aux marchandises à partir de leur description, l'évaluation des risques, la détection d'anomalies, la facilitation des paiements), l'IA du guichet unique utilise l'apprentissage automatique pour gérer les facteurs exogènes pouvant affecter les chaînes d'approvisionnement, et ce au-delà de l'administration.

En utilisant comme base les processus normalisés établis par l'Organisation mondiale des douanes (OMD), qui sont adoptés par la plupart des pays comme référence, l'IA peut intégrer la législation locale et géographique dans ses processus et paramètres configurables, en fonction du pays. Il s'agit notamment des exigences nationales, mais aussi des accords régionaux et internationaux, tels que les traités commerciaux internationaux.

L'IA peut également intervenir pour s'adapter aux changements dynamiques, tels que le retrait d'un pays d'un accord de libre échange, la hausse des droits et taxes sur les marchandises, ou des troubles géopolitiques. Dans ces circonstances, les connaissances acquises peuvent aider la douane à gérer

les hausses de prix, à réacheminer les marchandises par de nouvelles voies (en cas de fermeture de ports ou de frontières) ou à effectuer de nouvelles évaluations des risques fondées sur l'origine ou la destination des marchandises. Les données et les marges peuvent, dans des cas extrêmes, être appliquées manuellement, puis intégrées à la banque de données de l'apprentissage automatique de l'IA, dont elle peut alors tirer parti.

La mise au point de l'IA est une activité dynamique fonctionnant en arrière-plan pour réunir toutes les ressources nécessaires à l'élaboration de solutions.

l'IA simplifie déjà les échanges et continuera sans aucun doute à stimuler la croissance et l'efficacité des chaînes de valeur mondiales en optimisant et en automatisant les modèles opérationnels existants. La mutation du commerce axée sur l'IA ne cessera de soutenir les pays et les entreprises engagés dans le commerce en réduisant le temps, les coûts et la complexité des opérations commerciales.

En savoir +
<https://webbfontaine.com>

MALIN!

JE DÉDOUANE,

JE CENTRALISE,

J'OPTIMISE,

JE SÉCURISE...

www.conex.net

SOLUTIONS LOGICIELLES
 DOUANIÈRES & SÉCURITAIRES



Service douanier à la clientèle : la prochaine génération

Par Mikael Hyövälti, expert en innovation, et Marko Kunnari, directeur du centre de contacts, Douane finlandaise

Depuis qu'en 2016, le gouvernement finlandais a décidé de numériser tous les services publics, la Douane finlandaise s'est attelée à la tâche de développer les services numériques pour améliorer son service à la clientèle. En 2017, l'Administration avait expliqué dans les pages de ce magazine¹ comment elle avait testé le potentiel d'innovation d'un hackathon pour concevoir des solutions qui faciliteraient l'accès aux informations relatives aux réglementations et aux procédures douanières. Dans le présent article, nous passons en revue les derniers outils mis en place par la Douane finlandaise pour améliorer sa capacité à aider ses clients, à savoir un agent conversationnel (chatbot) et un système de gestion des contacts.

La croissance du commerce électronique transfrontalier et la suppression, le 1^{er} juillet 2021, de l'exonération de la TVA pour l'importation sur le territoire de l'Union européenne de produits d'une valeur en dessous de 22€ ont amené de nombreuses personnes à contacter pour la première fois une administration des douanes. À la Douane finlandaise, nous avons anticipé ce profond changement et nous avons demandé à un analyste des données travaillant dans une autre agence publique de nous aider à mieux cerner le nombre de nouveaux clients auquel s'attendre. Il était évident que nos ressources au sein du service à la clientèle n'allaient pas suffire ; il était temps d'envisager de nouvelles manières de fonctionner.

Point positif, le service à la clientèle avait lui aussi évolué et un nombre croissant de solutions « intelligentes » étaient apparues sur le marché. S'il n'existe pas une seule manière de définir le terme « intelligent » dans ce contexte, dans notre cas nous utiliserons l'expression pour nous référer à des solutions pouvant être déployées en conjonction avec d'autres solutions, qui possèdent des capacités cognitives comme la perception, le contrôle de l'action, le raisonnement délibératif ou l'utilisation du langage, et qui ont la capacité de s'adapter à travers l'apprentissage.

L'agent conversationnel

L'Intelligence artificielle est un catalyseur puissant de progrès dans ce domaine, en particulier le traitement automatique du langage naturel qui est une discipline de l'IA qui se donne pour but de donner aux ordinateurs la capacité de comprendre le texte et la parole pratiquement de la même manière que les humains. Le traitement automatique du langage naturel (ou NLP de son acronyme anglais) est un domaine où les évolutions ont été nombreuses. Le chatbot ou agent conversationnel, qui est un

logiciel simulant des conversations humaines avec les utilisateurs à travers des messages textuels, est une des émanations de cette technologie. Les agents conversationnels peuvent fournir des informations aux clients 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. En procédant par appariement entre les questions et les réponses, le chatbot est capable de fournir la bonne réponse sans que les questions ne soient formulées de manière précise. Même si cette solution est loin d'être parfaite, elle constitue tout de même un excellent instrument à avoir dans la trousse à outils du service à la clientèle.

Plusieurs solutions étaient disponibles sur le marché et nous avons finalement choisi un logiciel clé en main mis au point par une société finlandaise, auquel nous n'avons eu à ajouter que les informations douanières pour l'entraîner ensuite à associer les questions aux réponses, en utilisant quelque 60 scénarios d'interactions. L'agent conversationnel que nous avons choisi était facile à connecter avec notre système de gestion des contacts, nous permettant ainsi de transférer les clients vers notre service de support « chat » en ligne si le chatbot ne pouvait répondre à la question du client ou si le client voulait interagir avec une personne.

Nous avons baptisé notre agent « Hippi », ce qui veut dire « pépite » en finnois, en hommage à l'un de nos chiens renifleurs de stupéfiants qui a pris sa retraite. Nous avons testé Hippi fin 2020 et l'avons déployé début 2021. Hippi a essentiellement été développé pour aider les personnes qui consultent les informations sur notre site Web en lien avec le dédouanement de colis. Après le 1^{er} juillet 2021, nous avons constaté une flambée du nombre d'individus interagissant avec Hippi. Nous avons atteint 6000 connexions par mois. Depuis lors, les chiffres

¹ <https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/omd-actualites-83/hackathon-innovation-potential-tested-by-finnish-customs/>



se sont stabilisés, les gens s'étant entre-temps habitués à la nouvelle législation. Hippu a rendu service à près de 32 000 clients durant la première année de son déploiement. 75 % des conversations ont abouti à une clôture du dossier, les clients ayant indiqué que l'agent conversationnel avait répondu à leur question. Seuls 8 % des clients ont dû être transférés à notre support « chat » en ligne pour pouvoir consulter un des membres du personnel.

Hippu traite les informations en finnois et en suédois mais il convient d'ajouter que, au niveau des solutions de NLP, le meilleur reste à venir, surtout en matière de gestion de langues et des langages. Les grands modèles de langage (ou LLM, de leur acronyme anglais) sont des algorithmes qui « apprennent » des associations statistiques entre des milliards de mots et des milliards de phrases afin d'effectuer certaines tâches comme générer des résumés, traduire, répondre aux questions et classer du texte. Historiquement, toutefois, leur création a été coûteuse et ils sont donc restés entre les mains des grandes entreprises de TI. La situation pourrait toutefois changer après la publication, le 6 juillet 2022, d'un modèle de langage de source ouverte baptisé BLOOM. Selon ses développeurs, BLOOM est capable de générer du texte en 46 langues naturelles et en 13 langages de programmation². BLOOM n'est pas un agent conversationnel mais un modèle d'achèvement de texte. On peut donc commencer une phrase comme si on écrivait un texte et BLOOM se charge de générer une suite cohérente. Il est vraiment difficile d'imaginer et de prédire toutes les utilisations que ce nouveau modèle de langage permettra mais il aura indubitablement une incidence positive sur le développement de nouvelles solutions de NLP.

Système de gestion des contacts

Les solutions commerciales utilisées pour gérer les activités du service à la clientèle ont également évolué pour permettre aux employés de répondre rapidement aux besoins des clients, par le biais d'outils conviviaux. Les centres de contact gèrent normalement les demandes à travers des

canaux multiples, allant des réseaux sociaux et des plateformes numériques aux services d'aide téléphonique plus traditionnels. Nous nous sommes rendu compte que nous avons besoin d'un système de gestion des contacts qui nous offrirait la possibilité de gérer tous nos contacts, de consulter l'historique des conversations et de filtrer les données des clients dans des listes de contacts, en fonction du titre et de toute une série d'autres attributs.

Le nouveau système que nous avons acheté est très riche en informations. Il affiche les interactions passées du client avec notre service client à travers de multiples canaux, et ce dans une seule et même base de données. Nous pouvons également ajouter des notes concernant les besoins des clients et les problèmes rencontrés. Ces informations nous permettent de mieux servir le client s'il nous contacte à nouveau.

Le système offre également un soutien multicanal au client qui nous donne la possibilité de passer facilement d'un canal de communication à un autre plus adapté pour résoudre le problème donné. Par exemple, un client ayant une question simple peut choisir de recourir au support « chat » en ligne en temps réel plutôt que d'appeler et d'avoir à attendre qu'un agent lui réponde. Un client qui souhaite une réponse détaillée ou qui a une demande bien trop difficile à articuler à travers un message dactylographié peut être invité à appeler et à parler à un agent directement. Enfin, nous avons établi une liste des questions fréquemment posées et leurs réponses pour permettre à notre personnel d'offrir un service de haute qualité.

Il ne s'agit plus simplement d'offrir un service aux clients – il s'agit aujourd'hui de comprendre leurs préférences et leur expérience globale à travers le service à la clientèle. Au final, l'objectif est de s'assurer qu'ils soient satisfaits et d'améliorer le respect des réglementations.

En savoir +

Mikael.hyovalti@tulli.fi

Le nouveau système que nous avons acheté est très riche en informations. Il affiche les interactions passées du client avec notre service client à travers de multiples canaux, et ce dans une seule et même base de données. Nous pouvons également ajouter des notes concernant les besoins des clients et les problèmes rencontrés. Ces informations nous permettent de mieux servir le client s'il nous contacte à nouveau.

2 <https://huggingface.co/blog/bloom>

L'Égypte adopte un système d'échange de documents commerciaux innovant

Par Gamal Kotb, Directeur général de MTS, et Igor Jakomin, Directeur général adjoint de CargoX

En 2019, la République arabe d'Égypte a décidé de passer d'un traitement des transactions transfrontalières axé sur le papier, lent et lourd, à un système basé sur l'automatisation et la numérisation. Dans le cadre de cette transformation, les autorités du pays ont demandé aux opérateurs économiques et aux services gouvernementaux de commencer à échanger tous les documents requis aux fins des activités d'importation et d'exportation à travers des canaux numériques. Le portail mis en place pour ces échanges de données est le guichet unique NAFEZA.

Avant le déploiement de NAFEZA, la procédure de soumission de données passait avant tout par des documents papier et était répartie entre plusieurs agences. Les opérateurs devaient passer par de nombreuses étapes, parfois redondantes, pour soumettre une déclaration en douane afin de répondre aux exigences réglementaires de différentes agences, effectuer les paiements requis et prendre les mesures nécessaires pour la mainlevée de leurs marchandises.

Tableau 1 : Composants de NAFEZA

	COMPOSANT	PRINCIPALES FONCTIONS	AVANTAGES
	Centres de service	<ul style="list-style-type: none"> Assurance de la qualité, scannage, évaluation du flux de travaux, planification des inspections, etc. Collaboration avec les autres agences gouvernementales pour un transfert efficace des cas pour analyse et vérification 	<ul style="list-style-type: none"> Précision accrue des documents commerciaux Réduction du temps nécessaire pour la soumission grâce au dépôt et au suivi automatiques Plus grande efficacité du traitement des documents Réduction de la corruption
	Dépôt électronique des documents	Dépôt direct des déclarations et documents justificatifs depuis le bureau de l'opérateur commercial	<ul style="list-style-type: none"> Nul besoin de passer par une soumission physique Réduction du nombre d'erreurs de saisie des données Réduction des délais et coûts
	Paiements électroniques	Suppression des paiements en espèces	<ul style="list-style-type: none"> Efficacité améliorée Réduction de la corruption
	Coordination de la mainlevée des marchandises	Collaboration entre les interlocuteurs gouvernementaux et commerciaux pour réduire le temps nécessaire à la transaction commerciale de bout à bout	Réduction du temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises
	Services aux négociants fiables (« VIP »)	Établissement d'un canal spécifique pour les grandes sociétés afin de minimiser les interruptions pour les chaînes logistiques critiques	Plus grande efficacité des chaînes logistiques
	Gestion des risques (en cours de développement)	Mise au point d'une application de gestion des risques tirant parti de technologies telles que l'intelligence artificielle	<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue de recouvrement des recettes Capacité accrue d'application des réglementations
	Renseignements préalables concernant le fret (RPCF)	<ul style="list-style-type: none"> Soumission électronique sécurisée des documents commerciaux Partage des documents entre les parties prenantes principales Immuabilité des écritures 	<ul style="list-style-type: none"> Précision accrue des documents Pré-dédouanement et réduction des temps d'immobilisation aux ports Contrôle et lutte contre la fraude améliorés

Le NAFEZA a ouvert une procédure de soumission de données unifiée qui a fortement réduit le nombre d'étapes pour mener à bien les formalités douanières. Il intègre pour ce faire une série d'applications qui automatisent et orchestrent les activités de dédouanement des marchandises à l'importation, à l'exportation et en transit. Des centres de services logistiques ont également été établis aux ports maritimes pour superviser les opérations de contrôle. Les divers composants du guichet unique sont décrits dans le tableau 1.

Une plateforme de transmission de documents par chaînes de blocs a été ajoutée à cet arsenal pour permettre à l'Administration des douanes de recevoir et de traiter les fichiers contenant des renseignements préalables concernant le fret ainsi que pour vérifier la conformité du processus d'importation avant le chargement des envois depuis les pays d'exportation. Nous avons présenté la technologie dans le 97^e numéro du magazine¹, qui a été publié au début de l'année 2022. Pour résumer, le NAFEZA contribue au processus de contrôle des importations en Égypte depuis le tout début jusqu'à la fin. Les services

présents aux frontières peuvent dès lors mieux planifier leurs activités, effectuer des contrôles documentaires avant que le fret n'arrive au port, optimiser l'utilisation de leurs ressources et minimiser les encombrements des zones portuaires.

Le NAFEZA a été développé par la société égyptienne MTS, dont l'actionnaire majoritaire est le ministère des Finances égyptien et d'autres services gouvernementaux, la société CargoX se chargeant des services de transfert de documents par chaînes de blocs. MTS et CargoX ont tenu compte des normes et pratiques existantes pour la mise sur pied de guichets uniques telles que reprises dans le *Recueil de l'OMD sur le guichet unique*. Pour ce qui a trait au traitement des renseignements préalables concernant le fret, il est conforme aux dispositions du *Cadre de normes SAFE* visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial, aux règles de la *Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers*, au *Modèle de données* et à des nombreux autres instruments et orientations de l'OMD.

Le NAFEZA est utilisé par plus de 95 000 entreprises et entités qui interviennent dans le mouvement de marchandises par voie maritime vers et depuis l'Égypte. Nous comptons profiter de la dynamique enclenchée pour ajouter le traitement des documents sur le fret aérien à la plateforme de transfert de documents par chaînes de blocs.

Le capitaine Ossama Al Sharif, Président et Directeur général de MTS

¹ <https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/wco-news-97-issue-1-2022/blockchain-document-transfer-understanding-the-technology-and-its-uses/>

Diagramme 2 - Résultats de l'Étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises avant et après le déploiement du NAFEZA

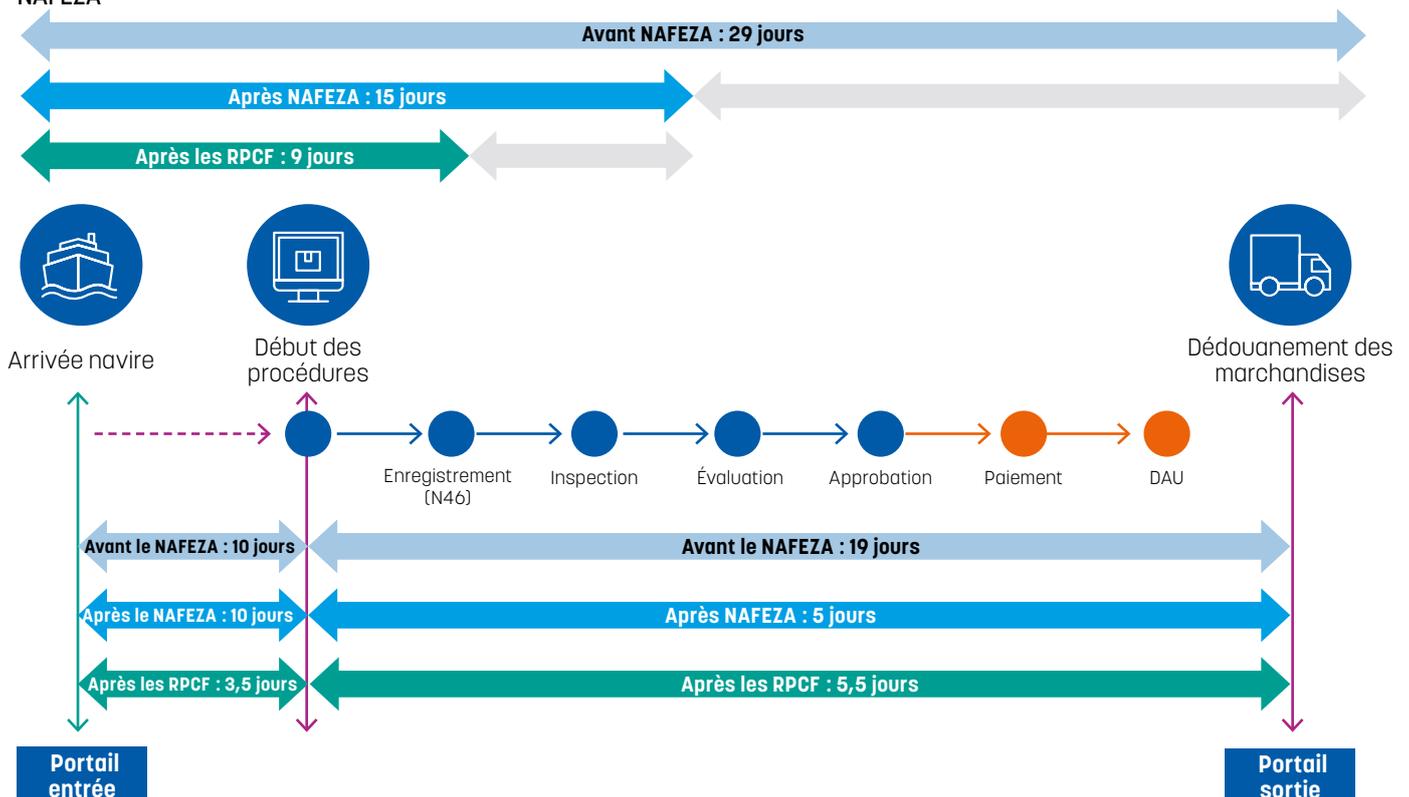
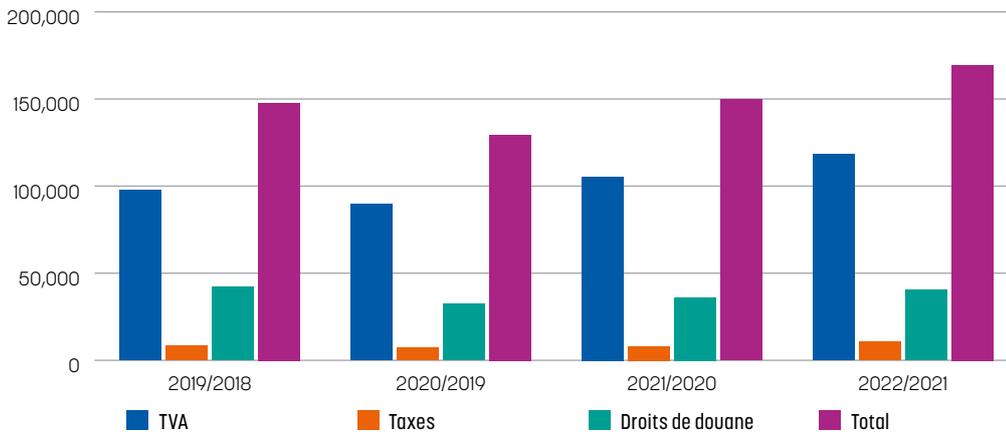


Diagramme 3 - Recettes recouvrées annuellement depuis 2019



TVA et droits de douane recouvrés en millions

Année fiscale	TVA	Taxes	Droits de douane	Total	Variation en %
2019/2018	97,432	8,234	42,020	147,686	
2020/2019	89,758	7,119	32,528	129,405	-12%
2021/2020	105,370	8,077	36,130	149,577	16%
2022/2021	118,459	10,706	40,342	169,507	13%

Source: Egyptian Customs Authority - Statistics Department (July 2022)

La plateforme de transfert de documents par chaînes de blocs est actuellement utilisée pour le fret maritime. Elle est en cours d'élargissement pour couvrir le fret aérien et pourrait permettre à l'avenir l'échange d'informations sur le financement du commerce entre les autorités monétaires et les institutions financières aux niveaux national et international.

Des documents couvrant près de 4,5 millions de transactions d'importation ont déjà été traités par la plateforme durant la première année d'exploitation ; aucun document ne s'est perdu et les participants ont fait rapport des énormes avantages qu'ils ont pu en tirer en termes d'économies de coûts et de temps mais aussi en matière de recouvrement des recettes. Si la mainlevée des marchandises prenait entre 16 et 29 jours auparavant, elle n'en prend aujourd'hui que de 3 à 9 jours (voir diagramme 2). Le recouvrement des recettes a augmenté de 13% depuis 2019 (voir diagramme 3).

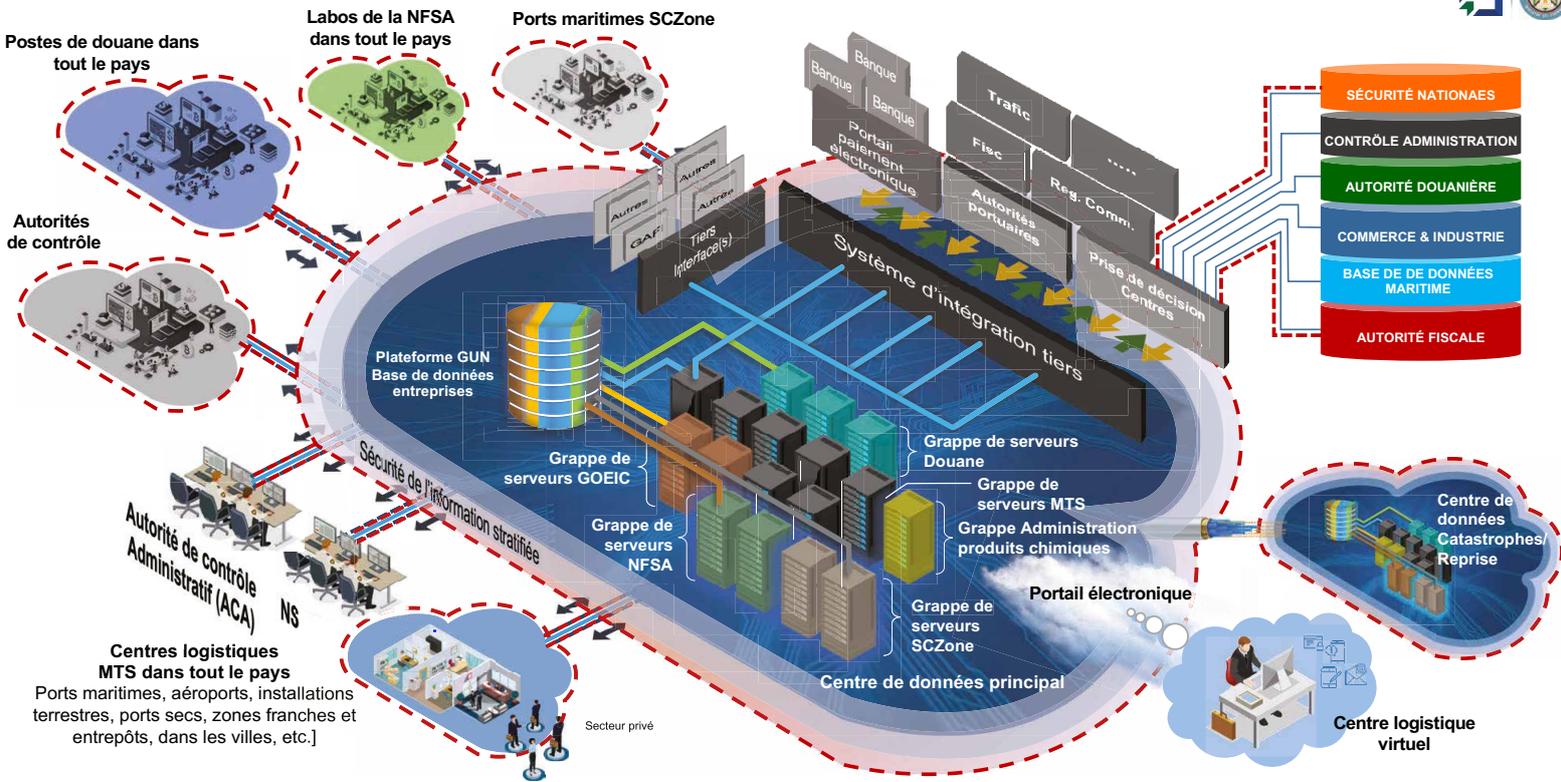
Changer les processus et les modèles opérationnels

Le NAFEZA a ouvert la voie à une nouvelle façon de travailler pour les divers services gouvernementaux impliqués. Ces derniers ont donc dû restructurer leur mode de

Les opérateurs économiques et les autorités gouvernementales partout dans le monde se lancent dans l'échange électronique de documents commerciaux et la vision que nous avons de développer notre plateforme de chaînes de blocs est en train de devenir une réalité. En travaillant avec le gouvernement égyptien, nous nous sommes rendu compte qu'il est essentiel de collaborer avec les différentes parties prenantes au sein des autorités publiques et du secteur privé afin d'avoir une vision d'ensemble des couches spécifiques d'informations que chacune possède, pour mettre au point des fonctionnalités révolutionnaires qui auront un effet sur l'efficacité, la transparence, le respect de la confidentialité et la vitesse dans un secteur tel que le transport maritime. Près de 100 000 entreprises dans le monde utilisent aujourd'hui la plateforme de chaînes de blocs pour leurs activités commerciales quotidiennes. Nous espérons que d'autres gouvernements les rejoindront bientôt.

Stefan Kukman, PDG de CargoX

Diagramme 3 - The NAFEZA Platform



fonctionnement. Il leur a fallu alléger les services de première ligne pour investir dans les services dorsaux de traitement de données, réaffecter les agents à des tâches à valeur ajoutée comme l'analyse des données, l'examen des KPI, ou encore la mise au point d'outils de notification en temps réel pour permettre au personnel d'encadrement de superviser les opérations et d'intervenir de la manière la plus adéquate.

Pour les opérateurs du secteur privé, il n'est aujourd'hui plus nécessaire de se présenter physiquement au bureau de douane pour effectuer les formalités, ni de passer un appel téléphonique ou encore de se déplacer pour savoir où en sont leurs déclarations. Ils peuvent suivre le déroulement de la procédure en ligne concernant leurs transactions. La sécurité des documents et des données numériques a également augmenté.

La transformation numérique exige également un transfert et une mise à niveau des connaissances. Les autorités égyptiennes ont lancé un programme de formation exhaustif de 2019 à 2022 qui a permis de former 2 670 employés des douanes, 1 577 agents gouvernementaux, 1 322 salariés

de MTS et près de 17 000 représentants de la communauté commerciale.

Satisfaction accrue de la clientèle

Les réactions au lancement de NAFEZA ont été généralement positives. Les chambres de commerce locales et étrangères ont joué un rôle pivot à cet égard puisqu'elles ont relayé l'information à leurs membres. La Chambre de commerce germano-arabe, par exemple, a organisé six webinaires auxquels ont participé plus de 300 personnes qui ont pu poser leurs questions non seulement durant les activités en ligne mais aussi par la suite.

Enseignements tirés

Le projet en soi, depuis son idéation et sa conceptualisation jusqu'à son déploiement, a été extrêmement enrichissant et nous aimerions partager certains des enseignements tirés de cette expérience.

En premier lieu, le projet a montré que les pouvoirs publics peuvent être des moteurs de l'innovation. Le guichet unique NAFEZA pour le commerce

extérieur et sa plateforme de chaînes de blocs sont uniques et révolutionnaires.

Deuxièmement, nous savons à présent que ce type de solutions peut être déployé sur un temps relativement court, compte tenu de la complexité des travaux requis. Les conditions sine qua non sont une participation active de toutes les instances gouvernementales et la présence d'experts internes et externes engagés, passionnés, avec un mandat et des objectifs clairs.

Troisièmement, il est important de montrer, preuves à l'appui, qu'il y a des avantages à tirer du changement. Même lorsqu'on sait que les processus sont lents et inefficaces, toute tentative visant à les modifier rencontrera une résistance tenace de la part des personnes touchées par ce changement, l'argument étant « pas touche au document papier ! ».

Quatrièmement, le changement peut être progressif. Une fois qu'il peut être démontré que la solution permet de gérer les activités quotidiennes en toute sécurité et avec un haut degré de fiabilité dans un secteur particulier, elle pourra être étendue à d'autres secteurs. Le succès de la plateforme de chaînes de blocs pour la gestion des opérations de transport du fret maritime a convaincu le gouvernement égyptien de la nécessité d'adopter une démarche basée sur la soumission de RPCF pour le mode aérien de transport du fret.

Enfin, il est inutile de réinventer la roue, même lorsqu'on innove. Il ne faut donc jamais hésiter à utiliser les guides de référence, les recueils et toutes les autres normes disponibles.

Pour le déploiement du NAFEZA, l'Égypte s'est alignée sur la priorité stratégique de l'OMD : utiliser les technologies modernes pour appuyer la continuité des activités commerciales et garantir la résilience du commerce mondial, quels que soient les défis qui surgiront à l'avenir.

En savoir +

www.cargox.io

<https://www.nafeza.gov.eg/en>

La communication est un élément essentiel pour la mise en place aisée et uniforme de nouvelles procédures de dédouanement. Ensemble avec les autorités égyptiennes, nous avons réussi à apporter une assistance à de nombreux exportateurs européens et importateurs égyptiens. Nous continuerons à servir de relais pour dialoguer avec les acteurs économiques concernés et nous assurer que la transformation numérique soit un plus grand succès opérationnel pour tous.

Chambre de commerce germano-arabe





Your Advance Cargo
Manifest (ACM) expert

More than

95,000

companies feel secure
when they send their
electronic trade documents
via the CargoX platform.



Blockchain Document Transfer



Visit www.cargox.io for more



Transformation numérique : la Douane suisse fait son bilan à mi-parcours

Par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

L'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) est en pleine mutation. Son ambition : la simplification et la numérisation de tous les processus et le renforcement de la flexibilité organisationnelle. DaziT est le nom donné au programme qui fédère les différentes activités entreprises dans ce sens. « Dazi » désigne la douane dans l'une des quatre langues de la Suisse, le romanche, et le « T » final fait référence au concept de transformation. DaziT a été officiellement lancé le 1^{er} janvier 2018 et devrait se conclure fin 2026. Nous sommes donc à mi-parcours. Une bonne occasion de passer en revue les résultats obtenus jusqu'ici.

33 millions de données

Une des tâches auxquelles s'est attelé l'OFDF a été d'uniformiser et de centraliser les données de base via une solution de gestion des données de référence (Master Data Management). Le modèle de données utilisé jusqu'à présent a été simplifié, optimisé et complété. Plus de 30 000 données de partenaires commerciaux et environ 33 millions de données spécifiques à la douane ont ensuite été rassemblées, telles que les codes tarifaires ou les taux de droits de douane. « C'est un record mondial », raconte Thomas Eggimann, le responsable

du projet. « Nous gérons activement et au jour le jour un million de données. Nous pouvons désormais les exploiter plus facilement ».

Plus important encore, des processus de travail stricts ont été mis en place pour augmenter la qualité de gestion de ces données. La nouvelle solution permet également aux clients de l'OFDF d'adapter leurs propres données de manière autonome – où qu'ils soient, 24 heures sur 24. « La nouvelle gestion centralisée garantit la qualité et la fiabilité des données. Elle établit une base solide pour les autres projets du programme DaziT et les nombreuses initiatives de l'administration fédérale », résume Thomas Eggimann.

Activation automatique

L'activation automatique est un élément-clé du nouveau processus douanier digitalisé de bout en bout qui est progressivement mis en place dans le cadre du programme DaziT. À ce stade, deux applications, Periodic et Activ, ont été développées afin de mieux gérer les déclarations périodiques (facilités accordées au trafic régional de chargements de nature uniforme importés régulièrement et par le même

bureau de douane) et les déclarations de transit international. Le principe est le suivant : la déclaration de marchandises est complétée par une déclaration du moyen de transport et reliée à celle-ci par le biais de l'une des deux applications. La déclaration de marchandises n'est toutefois activée, c'est-à-dire ne devient juridiquement contraignante, que lorsque le moyen de transport qui achemine la marchandise est géolocalisé dans une des zones délimitées à proximité d'un point de franchissement de la frontière grâce à l'un des 64 dispositifs de repérage géographique qui y ont été installés. Une analyse des risques est ensuite effectuée. À la fin du processus d'analyse, le chauffeur est averti s'il peut continuer sa route ou si un contrôle est nécessaire.

Depuis le lancement des applications pour smartphone Activ et Periodic en 2019, plus de 100 000 entrées ou transits en Suisse ont fait l'objet d'une activation automatique. La tendance est à la hausse et le potentiel de croissance est considérable : chaque jour, plus de 20 000 camions passent la frontière suisse.

Télématique

Avec les solutions actuelles, le chauffeur du camion doit avoir un smartphone allumé et connecté à un réseau téléphonique, et lancer manuellement le processus. Une technologie permettrait une automatisation complète : la télématique.

Une grande partie des entreprises de transport utilise déjà la télématique embarquée dans les camions pour optimiser la gestion de leur flotte. Cela leur permet de collecter, via des opérateurs de télématique, des données telles que la localisation et la vitesse des véhicules, ou encore les temps de pause de leurs chauffeurs.

La Douane n'aurait besoin que d'une infime partie de ces données pour rendre possible l'activation automatique des déclarations douanières. Elle devrait juste pouvoir repérer, grâce à la géolocalisation, quand un véhicule transportant les marchandises déclarées entre dans la zone frontalière délimitée. Techniquement, une simple interface aux logiciels des opérateurs de télématique permettrait cet échange de données. La Douane suisse travaille également à des solutions complémentaires, par exemple pour signifier à un chauffeur qu'il peut continuer sa route ou qu'il doit subir un contrôle. Un test



© Swiss Customs



© Swiss Customs

pratique effectué à l'automne 2021 a confirmé le potentiel des outils développés.

L'activation automatique via la télématique ne se limite pas au transport routier. Des solutions techniques pour d'autres moyens de transport sont à l'étude. Sur l'eau, il est prévu de mettre en place l'activation via RPIS, un système de gestion du transport fluvial qui repose également sur la télématique. Pour le rail, l'activation automatique est envisagée via ZIS, la plateforme de télématique embarquée des Chemins de fer fédéraux. Enfin, l'activation par voie aérienne pourrait être liée aux systèmes de gestion de fret aérien.

Une multitude de services numériques

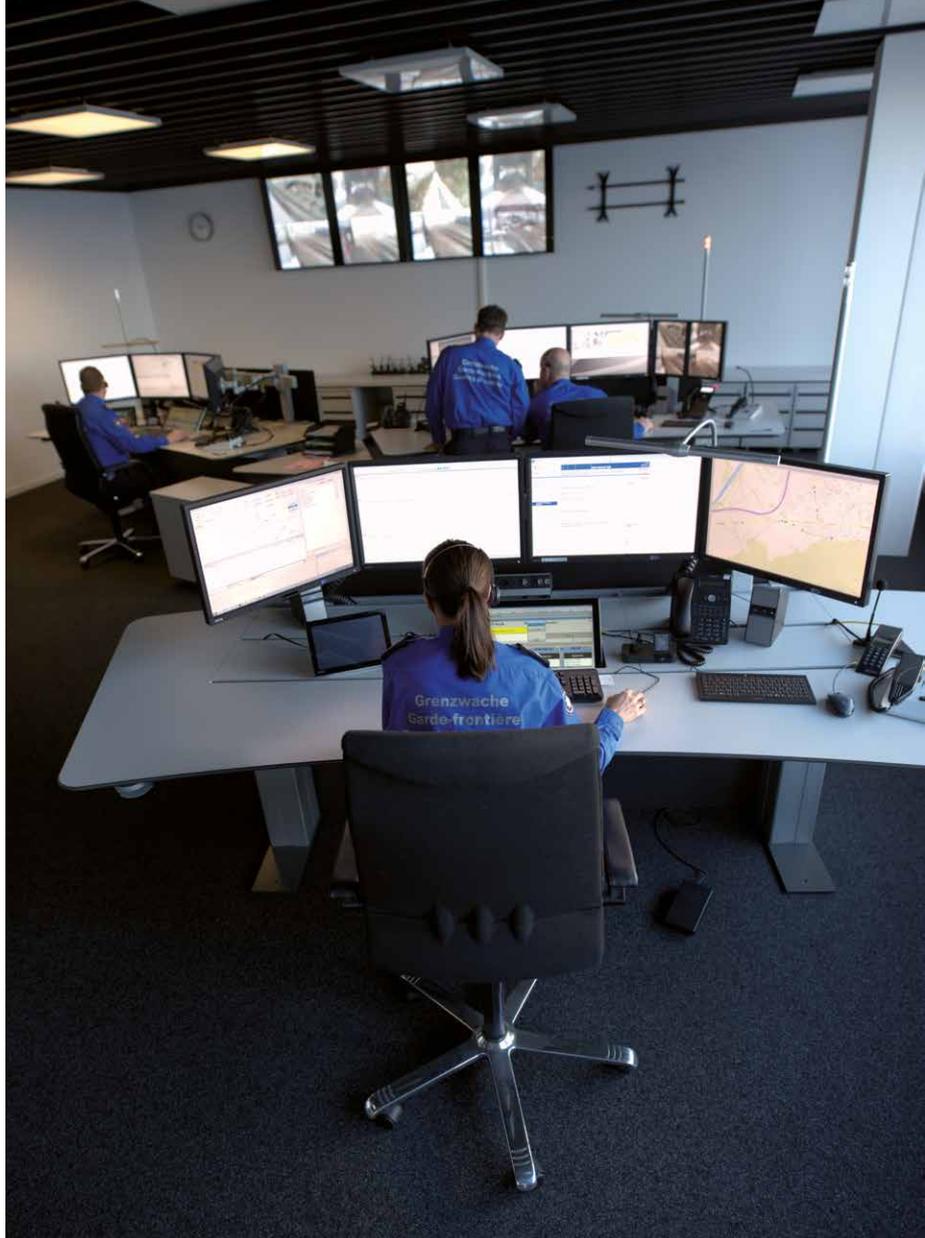
Au cours des quatre premières années du programme DaziT, l'OFDF a mis en service une trentaine d'applications et de services informatiques. Leur utilisation est en constante augmentation, comme le montrent les exemples suivants :

- **33%** : l'augmentation du paiement de la « redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations » (RPLP) collectée auprès des camions étrangers via le service européen de péage électronique (SET). Depuis janvier 2020, plus d'un demi-million de trajets à travers la Suisse ont été facturés au moyen du SET bien que seuls deux prestataires certifiés par l'OFDF proposent cette nouvelle solution.
- **65%**: le pourcentage des chauffeurs de bus et de camping-cars qui choisissent désormais la voie numérique pour s'acquitter de la redevance forfaitaire sur les poids lourds (RPLF) via l'application pour smartphone App Via. Éluée «Best of Swiss Apps», l'application a été utilisée plus de 60 000 fois depuis son lancement au printemps 2019.
- **99%**: le pourcentage de l'impôt sur la bière en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein prélevé par voie numérique. Après les grandes et moyennes brasseries, ce sont désormais les petits brasseurs qui, pour la plupart, déclarent leur production de bière par voie électronique au moyen de l'application Biera. Les déductions sont calculées automatiquement. Les remboursements se font également par voie numérique.
- **100 000** : le nombre de déclarations de marchandises par les voyageurs réalisées via QuickZoll a dépassé cette barre symbolique. En 2021, environ 10 % de toutes les recettes issues du trafic voyageurs ont été encaissées via cette application pour smartphone.

Mobilité et flexibilité

La transformation ne se limite pas à la numérisation, loin de là. L'OFDF en tant qu'organisation va fondamentalement changer pour se transformer en une organisation plus légère et plus flexible. La réorganisation est centrée sur un profil professionnel unique qui remplace les professions actuelles de garde-frontière et de spécialiste de douane. Les nouveaux collaborateurs seront tous formés au contrôle des marchandises, des personnes et des moyens de transport et se spécialiseront ensuite dans l'un de ces domaines. Des formations correspondantes seront proposées aux collaborateurs déjà en service. Il s'agira pour ces derniers de compléter les compétences acquises de manière ciblée et en mettant l'accent sur la pratique.

© Swiss Customs



L'automatisation de certaines tâches va par ailleurs permettre au personnel de se concentrer sur les contrôles et sur les prestations ayant une valeur ajoutée pour la clientèle. Les moyens de travail et d'engagement vont en outre être modernisés. Le personnel est équipé d'appareils de communication mobiles (smartphones, ordinateur portable). Les véhicules d'intervention seront aménagés conformément à la nouvelle stratégie de la flotte, soit avec des instruments de contrôle et une infrastructure informatique mobiles, de façon à offrir des postes de travail multifonctionnels.

Parmi les services informatiques visant à renforcer la mobilité du personnel et la flexibilité du travail figurent :

- l'application EneXs Mobile qui permet de consulter différentes bases de données d'avis de recherche relatifs à des personnes ou objets sur Smartphone.
- la télématique et le carnet de route numérique dont 93 % des véhicules d'intervention sont déjà équipés.

Communication

La transformation de l'OFDF se fait dans le cadre d'un échange intense avec de nombreuses organisations partenaires et parties prenantes. Des discussions avec les administrations douanières des pays voisins et les autorités européennes sont en cours afin de simplifier et d'accélérer le franchissement de la frontière. L'échange avec les entreprises et les associations économiques se fait au sein du groupe d'accompagnement Économie ainsi que des divers groupes de travail. Les cantons et les organisations de sécurité sont aussi régulièrement informés.

Voici quelques chiffres qui donnent une idée du volume de ces échanges depuis le lancement du programme DaziT : 90 séances d'information pour les cadres et les collaborateurs, 13 rencontres avec le groupe d'accompagnement économie, 50 rencontres avec les associations du personnel, 40 réunions officielles de concertation avec les États voisins et la Direction Générale Fiscalité et Union Douanière.

Deuxième mi-temps

La deuxième mi-temps dans la mise en œuvre de DaziT a débuté avec deux étapes importantes qui devraient être franchies dans les mois qui viennent : l'adoption par le Conseil fédéral (gouvernement) du « message sur la révision totale du droit douanier » et l'introduction du système d'entrée/de sortie (EES) développé par la Commission européenne pour la saisie électronique des entrées et des sorties des ressortissants d'États tiers à l'espace Schengen.

Une autre étape majeure sera franchie au courant de l'été 2023 avec la mise en service de la première version du nouveau système de circulation des marchandises appelé Passar. Les premières années de DaziT ont vu la mise sur le marché de plusieurs applications très spécifiques qui améliorent certaines étapes de la déclaration en douane pour les secteurs directement touchés, mais n'ont pas encore permis de réaliser tout le potentiel de simplification et d'accélération du trafic de marchandises transfrontalier. Passar, qui remplacera progressivement les systèmes existants NCTS (transit et exportation) et e-dec (importation et exportation), permet d'effectuer un pas considérable dans cette direction. En plus de fusionner les deux systèmes, il s'agit de simplifier, d'harmoniser et de numériser l'ensemble des processus généraux de déclaration douanière. La transition sera étroitement préparée en coordination avec les milieux économiques et avec les fournisseurs de logiciels. Un groupe de travail « Développement de logiciels » a été créé pour faciliter le travail de ces derniers.

D'autres projets importants tels que l'introduction d'une solution de traitement des cas et de rapport uniforme pour l'ensemble de l'OFDF, l'introduction de la vignette électronique, la réalisation de projets immobiliers et la poursuite de la promotion de la transformation culturelle seront également au cœur des préoccupations de l'Office fédéral dans les mois qui viennent.

En savoir +

www.dazit.admin.ch

Une journée à la douane suisse



TRAFIC DES MARCHANDISES

20 000 camions franchissent la frontière

74 lacunes en matière de sécurité sont constatées sur des chauffeurs ou sur des véhicules

100 000 déclarations en douane sont traitées

98 cas de contrebande sont découverts

34 produits falsifiés sont découverts

4 envois de médicaments illégaux sont séquestrés

6 armes prohibées sont séquestrées

30,6 kg de drogue sont saisis



CIRCULATION DES PERSONNES

750 000 personnes franchissent la frontière à bord de 350 000 véhicules

6 documents falsifiés sont saisis

3 cas de biens volés ou de matériel de cambriolage sont découverts

85 cas de séjour illégal sont découverts

55 personnes recherchées par la police sont arrêtées, dont 18 sous mandat d'arrêt



RECETTES

59,4 millions de francs de recettes sont encaissés



COLLABORATION

l'OFDF collabore avec 80 partenaires en Suisse et à l'étranger

Rapiscan[®]
systems

AS&E[®]

Part of the OSI Systems family of security companies

SECURITY TECHNOLOGY SOLUTIONS

PROTECTING PORTS & BORDERS WHILE FACILITATING TRADE

Optimize your cargo and vehicle scanning operation with our end-to-end security technology.

Our industry-leading X-ray inspection and radiation detection technologies assist with contraband and threat detection, while our optical inspection technology helps to identify and authenticate vehicles and occupants. And, with the CertScan[®] intelligent data integration platform you get even greater insight into your operation's security-related information. Our security technology solutions and unsurpassed program management, service, and support ensure your success. rapiscan-ase.com

Rapiscan[®]
systems

AS&E[®]



GATEKEEPER
Intelligent Security

————— The OSI Systems family of security companies —————



L'interconnectivité des systèmes de transit, une réalité en devenir en Afrique occidentale

Par le Secrétariat de l'OMD et le Groupe de la Banque mondiale

Connecter les systèmes douaniers nationaux afin de partager les données aux fins des opérations de transit est une priorité pour les administrations des douanes d'Afrique occidentale et centrale et pour les opérateurs économiques, les institutions internationales et les partenaires de développement travaillant dans la région. L'objectif est de sécuriser, de simplifier et d'accélérer le flux des marchandises en transit, en particulier pour celles provenant des ports maritimes à destination des pays enclavés. Un important projet, lancé il y a quelques années, a abouti avec le déploiement du Système interconnecté de gestion des marchandises en transit ou SIGMAT qui est déjà opérationnel dans cinq pays, deux autres devant les rejoindre bientôt.

À la différence des régimes douaniers, qui sont appliqués à un seul endroit, le transit exige un échange d'informations depuis trois endroits au moins, à savoir le point de départ du transit, aux frontières traversées et là où le transit s'achève. En Afrique de l'Ouest, le processus exige qu'une déclaration de transit soit déposée à la frontière de chaque pays traversé, jusqu'à ce que les marchandises arrivent à leur destination finale. Grâce au SIGMAT, les administrations des douanes d'Afrique occidentale peuvent progressivement abandonner les procédures de transit manuelles fondées sur le papier en connectant leurs systèmes informatiques. Une déclaration de transit est déposée dans le pays de départ et une copie est envoyée automatiquement aux systèmes informatiques des pays de transit et du pays de destination afin de les prévenir de l'arrivée des marchandises. Aux frontières, les camions ne doivent pas attendre une nouvelle déclaration en douane. La même déclaration est utilisée durant l'intégralité du processus. Les douaniers aux frontières ou au bureau de douane de destination confirment alors l'arrivée des marchandises à travers leur système informatique et la confirmation est envoyée par voie électronique au pays de départ. Étant donné que les administrations douanières impliquées dans le projet utilisent trois types de systèmes

douaniers automatisés différents, il a été nécessaire de créer une interface pour permettre l'échange de renseignements ainsi que d'élaborer des messages normalisés, au niveau de la structure et du format des données.

Mise en place du SIGMAT

Le SIGMAT est le résultat d'un long processus qui a impliqué plusieurs parties prenantes. Grâce au soutien financier de l'Union européenne (UE), certaines administrations des douanes de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avaient commencé à travailler sur l'interconnexion de leurs systèmes à la fin de 2011, dans le cadre d'une initiative baptisée ALISA. En 2013, la Douane ivoirienne a décidé d'affecter certains des fonds octroyés par l'UE au titre du Programme d'appui au commerce et à l'intégration régionale (PACIR) à l'élaboration de spécifications techniques et fonctionnelles avec le soutien de l'OMD et la participation de la Douane malienne et de la Douane du Burkina Faso. De nombreuses organisations internationales et agences de développement ont également participé aux travaux, notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Banque mondiale, l'Agence

de coopération internationale du Japon (JICA) et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). La Douane du Sénégal a rejoint le projet en 2014, suivie de la Douane du Togo en 2016.

La Commission de la CEDEAO a adopté le projet en 2015 et a commencé à travailler sur le développement du SIGMAT. Le Système a ensuite compté sur le soutien du Programme pour la facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest¹, qui est une initiative appuyée par de nombreux partenaires de développement visant à améliorer les mesures de facilitation du commerce existantes en Afrique occidentale. L'OMD a continué à apporter son soutien, notamment en formant des experts informatiques au sein des administrations douanières afin qu'ils puissent mettre au point les spécifications de message en se fondant sur le Modèle de données de l'OMD², le but étant de permettre à ces administrations d'atteindre leurs objectifs en matière d'interconnexion des systèmes informatiques.

Avantages

En permettant l'échange automatique de données électroniques concernant le fret en transit d'une frontière à une autre entre plusieurs administrations douanières, le SIGMAT offre d'énormes avantages aux douanes, aux opérateurs de toutes tailles, aux entreprises et aux pouvoirs publics. Le SIGMAT devrait améliorer l'efficacité et la transparence des activités et des procédures douanières, renforcer les capacités des douanes en matière d'analyse des risques et stimuler fortement le commerce régional en diminuant les coûts associés aux activités commerciales.

Depuis son lancement en 2019, le Système a été déployé avec succès à travers les principaux corridors commerciaux suivants : Abidjan-Ouagadougou, Abidjan-Ouagadougou-Niamey, Cotonou-Niamey et Lomé-Ouagadougou. Les pays situés le long de ces couloirs ont enregistré une augmentation de leurs recettes, une réduction du temps nécessaire pour traverser les frontières et une diminution des frais de gestion.

Déploiement

Les activités en cours soutenues par le Programme pour la facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest incluent :

- le déploiement du SIGMAT en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso pour les marchandises transportées par voie ferroviaire ou par transport routier ;
- la mise au point d'une application mobile du SIGMAT qui permettra d'assurer l'interconnexion entre les administrations des douanes à des endroits où il n'est pas possible de recourir à la version de bureau ;
- l'appui à l'élargissement de l'interconnexion dans la région ;
- l'appui aux sessions de formation des douaniers, des transitaires et des autres parties prenantes concernées ;
- l'achat d'équipements informatiques pour le déploiement du SIGMAT au Mali et au Sénégal.

Toute administration douanière peut profiter du SIGMAT. Sa mise en place n'exige pas le moindre travail de développement pour les administrations utilisant le système informatique douanier SYDONIA World, ce qui le rend particulièrement facile à déployer dans ces administrations.

Certaines conditions importantes doivent toutefois être remplies. Les administrations intéressées devront mettre en place une équipe, composée notamment de responsables possédant des aptitudes de leadership avérées, et elles devront s'assurer que les changements à apporter au niveau des systèmes et des procédures soient étayés par une forte volonté politique. Tout changement de système implique un changement de modes de fonctionnement sur le terrain. Les administrations devront donc former leur personnel de première ligne afin d'aligner leurs pratiques, un manque d'harmonisation pouvant miner les avantages générés par la numérisation. Enfin, elles devront s'assurer d'avoir la base légale nécessaire pour l'échange d'informations au niveau bilatéral ou régional.

En savoir +

Dion Benetatos, spécialiste en communication au sein de la Banque mondiale,
Groudbenetatos@ifc.org

Vyara Filipova, Secrétaire de l'OMD,
facilitation@wcoomd.org

Tout changement de système implique un changement de modes de fonctionnement sur le terrain. Les administrations devront donc former leur personnel de première ligne afin d'aligner leurs pratiques, un manque d'harmonisation pouvant miner les avantages générés par la numérisation.

1 <https://tfwa.projects.ecowas.int/index.php/fr>

2 <https://datamodel.wcoomd.org>



Éliminer les produits de contrefaçon à travers le recyclage : la nouvelle mesure de la Douane de Dubaï qui change la donne

Par la division DPI de la Douane de Dubaï

La question de l'élimination ou de la destruction de produits portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle (DPI), de manière adéquate et respectueuse de l'environnement et dans la lignée de la législation en vigueur en matière d'environnement et de santé publique, a été évoquée à de nombreuses reprises lors de nombreuses réunions de l'OMD ainsi que dans les pages de ce magazine¹.

À Dubaï, pendant longtemps, l'autorité douanière n'avait d'autre choix que de demander la réexportation de ces produits vers leur point d'origine car l'émirat n'avait pas la capacité de les détruire en bonne et due forme et sans le moindre effet sur l'environnement. Les titulaires de droits étaient généralement insatisfaits de cette solution, puisque les produits étaient simplement détournés vers d'autres marchés et risquaient même d'être renvoyés à nouveau vers Dubaï.

La politique de « réexportation » était guidée par des soucis environnementaux. Le volume de produits suspects retenus était si grand que les autorités municipales refusaient de les éliminer dans les décharges communales car ils auraient posé un risque pour l'environnement et la santé publique.

En 2015, la division des DPI de la Douane de Dubaï s'est alliée aux titulaires de droits et à leurs représentants légaux ainsi qu'aux attachés commerciaux et à d'autres parties prenantes pour trouver une solution de rechange. Plusieurs discussions et ateliers ont été menés et il a finalement été décidé que les titulaires de droits engageraient des sociétés de recyclage basées aux Émirats arabes unis (EAU) pour éliminer les produits portant atteinte aux DPI. Ces mêmes titulaires supporteraient aussi les frais de recyclage et toutes les charges liées à l'opération. La Douane de Dubaï superviserait le processus de recyclage mené par les sociétés. Après plusieurs études et analyses d'impact minutieuses, la nouvelle politique d'élimination des produits de

1 <https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/omd-actualites-86/entreposage-et-elimination-des-produits-de-contrefaçon-repondre-aux-defis-lies-a-la-securite-et-l'environnement/>

contrefaçon à travers le recyclage a été adoptée et est entrée pleinement en vigueur en avril 2018.

En 2021, la Douane de Dubaï a effectué quelque 390 saisies, pour un total de 1 764 710 articles de contrefaçon – un bond considérable par rapport aux 1 906 articles saisis en 2020. Parmi les faux produits, on retrouve tout aussi bien des ordinateurs que des chaussures de sport, des montres, des accessoires de téléphone portable, des écouteurs, des vêtements, des sacs et des produits cosmétiques. Tous les articles saisis ont été envoyés au recyclage.

La Douane de Dubaï peut être amenée à détenir des produits suspectés de porter atteinte aux DPI selon deux cas de figure (voir graphique n° 1) :

- la Douane de Dubaï découvre des articles suspects, enfreignant potentiellement les DPI, et en notifie le titulaire de droits concerné ;
- le titulaire de droits découvre un envoi suspect et en informe la Douane de Dubaï.

Si l'importateur ne reconnaît pas que les produits suspects sont contrefaisants, la Douane de Dubaï

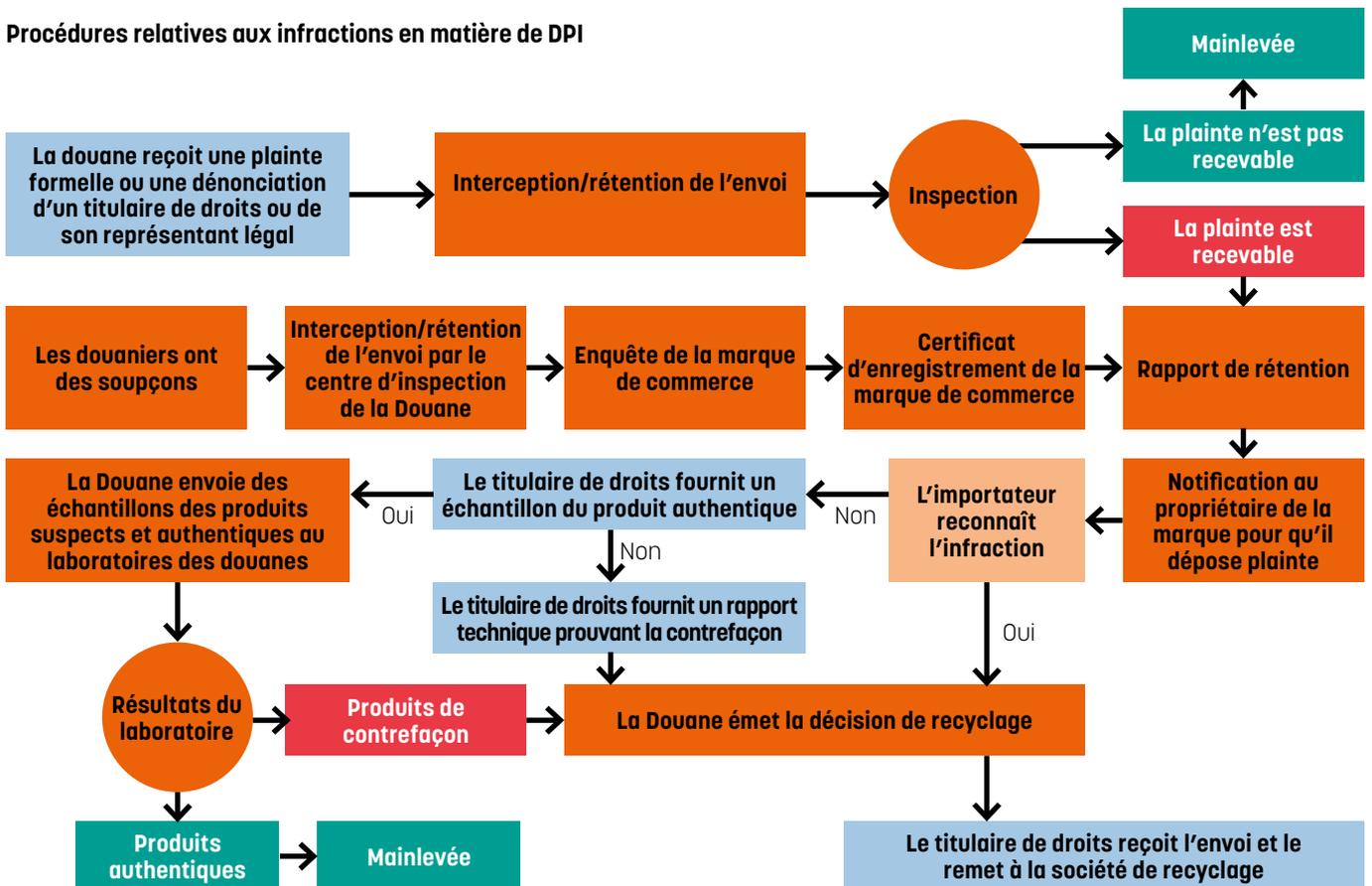
prélève un exemplaire de l'article dans une cargaison ou à l'endroit où ils ont été découverts (usine, dépôt, etc.) et le transmet à un laboratoire officiel à des fins de tests pour déterminer si l'article est authentique ou pas. Dans ce but, le titulaire de droits est tenu de fournir à la Douane de Dubaï un exemplaire d'un produit authentique correspondant à l'article suspect. Si le laboratoire confirme que l'article analysé n'est pas authentique, la Douane saisit les articles. Si le titulaire de droits ne peut fournir un exemplaire du produit authentique, il doit alors communiquer les spécifications techniques de la marchandise ainsi que toute autre information pertinente.

Affaires récentes

Une affaire récente impliquait un grand fabricant de tabac. Durant une inspection *ad hoc* menée par les douaniers dans la zone franche de Jebel Ali, un envoi contenant près de deux millions de cigarettes suspectées d'être de contrefaçon a été retrouvé dans l'entrepôt d'une société de logistique. Un examen criminalistique d'un échantillon a été mené et il a pu être déterminé que les produits étaient effectivement des contrefaçons. Le titulaire de droits a déposé plainte pour obtenir la confiscation et la destruction des produits

En 2021, la Douane de Dubaï a effectué quelque 390 saisies, pour un total de 1 764 710 articles de contrefaçon – un bond considérable par rapport aux 1 906 articles saisis en 2020.

Procédures relatives aux infractions en matière de DPI



contrefaisants et il a pris les dispositions nécessaires pour leur élimination par une société de recyclage. Après une enquête en bonne et due forme, la Douane de Dubaï a décidé que les produits devaient être saisis et remis à la société de recyclage.

Dans une autre affaire, 58 tuyaux servant au transport de pétrole et de gaz ont été saisis suivant une notification de la part d'une société de conseil en DPI, informant la Douane que des produits en violation d'une marque de fabrique avaient été chargés à bord de quatre conteneurs expédiés depuis un pays asiatique. Ces tuyaux auraient posé d'énormes risques pour la sécurité et l'environnement s'ils n'avaient pas été retirés du marché, dans la mesure où ils n'auraient pas résisté au niveau de pression requis pour le transport de pétrole et de gaz. Encore une fois, dans ce cas, les titulaires de droits ont pris les mesures nécessaires pour envoyer les produits en cause à un centre de recyclage.

Un nouvel élan

La nouvelle procédure devrait donner un nouvel élan à la coopération entre les titulaires de droits et la Douane de Dubaï. Cette dernière organise régulièrement des formations en coopération avec les titulaires de droits de grandes marques

afin d'améliorer les capacités des inspecteurs à détecter les contrefaçons et à faire la distinction entre les produits faux portant atteinte aux DPI et les articles authentiques. Des indicateurs de risque sont constamment mis au point et revus pour permettre une évaluation des risques efficace par le système d'analyse automatisé de la Douane. Ce processus est complété par les visites physiques aux dépôts et aux usines, menées par des inspecteurs en douane hautement qualifiés.

Les autres autorités douanières des Émirats arabes unis appliquent également cette politique de recyclage. En 2021, le Bureau du représentant américain au commerce (USTR) a retiré les EAU de la liste de surveillance des États-Unis en matière de protection de la propriété intellectuelle (PPI). Dans le rapport accompagnant sa décision, le Bureau du représentant américain au commerce a reconnu que les EAU avaient fait d'énormes progrès pour supprimer les obstacles de longue date entravant la protection des DPI, en particulier grâce aux efforts réalisés par la Douane de Dubaï.

En savoir +

IPR@dubaicustoms.ae

External.Relations@dubaicustoms.ae



Knowledge Beyond Borders

“ Studying with the *Centre for Customs and Excise Studies* not only gave me the *knowledge and skills* to introduce workplace reform based on international standards and best practice, but also the *confidence* to do so. ”

BABOLOKI PRINCE RIBBON

Botswana Unified Revenue Service



MASTER OF CUSTOMS ADMINISTRATION

CHARLES STURT UNIVERSITY IS AN AUSTRALIAN UNIVERSITY,
TEQSA PROVIDER IDENTIFICATION: PRV12018. CRICOS PROVIDER: 00005F.
CUSTOMSCENTRE.COM / CUSTOMS@CSU.EDU.AU

FOCUS sur la collecte des données relatives à la fraude

La collecte, le stockage, l'analyse et la diffusion efficaces d'informations sur la fraude et le commerce illicite sont essentiels pour établir des capacités solides en matière de renseignement. Pour soutenir les administrations des douanes dans ce domaine, trois applications ont été développées :

- Le Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN), une plateforme Web qui fonctionne comme un répertoire de renseignements relatifs à la lutte contre la fraude, offrant aux analystes une source précieuse d'informations qu'ils peuvent explorer et exploiter aux fins de l'analyse et du renseignement. La pierre angulaire du CEN est une base de données comprenant tant des informations que des photographies sur les saisies et les infractions. Son utilité repose entièrement sur le flux de données de qualité fournies par tous les Membres de l'OMD.
- le Réseau douanier national de lutte contre la fraude (ou nCEN), une application qui donne aux douanes la possibilité concrète de recueillir, d'emmagasiner, d'analyser et de diffuser les données relatives à la répression de la fraude. Le nCEN se compose de quatre bases de données indépendantes.
- La plateforme de communication du CEN (CENcomm), un système de communication axé sur le web permettant à un groupe fermé d'agents d'échanger des informations en temps réel, et ce pour la durée d'une opération ou d'un projet de lutte contre la fraude. La remise de rapports d'information peut être normalisée grâce à l'utilisation de formulaires types qui peuvent être personnalisés pour n'inclure que les champs de données pertinents pour une opération spécifique.

Dans cette section, nous avons rassemblé des articles sur la nécessité d'améliorer la quantité et la qualité des données dans le CEN, sur la manière dont les administrations des douanes utilisent le nCEN et les développements à venir de l'application, et, enfin, sur la manière dont la Douane indienne a amélioré son système de gestion des infractions douanières.

Améliorer la collecte de données - appel à l'action !

Par Iwona Sawicka, Programme CEN de l'OMD

Lorsque les premières discussions autour de la création du Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN) ont débuté au sein du Comité de la lutte contre la fraude en 1999, tous s'accordaient à dire que le CEN aurait une incidence positive sur l'organisation des services douaniers partout dans le monde. Ce projet a reçu l'appui unanime des Membres de l'OMD et des Bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement (BRLR), étant entendu que la mise en œuvre et la réussite du projet dépendraient de la coopération de toutes les parties désireuses de partager des informations en temps utile et de manière sécurisée.

À l'heure de faire le bilan de ces 20 années, nous constatons que les raisons fondamentales pour lesquelles le CEN a été mis en place restent d'actualité, et qu'à ce jour, le CEN est la seule base de données douanière mondiale relative aux saisies et aux infractions. Dans un contexte où les douanes adoptent une culture des données et construisent un écosystème de données, fournir des informations au CEN pour permettre une meilleure analyse ainsi qu'une évaluation et un profilage des risques plus efficaces pour tous les types de fraude garde toute sa pertinence.

« C'est une grave erreur que d'échafauder une théorie avant d'avoir rassemblé toutes les données » - Sherlock Holmes

L'enjeu clé du débat sur la quantité de données disponibles dans le CEN est celui-ci : ces données sont censées être fournies par les Membres de l'OMD sur une base volontaire. Or, de nombreux Membres ne suivent pas la recommandation relative à la saisie de données exhaustives en temps utile. Le principal défi est donc d'encourager et de convaincre les Membres de l'OMD d'alimenter davantage la base de données du CEN, dans leur propre intérêt et dans l'intérêt de la communauté douanière mondiale.

C'est dans ce contexte que la « Charte de l'OMD sur l'amélioration de la quantité et de la qualité

des données du CEN » a vu le jour. Elle se veut un engagement stratégique fondamental des Membres de l'OMD, des BRLR et du Secrétariat de l'OMD à perfectionner la saisie des données dans le CEN. Ce document décrit 14 principes clés. Certains traitent de la nécessité qu'il y a à réexaminer l'importance de fournir des données, tandis que d'autres ciblent les difficultés inhérentes à cette fourniture. Ces principes requièrent l'adhésion de tous les acteurs qui utilisent le CEN, y compris les Membres de l'OMD, les BRLR et le Secrétariat de l'OMD, mais ils ont des implications différentes pour chacun d'entre eux. La charte du CEN a d'abord été approuvée par le Groupe de gestion du CEN (CENMaT) lors de sa réunion de janvier 2021, puis quelques mois plus tard par les représentants des douanes participant au Comité de la lutte contre la fraude, et, enfin, par le Conseil de l'OMD de juin 2021.

Faire participer les Membres de l'OMD

La Charte du CEN en appelle aux chefs des administrations douanières pour qu'ils sensibilisent leur personnel à la valeur ajoutée du CEN au niveau national afin de les convaincre que, en fournissant des données de haute qualité au CEN, ils pourront obtenir une analyse plus précise et fiable et permettre un processus décisionnel basé sur des données.

Ils sont également priés d'organiser le suivi de la saisie effective des données dans le CEN, afin de faire en sorte que la collecte des données soit complète et réalisée en temps voulu, et de s'assurer que les données rapportées pendant les activités opérationnelles dans l'outil de communication du Réseau douanier de lutte contre la fraude (CENcomm) soient transférées vers le CEN. Enfin, ils sont invités à envisager l'automatisation de l'entrée des données dans le CEN par l'adoption du système de Réseau douanier national de lutte contre la fraude (nCEN) pour collecter les données relatives à la lutte contre la fraude. Le nCEN est déjà utilisé par 55 administrations.

La Charte du CEN en appelle aux chefs des administrations douanières pour qu'ils sensibilisent leur personnel à la valeur ajoutée du CEN au niveau national afin de les convaincre que, en fournissant des données de haute qualité au CEN, ils pourront obtenir une analyse plus précise et fiable et permettre un processus décisionnel basé sur des données.



Mobiliser les BRLR

Le réseau des BRLR est un élément essentiel de la stratégie générale d'échange d'informations et de renseignements de l'OMD. Si la plupart de ces bureaux sont déjà actifs, la Charte du CEN les invite à faire régulièrement le point sur la quantité et la qualité des données rapportées dans le CEN par leurs administrations douanières affiliées et à dispenser une formation aux douaniers sur la manière de rapporter les données dans le CEN et de tirer avantage de ces données. Concernant ce dernier point en particulier, les BRLR sont invités à fournir davantage d'analyses opérationnelles et stratégiques basées sur les données du CEN pour illustrer les avantages que l'on peut tirer d'une base de données centralisée. Bien que certains s'inquiètent du volume limité des données que contient le CEN, les travaux menés par certains BRLR ont prouvé que le CEN permettait d'effectuer des analyses pertinentes et de dégager des tendances. On notera que la publication d'analyses peut mettre en évidence des lacunes dans les données provenant de certains pays ou régions, ce qui peut inciter les administrations douanières à fournir davantage de données.

Impliquer le Secrétariat de l'OMD

La « Charte de l'OMD sur l'amélioration de la quantité et de la qualité des données du CEN » lancée par le Secrétariat de l'OMD se veut un appel à l'action. La numérisation des douanes a eu pour résultat un accès à des données de plus en plus nombreuses et de plus en plus utiles à l'appui de la prise de décisions, que ce soit par les agents de première ligne qui profilent les expéditions, les moyens de transport ou les individus, ou par les décideurs qui s'appuient sur les données pour leur planification stratégique.

Si les Membres de l'OMD et les BRLR sont invités à optimiser et à surveiller la saisie des données, le Secrétariat est, quant à lui, chargé de fournir des solutions techniques pour faciliter et automatiser la soumission des données au CEN. Il a déjà beaucoup travaillé dans ce sens, par exemple en introduisant

le composant d'échange de données informatisé (EDI) dans le CEN et le nCEN, ce qui permet d'importer des données à partir de feuilles de calcul Excel. L'introduction du composant EDI a également permis de mettre en place des connexions machine-machine entre le CEN ou le nCEN et d'autres bases de données tierces. Le CEN est ainsi déjà connecté avec succès depuis plusieurs années à l'application CIS+ de l'Office européen de lutte antifraude, ce qui permet de transférer automatiquement les données de CIS+ au CEN.

Outre ces mesures de facilitation de la saisie des données déjà mises en place, le Secrétariat est invité à élargir les sources de données en renforçant la coopération avec d'autres organes répressifs et en améliorant l'interopérabilité de toutes les applications de l'OMD relatives à la lutte contre la fraude. Plus précisément, le Secrétariat est prié de créer une nouvelle application CEN intégrée, l'ICEN, qui permettra de recueillir des données provenant de diverses sources, intégrera des données dans divers formats et sera dotée d'une fonction de calcul permettant un traitement, une analyse et une visualisation efficaces des données.

S'agissant de démontrer l'utilité de la collecte de données, la Charte du CEN invite le Secrétariat à encourager les Membres de l'OMD et les autres organismes répressifs à utiliser les données du CEN pour préparer des opérations coup de poing par exemple et à fournir des rapports d'analyse basés sur ces données.

« Une idée non concrétisée ne vaut rien »

Toute initiative doit s'accompagner de sa propre stratégie. Pour le Secrétariat de l'OMD, cela signifie, d'une part, mettre en place des solutions technologiques pour faciliter la saisie des données et œuvrer à mieux faire connaître le concept de l'ICEN, et, d'autre part, promouvoir les objectifs plus larges de la Charte du CEN : encourager une plus grande soumission des données et une utilisation accrue du CEN à des fins d'analyse.

Après avoir conceptualisé plusieurs solutions visant à faciliter la mise en œuvre des dispositions de la Charte du CEN, le Secrétariat de l'OMD, à travers le CENMat, a simplifié le formulaire de saisie dans le CEN, de manière à permettre aux administrations douanières d'enregistrer des données minimales à des fins statistiques. Pour les administrations aux ressources limitées, le formulaire de saisie simplifié facilitera l'introduction des données tout en fournissant des statistiques rapides à l'intention des agents de première ligne. Avec le lancement de cette nouvelle fonctionnalité, le Secrétariat de l'OMD offre à chaque administration la possibilité de saisir des données dans ce format simplifié. Cette fonctionnalité a également été étendue au CENcomm, chaque groupe fermé d'utilisateurs (GFU) ayant la possibilité de collecter des données en utilisant ce format simplifié.

Autre mesure de facilitation de la saisie des données intégrée dans le CEN (et le nCEN) : l'application de bureau. Ce composant supplémentaire, téléchargeable depuis le menu principal du CEN (ou du nCEN), présente la même interface et les mêmes fonctionnalités que l'application principale avec quelques restrictions. Il permet aux agents d'entrer des données de n'importe où et à n'importe quel moment, qu'ils disposent ou non d'une connexion Internet. Les saisies introduites dans l'application de bureau peuvent être exportées et téléversées dans le CEN (ou le nCEN) lorsqu'une connexion Internet devient disponible. Cette solution hors ligne facilitera le travail des agents de première ligne aux postes de contrôle frontaliers et les opérations dans les administrations où la connexion à Internet n'est pas fiable.

Pour obtenir davantage de données et promouvoir l'utilisation des applications CEN et nCEN, il est essentiel non seulement de faciliter la saisie des données, mais aussi de démontrer l'utilité de ces applications, et, surtout, l'utilité des données elles-mêmes. Cependant, bon nombre d'administrations douanières ne disposent pas, dans leurs services de gestion des risques et de lutte contre la fraude, des capacités analytiques

nécessaires pour traiter utilement les données du CEN. Pour les y aider, a été introduite dans le CEN une fonctionnalité de visualisation de base qui permet l'affichage des résultats de recherche sous la forme de graphiques, de manière à offrir un aperçu rapide des informations sur le trafic illicite.

La capacité des administrations douanières à tirer parti des données du CEN a également été examinée sous l'angle du renforcement des capacités. La nouvelle « Initiative de renforcement des capacités du CEN », actuellement dans sa première phase, a pour objectif de former les BRLR et les dirigeants régionaux du nCEN à l'utilisation des dernières fonctionnalités du CEN et du nCEN (formulaire de saisie simplifié, application de bureau, visualisation des données, etc.), car ce sont eux les acteurs clés du traitement des données collectées par le CEN et le nCEN. Dans une deuxième phase, il est prévu d'étendre l'initiative aux Membres de l'OMD si des besoins particuliers sont recensés. Grâce à une initiative complémentaire baptisée « Rester connecté », l'OMD prévoit de sensibiliser les pays du nCEN et les unités de coordination opérationnelle du CENcomm aux fonctionnalités d'interopérabilité et de transfert automatisé de données dans toutes les applications de la suite CEN.

Un appel à l'action !

Améliorer la quantité et la qualité des données dans le CEN n'est pas chose aisée. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une action mondiale. Nous devons avoir l'adhésion des points de contact nationaux qui utilisent le CEN, des responsables du programme nCEN dans chaque administration douanière. Nous devons avoir le soutien de chaque BRLR et nous devons engager des ressources de l'OMD afin de faire de cette vision stratégique une réalité. Notre objectif est ainsi de traduire cette vision en outils et mesures qui puissent être utilisés par chaque agent des douanes à tous les niveaux, de manière à garantir que le CEN reste pertinent pour la communauté douanière.

En savoir +

CEN@wcoomd.org

CARGOES CUSTOMS

An intelligent customs administration system built upon 40 years of experience in the sector and powered by the latest technologies.

CUSTOMS
AUTHORITIES

TRADING
COMMUNITIES

OTHER GOVT.
AGENCIES



HIGHLY CONFIGURABLE



COST EFFICIENT



WCO/WTO COMPLIANT



MULTILINGUAL



LATEST TECHNOLOGIES



OPEN STANDARDS



GLOBAL FOOTPRINT



LEADING EXPERIENCE



Le nCEN : un point sur les pratiques des usagers et sur les prochains développements

Par le Secrétariat de l'OMD avec la contribution de Marjan Duevski, Inspecteur en chef de la Douane de Macédoine du Nord, et de Giorgi Kvaratskhelia de la Douane de Géorgie

La détection du commerce illicite de produits interdits ou réglementés comporte son lot de défis. Une manière d'améliorer les capacités de détection consiste à analyser les données relatives aux saisies et aux rétentions et à mettre au point un ensemble de règles : des règles déductives basées sur des listes de surveillance, des règles inductives utilisant des indicateurs ou des anomalies pour évaluer le risque associé à une transaction, et des règles prédictives qui sont des outils mathématiques basés sur une analyse des tendances et sur des scénarios. Une telle démarche exige des douanes qu'elles recueillent, conservent et analysent les données relatives aux saisies et aux rétentions. De plus, les données doivent être de haute qualité, exhaustives et détaillées.

Consciente que de nombreuses administrations ne disposaient pas des outils nécessaires à cet effet, l'OMD a mis au point l'application du Réseau douanier national de lutte contre la fraude ou nCEN. Le nCEN se compose de quatre bases de données indépendantes. La base de données principale portant sur les saisies et les délits au niveau national couvre les données requises aux fins de l'analyse, ainsi que sur les moyens de transport et les itinéraires suivis ; elle offre la possibilité de consulter des photos illustrant les méthodes les plus inhabituelles qui sont utilisées comme moyens cachés. Deux autres bases de données contiennent des informations sur les individus et les entreprises présentant un intérêt pour la douane. Enfin, une base de données couvrant les personnes ou entités suspectes permet aux administrations de rassembler des informations de manière structurée et de suivre l'évolution des enquêtes en lien avec ces informations dans le système.

L'application contient une fonction de base en matière d'analyse des données, permettant notamment des recherches automatisées sur les nouvelles données et des règles d'appariement qui offrent aux utilisateurs la possibilité d'identifier les liens entre les éléments de données dans l'application. Toutes les bases de données sont reliées entre elles, de sorte que les liens entre les personnes, les entreprises et leurs activités illicites sont enregistrés et suivis par le système.

Enfin, une interface de communication, l'Incomm, permet d'échanger des données entre le nCEN et les deux autres applications de la suite CEN, à savoir l'application CEN, qui est le répertoire central réunissant des informations en lien avec la lutte contre la fraude au niveau mondial, et la plateforme de communication CENcomm, qui permet à un groupe d'utilisateurs d'échanger des données durant une opération de lutte contre la fraude. Les applications de la suite CEN peuvent « se parler » les unes aux autres, ce qui signifie que les utilisateurs du nCEN peuvent tous s'échanger des informations. En outre, en principe, le transfert de données vers le nCEN depuis les bases de données des systèmes nationaux existants est possible.

Pour comprendre comment l'outil est actuellement utilisé, nous avons demandé à deux administrations des douanes de partager leur expérience : la Douane de Géorgie, qui utilise l'outil depuis 2015, et la Douane de Macédoine du Nord, qui l'a déployé fin 2020. Vers la fin du présent article, nous revenons aussi sur les dernières fonctionnalités ajoutées à l'application et sur les améliorations qui sont prévues à l'avenir.

Analyse des données : le cas de la Douane de Géorgie

« Les tendances et les modalités en matière de contrebande changent très rapidement. Il est donc essentiel de compter sur des données de haute qualité pour identifier les risques émergents au niveau des marchandises et des modes opératoires », explique un représentant de la Douane de Géorgie¹. Avant de déployer le nCEN, les données sur les saisies et les rétentions d'articles prohibés ou réglementés étaient recueillies dans d'autres systèmes. Plusieurs raisons ont motivé la décision de la Douane de Géorgie de déployer le nCEN, notamment sa volonté de :

- saisir les données de manière normalisée ;
- pouvoir procéder à une analyse détaillée des données ;
- pouvoir envoyer les données notifiées par les agents sur le terrain directement à la base de données CEN de la manière la plus simple et la plus rapide.

Toutes les infractions ne sont pas communiquées au nCEN de Géorgie. Les notifications au nCEN sont régies par certains critères, tels que la gravité des faits, et les données sur des infractions mineures ou administratives sont conservées uniquement dans le système automatisé de la douane. L'Administration a commencé à mener des analyses dès que l'outil a été déployé en 2015. Les données doivent être notifiées au plus tard 10 jours après que la saisie ou la rétention a eu lieu.

Les champs de données couvrent non seulement la catégorie des produits, les moyens de transport, les entreprises et les individus impliqués mais aussi les résultats de l'enquête. Les données sont utilisées pour créer des profils de risque et/ou pour modifier les profils existants. L'analyse et le croisement des données sur les moyens cachés, sur le type de produits déclarés, les itinéraires suivis, les contrevenants, les nationalités et les pays d'enregistrement des moyens de transport, par exemple, se sont révélés particulièrement efficaces pour la Douane de Géorgie, qui a constaté une augmentation du nombre des saisies au cours de ces dernières années.

L'icomm est utilisé pour le transfert de données du nCEN au CENComm et du nCEN au CEN, qui est la base de données centrale de l'OMD, ce qui permet d'éviter une répétition inutile des tâches. Cela dit, l'icomm n'est pas employé pour l'échange de données

avec d'autres administrations des douanes dans la mesure où il n'existe pas de base légale pour ce faire.

L'interface de communication : le cas de la Douane de Macédoine du Nord

Les déploiements de l'application nCEN auprès des administrations des douanes possédant déjà un système centralisé de recueil de données de lutte contre la fraude montrent que le nCEN peut contribuer à la mise en place de mécanismes de coopération au niveau régional et au-delà, dans la mesure où tous les utilisateurs de l'application font partie du Réseau mondial du nCEN.

L'Administration des douanes de Macédoine du Nord a commencé à utiliser le nCEN en 2020 et gère l'application en parallèle avec sa base de données historique SIM qui est utilisée pour enregistrer les données sur tous les contrôles menés par les douaniers (même les vérifications où aucune irrégularité ou infraction n'est constatée). La base de données SIM inclut également des modules de collecte et d'analyse de données spécifiques. L'un de ces modules est le module de contrôle des passagers aériens qui recueille les renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) auprès des lignes aériennes et les croise avec les listes de personnes présentant un intérêt, comme la liste centrale des suspects, la liste des personnes impliquées dans des saisies précédentes et la liste des personnes qui ont précédemment déclaré de l'argent en espèces.

La Douane de Macédoine du Nord gère également une base de données du renseignement douanier, une base de données sur les poursuites pour infraction, une base de données des notifications concernant les fonds en espèces et les saisies d'argent liquide, ainsi qu'une base de données sur les atteintes aux droits de propriété intellectuelle, parmi de nombreuses autres.

En attendant que le nCEN et ces bases de données nationales soient connectées, seuls certains douaniers de la Division du renseignement sont autorisés à encoder les données dans le nCEN. Ces douaniers ont accumulé une solide expérience d'utilisation de l'application, ainsi que du CEN et du CENComm. Cette décision a été prise afin de garantir la qualité des données. Pour les agents de terrain, la saisie des données représente une contrainte. Dans la mesure où ils travaillent avec des échéances très courtes, ils ont tendance à encoder les données aussi rapidement que possible, ne remplissent que

1 Voir <https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/omd-actualites-81/la-georgie-premier-pays-deurope-a-utiliser-le-ncen/>.

les champs qui sont obligatoires et commettent des erreurs d'inattention. L'application n'a pas et ne sera pas traduite en macédonien, ce qui veut dire que les données sont saisies en anglais.

En Macédoine du Nord, le nCEN est donc surtout utilisé pour le téléversement d'informations du CENcomm vers le nCEN et pour la notification des saisies nationales dans le CEN de l'OMD. L'application a également été utilisée pour échanger des données avec la Douane du Kosovo qui utilise également le nCEN. Des informations seront également partagées avec d'autres utilisateurs du nCEN, le cas échéant, à l'avenir.

Améliorations apportées et prévues

L'application nCEN gagne en utilité à chaque nouvelle version que l'OMD rend publique puisque toutes les améliorations apportées se fondent sur les demandes des utilisateurs finaux. Les 55 pays équipés du nCEN n'utilisent pas encore tous la même version, toutefois, et l'OMD se donne notamment comme objectif stratégique d'assurer la transition de tous les pays vers la toute dernière version du logiciel.

Lors de la dernière phase de perfectionnement, une base de données a été ajoutée contenant des informations sur les individus. Cette base de données permet de conserver l'historique du casier d'un individu et de repérer les liens entre cet individu et d'autres affaires.

Toutes les bases de données sont reliées et, si une personne enregistrée est mêlée à une nouvelle affaire, il n'est nullement nécessaire de saisir les données encore une fois. Il en va de même pour les entreprises ou les suspects. Comme nous l'avons déjà expliqué, ce processus de mise en lien des données est vital aux fins de l'analyse.

Dans la version la plus récente de l'application, deux fonctionnalités ont été ajoutées dans le but de faciliter la saisie de données dans le nCEN² :

- un formulaire de saisie simplifié qui donne la possibilité aux administrations dont les ressources sont mises à rude épreuve de ne saisir que des données minimales à des fins statistiques ;
- une application de bureau qui est à l'image de l'application principale et possède les

mêmes fonctionnalités. Bien que plus limitée, l'application de bureau permet aux agents de saisir des données depuis n'importe quel endroit, à tout moment, qu'ils aient une connexion Internet ou pas. Les saisies qui sont encodées dans l'application de bureau peuvent être exportées, par exemple sur une clé USB afin d'être téléversées sur le nCEN une fois qu'une connexion Internet est disponible.

De plus, pour montrer la valeur ajoutée de l'application et des données en soi, une fonction de visualisation des données a été mise au point, permettant d'afficher les résultats d'une recherche sous la forme d'un tableau ou d'un diagramme pour un aperçu rapide de la situation.

Une fois que des fonds seront disponibles, une base de données sur les moyens de transport sera ajoutée à l'application. Encore une fois, si un moyen de transport qui a déjà été enregistré dans la base de données apparaît dans le cadre d'autres infractions, il ne sera pas nécessaire de saisir à nouveau les données. Le Secrétariat de l'OMD envisage également d'aider certains pays qui ont demandé une assistance afin de connecter leurs bases de données nationales au nCEN. Toutefois, il ne pourra le faire que s'il réussit là aussi à mobiliser des fonds.

Pour l'OMD, la stratégie mondiale de promotion du projet nCEN repose sur quelques piliers fondamentaux. D'une part, il s'agit d'introduire davantage de fonctionnalités de pointe dans le nCEN pour améliorer ses capacités analytiques et assurer la sécurité des données, d'élargir l'interopérabilité du nCEN avec d'autres bases de données nationales pour accroître le flux de données vers le nCEN, et de garantir la durabilité de l'application à travers une assistance technique ciblée. D'autre part, il s'agit de stimuler la coopération entre les membres du Réseau mondial nCEN, d'augmenter le nombre d'activités, d'offrir davantage de formations et d'assurer l'échange d'un nombre croissant de données, non seulement avec le CEN mais aussi entre les pays équipés du nCEN. Les administrations des douanes et les donateurs qui souhaitent contribuer au développement du nCEN sont invités à contacter le Secrétariat.

En savoir +

ncen@wcoomd.org

Une fois que des fonds seront disponibles, une base de données sur les moyens de transport sera ajoutée à l'application. Le Secrétariat de l'OMD envisage également d'aider certains pays qui ont demandé une assistance afin de connecter leurs bases de données nationales au nCEN. Toutefois, il ne pourra le faire que s'il réussit là aussi à mobiliser des fonds.

² Ces fonctionnalités ont également été ajoutées au CEN



La Douane indienne améliore son système de gestion des infractions douanières

Par Rajesh Pandey¹ et Kaushik Thinnaneri Ganesan², Service des recettes indien, Direction centrale des impôts indirects et des douanes, gouvernement indien

La pandémie de COVID-19 a engendré de nombreuses difficultés pour les acteurs du commerce international. Elles étaient souvent inédites pour les agents de la Direction centrale des impôts indirects et des douanes (CBIC), organe du gouvernement indien chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques relatives à la fiscalité indirecte. Ces agents ont ainsi pris conscience de la nécessité d'analyser certains de leurs systèmes informatiques pour s'assurer qu'ils répondaient toujours aux exigences de l'administration. Parmi ces systèmes figurait le système national de gestion des infractions douanières, « DIGIT », qui permet de recueillir et gérer les données relatives à toutes les infractions douanières constatées en Inde, et qui est comparable au Réseau douanier national de lutte contre la fraude (nCEN) développé par l'OMD. L'analyse opérée a permis d'améliorer sensiblement le système DIGIT, comme on peut le lire ci-après.

¹ Au moment de la rédaction du présent article, Rajesh Pandey était directeur général supplémentaire principal à la Direction des renseignements fiscaux – unité de Mumbai.
² Au moment de la rédaction du présent article, Kaushik Thinnaneri Ganesan était directeur adjoint à la Direction des renseignements fiscaux – unité de Mumbai, et coordonnateur national pour DIGIT.

Lancement

Les autorités indiennes ont créé leur système national de gestion des infractions douanières (DIGIT) il y a de nombreuses années pour aider le principal organisme de lutte contre la contrebande, la Direction des renseignements fiscaux (DRI), à mettre au jour les activités de contrebande et les personnes impliquées. Au début, seuls les agents de la DRI étaient habilités à saisir des données dans le système. Cela a changé il y a quelques années et les agents des douanes de première ligne chargés du dédouanement sont désormais également invités à alimenter la base de données afin que DIGIT puisse servir à la détection d'un plus large éventail d'infractions. On notera que l'enregistrement des informations sur les contrevenants et les infractions représentait un travail supplémentaire pour des agents qui devaient déjà dédouaner les passagers et le fret dans des délais serrés. Il y a certes eu des problèmes au départ, mais les agents se sont progressivement habitués à alimenter DIGIT.

Grâce à la DRI et aux unités de terrain, de nombreuses données étaient versées dans DIGIT début 2019. Pour chaque cas, on recueillait les éléments ci-après :

- les détails concernant l'infraction détectée (mode opératoire des contrevenants) ;
- les personnes impliquées et leurs rôles ;
- les marchandises concernées ;
- le montant des droits recouverts (en cas d'évasion fiscale) ;
- l'ordonnance de justification, document officiel remis à une partie à un litige qui expose les détails d'une infraction présumée et donne à ladite partie la possibilité de s'expliquer, faute de quoi d'autres conséquences suivront ;
- la décision de justice.

Analyse

Au début de la pandémie de COVID-19, l'équipe DIGIT a décidé qu'il était temps de réexaminer le système pour s'assurer qu'il était toujours adapté à son objectif et pour trouver des moyens de l'améliorer. Elle s'est d'abord attachée à analyser la qualité des données saisies et à mettre en évidence les points à améliorer. Pour cela, l'équipe a :

- cartographié le processus de saisie des données ;

- vérifié que le système était à jour au regard des dispositions légales en vigueur en matière d'infractions douanières ;
- vérifié la véracité des données, en particulier de celles concernant les marchandises saisies et les contrevenants (par exemple, dans certains cas, la quantité semblait étrange ou certains détails étaient différents de ceux rapportés par d'autres canaux) ;
- débattu régulièrement de certains points avec les personnes utilisant souvent l'application ;
- mis au point des moyens de simplifier la saisie des données et de réduire autant que possible les erreurs ;
- produit des rapports périodiques ;
- analysé les données pour améliorer les capacités de formulation des politiques et de ciblage ;
- publié des documents, tels que des bulletins d'information, pour familiariser les utilisateurs avec l'application ;
- créé et organisé des formations pour motiver le personnel et améliorer la saisie des données.

L'analyse de l'application a été très instructive et a permis de recenser de nombreuses fonctionnalités à améliorer. Il a ainsi été proposé :

- de créer un nouveau champ de données concernant la catégorie de marchandises saisies, en plus de celui sur la marchandise concernée, par exemple faune et flore, matières dangereuses, médicaments et produits pharmaceutiques ou encore marchandises commerciales ;
- d'ajouter une catégorie d'infractions distincte pour les stupéfiants ;
- d'harmoniser la saisie s'agissant du code de quantité unique (UQC) : les agents utilisaient des codes différents pour la même marchandise. Par exemple, l'or saisi était déclaré en grammes, en unités, en cartons, en paquets, en carats, etc. ;
- de faciliter le rapport des données en permettant aux agents d'afficher tous les champs de données sur un seul écran : pour communiquer certaines données telles que le lieu de saisie, le numéro de tarif douanier ou le pays d'origine, il fallait ouvrir des écrans différents, et cela n'était donc pas fait de façon systématique ;
- de créer une liste de catégories de contrevenants et de la présenter dans un menu déroulant vertical. Le champ de données relatif à la fonction jouée par le contrevenant était en

Dans le cadre de la révision, l'équipe DIGIT a organisé des webinaires avec les utilisateurs de l'application afin de leur rappeler les fonctionnalités existantes et de recueillir leurs commentaires sur l'outil. Plus de 600 agents venant de tout le pays y ont participé.

format texte libre et n'était souvent pas bien rempli. Même s'il ressortait des enquêtes, par exemple, que du personnel des compagnies aériennes, des contractants de l'aéroport ou des organismes publics opérant dans les aéroports étaient impliqués, ces informations n'étaient pas facilement consultables dans l'application ;

- de créer un nouveau champ de données relatif au type d'infraction présumée : la délivrance d'une ordonnance de justification est un événement important dans une enquête. Si le document était bien saisi dans DIGIT, il n'était pas facile de consulter les informations sur les dispositions précises en vertu desquelles l'ordonnance avait été émise ;
- de créer un nouveau champ sur le type d'endroit où les marchandises ont été saisies (aéroports, ports maritimes, dépôts de conteneurs terrestres, terminaux de courrier ou de fret ou frontières terrestres, par exemple).

Susciter l'intérêt des parties prenantes

Dans le cadre de la révision et en association avec l'Académie nationale des douanes, des impôts indirects et des stupéfiants, l'équipe DIGIT a organisé des webinaires avec les utilisateurs de l'application afin de leur rappeler les fonctionnalités existantes et de recueillir leurs commentaires sur l'outil. Plus

de 600 agents venant de tout le pays y ont participé. Ensuite, l'équipe a diffusé des bulletins d'information mensuels, qui ont permis aux lecteurs d'approfondir leurs connaissances sur les différents modules de DIGIT. Chaque bulletin portait sur un module en particulier et présentait une série de questions fréquemment posées. Enfin, au fur et à mesure que de nouvelles fonctionnalités étaient mises en place, tous les utilisateurs recevaient des communications détaillées qui expliquaient la fonctionnalité mise en place, les raisons de la modification et les choses à garder à l'esprit lors de la saisie des données.

Une impulsion venant d'en haut

Cette analyse complète de DIGIT a été non seulement soutenue mais aussi impulsée par les plus hauts échelons de la Douane indienne, et elle a abouti à l'élaboration d'un tableau de bord pour la Ministre des finances qui a permis à celle-ci de visualiser les infractions douanières sur la base des données figurant dans le système. En 2020 et 2021, le président de la Douane et le chef du département de gestion de la conformité ont envoyé des courriers pour exhorter les agents de terrain à communiquer régulièrement et avec exactitude les données relatives aux infractions douanières, ce qui a beaucoup contribué à faire connaître DIGIT et à faire comprendre qu'il

WCO Trade Tools



www.wcotradetools.org

Un point d'accès unique :

- Système harmonisé
- Règles préférentielles d'Origine
- Valeur en douane

& des fonctionnalités clés :

- Option multi-utilisateur
- Outil de comparaison
- Outil historique

était important de communiquer en temps voulu des données exactes.

Trois types de changements

Après avoir listé les améliorations à apporter, l'équipe DIGIT a entrepris d'apporter les changements nécessaires à l'arrière-plan de l'application de manière progressive. Ces changements peuvent être classés en trois catégories.

Interface utilisateur

Changements apportés à l'interface utilisateur (UI), c'est-à-dire l'élément d'un dispositif qui permet l'interaction et la communication entre l'homme et l'ordinateur :

- adoption de listes déroulantes pour différents champs, tels que la quantité de marchandises, le lieu de la saisie ou encore le type de marchandises, pour garantir l'exactitude des données ;
- ajout de catégories pré-remplies concernant le rôle des contrevenants ;
- suppression des champs redondants concernant les contrevenants ;
- ajout d'une catégorie « affaires critiques » pour faciliter le repérage des affaires nécessitant un suivi étroit ;
- refonte de la page du tableau de bord de sorte à pouvoir consulter, en un coup d'œil, différents chiffres tels que le nombre d'enquêtes en cours ou achevées, ou le nombre d'affaires en attente de jugement ;
- rationalisation des termes utilisés dans l'application – par exemple, les termes « accusé » et « contrevenant » étaient utilisés de manière interchangeable ;
- simplification du « module des poursuites » pour faciliter le suivi de l'évolution des affaires.

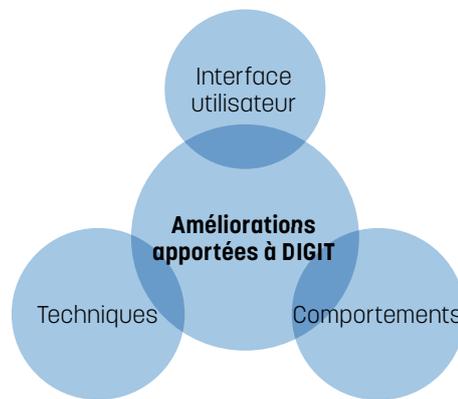
Changements de comportement

Changements apportés s'agissant des pratiques des utilisateurs :

- mise en place d'un minuteur pour la sauvegarde des informations détaillées sur la saisie afin que ces informations soient enregistrées en temps voulu ;
- affichage sur un seul écran de tous les champs de données du module relatif aux marchandises afin de faciliter l'entrée des données ;
- diffusion d'instructions et de directives pour une saisie fluide des données ;

- incitation des utilisateurs à se fier aux données DIGIT pour l'établissement des rapports – en fin de compte, la qualité des données s'améliorera à mesure que les utilisateurs se rendront compte qu'il est pratique de recevoir des rapports automatisés ;
- création de champs pour enregistrer les dispositions précises invoquées dans les ordonnances de justification afin d'encourager les agents à tenir compte de ces données dans leur analyse, y compris lorsqu'ils analysent les tendances ;
- création de champs relatifs aux langues connues par les contrevenants afin d'assurer un profilage plus complet.

Figure 1 : Types d'améliorations apportées à DIGIT



Changements techniques

Changements purement techniques :

- inclusion d'une catégorie de saisies pour les stupéfiants et les substances psychotropes ;
- normalisation de l'UQC pour les principaux produits de base :
 - or – grammes
 - argent – kilogrammes
 - cigarettes – nombre de cigarettes
 - faux-santal rouge – tonnes
 - stupéfiants – kilogrammes, litres ou comprimés
 - devise étrangère – montant dans la devise en question et montant équivalent en roupies indiennes
- inclusion de données sur la disposition précise en vertu de laquelle l'ordonnance de justification a été délivrée ;

Lors de la révision de DIGIT, la Douane indienne a veillé à ce que les changements apportés soient alignés sur la structure de données du CEN et permettent un échange automatique des données si les deux systèmes devaient être connectés.

- possibilité de charger des documents dans certains cas pour les retrouver facilement ;
- possibilité de générer des rapports personnalisés ;
- restriction de la saisie à certains types de valeurs pour garantir l'exactitude des données – par exemple, désactivation du texte dans les champs numériques ou limitation à huit chiffres du champ du code de la nomenclature du SH.

Grâce à tous ces changements, DIGIT est devenu une application agile, robuste, intuitive et conviviale qui facilite la saisie des données et qui est aussi plus conforme aux exigences juridiques et administratives de l'administration. La méthode de saisie des données a été améliorée et l'application a reçu le soutien des agents qui interviennent dans la détection des infractions et la saisie des données, ainsi que dans la formulation des politiques.

Synergie avec le CEN de l'OMD

La Douane indienne est un membre actif de l'OMD et communique régulièrement ses données nationales sur les saisies au Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN) de l'OMD qui vise à être un répertoire mondial central pour les informations relatives à la lutte contre la fraude, permettant aux administrations douanières et au Secrétariat de l'OMD de produire des analyses précieuses sur le commerce illicite.

Lors de la révision de DIGIT, la Douane indienne a veillé à ce que les changements apportés soient alignés sur la structure de données du CEN et permettent un échange automatique des données si les deux systèmes devaient être connectés. La création de grandes catégories de marchandises (stupéfiants, métaux précieux et pierres précieuses, produits du tabac et déchets dangereux, par exemple) était motivée en partie par cet impératif, et les noms des catégories correspondent à ceux du CEN avec très peu de différences.

Dans l'intervalle, la Douane indienne continuera à communiquer des données dans le CEN et à soutenir les initiatives visant à améliorer le système. Par exemple, à la dix-neuvième réunion de l'équipe de gestion du CEN, tenue en 2021, elle a présenté ses pratiques visant à améliorer la qualité des données, a approuvé l'élaboration d'une charte de l'OMD sur l'augmentation de la quantité et l'amélioration de la qualité des données dans le CEN et a soutenu la création d'un groupe de travail sur la collecte des données pour examiner les données

saisies jusqu'à présent dans le CEN. À la quarante-deuxième réunion du Comité de la lutte contre la fraude, tenue en 2022, la Douane indienne s'est dite très favorable à la proposition du Secrétariat de l'OMD de lancer un projet de visualisation des données du CEN qui permettrait aux utilisateurs d'obtenir facilement des informations à partir des données enregistrées dans le système.

Un œil sur l'avenir

En 2022, le Secrétaire général de l'OMD a encouragé les administrations douanières à « accélérer la transformation numérique de la douane en développant une culture de la donnée et un écosystème performant ». En revoyant DIGIT, la Douane indienne a montré son engagement en ce sens.

L'Inde a l'avantage d'être une puissance technologique et l'Administration des douanes n'a aucun problème à recruter des spécialistes informatiques talentueux. Toutefois, la mise à niveau du système a été rendue possible non seulement grâce à l'équipe DIGIT, mais aussi grâce à la participation active de la haute direction de l'Administration et des principaux utilisateurs de l'application.

Grâce à ce soutien généralisé, l'équipe DIGIT est désormais équipée pour travailler sur les points suivants :

- le calcul du délai moyen d'achèvement d'une enquête ;
- l'analyse des affaires en cours ;
- l'élaboration de profils de risque pour les entités ;
- l'analyse des modes opératoires ;
- le suivi des décisions et des procédures postérieures aux enquêtes ;
- la réalisation d'une analyse prédictive fondée sur les infractions passées pour comprendre l'avenir et répondre à la question de savoir ce qui va probablement arriver.

La technologie, combinée à une passion inlassable pour l'amélioration systémique, a donné des résultats positifs, et d'autres sont en préparation. DIGIT recèle un immense potentiel s'agissant d'améliorer le suivi des enquêtes douanières en Inde et d'éclairer les politiques en fonction des données.

En savoir +

rajeshpandey@nic.in
kaushik.tg@gov.in



L'OMD commémore son 70^e anniversaire en marge des sessions du Conseil

La Convention instituant un Conseil de coopération douanière (CCD) est entrée en vigueur le 4 novembre 1952. L'Organisation mondiale des douanes (OMD), nom sous lequel le CCD est désormais connu, fête donc ses 70 ans en 2022.

La Belgique étant son pays hôte, les représentants participant aux sessions du Conseil de l'OMD de juin ont été rejoints pendant quelques heures par Son Altesse Royale la Princesse Astrid de Belgique, M. Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances de Belgique, et M. Hans D'Hondt, Président du Service Public Fédéral Finances.

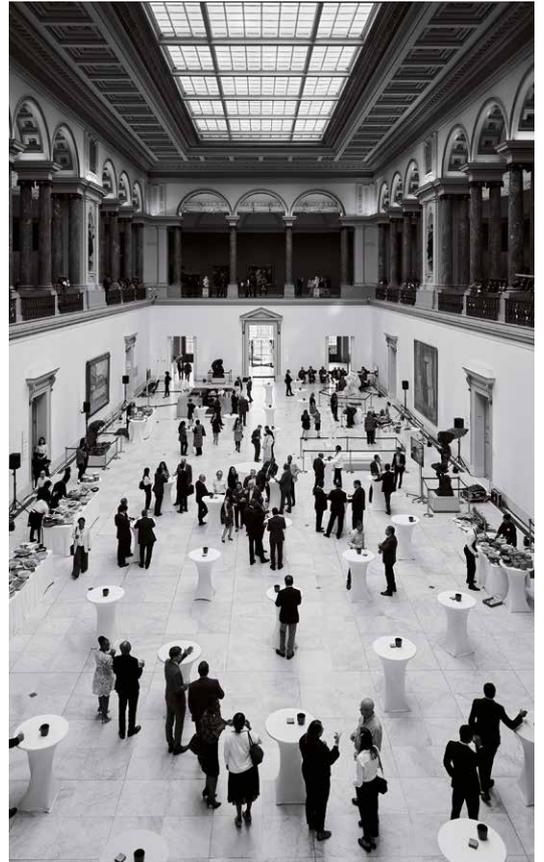
Vincent Van Peteghem s'est adressé à l'assemblée réunie, soulignant l'importance du commerce international pour son pays, centre logistique de l'Europe, et donc du fonctionnement harmonieux et efficace de la Douane. Il a également salué le fait que la numérisation et l'analyse des données fassent partie des priorités de l'OMD car progresser dans ces domaines permettra à la douane de relever les défis de demain.

Un peu plus tard, un arbre offert à l'OMD par la Douane belge a été planté dans le jardin de l'Organisation. Il symbolise les liens privilégiés que l'OMD a tissés avec la Belgique au fil des années.

Les participants aux Sessions du Conseil ont également été invités à une visite guidée d'une des collections des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, visite qui a été suivie d'un dîner.



M. A. Al Khalifa, Président de la Douane de Bahreïn et Président du Conseil de l'OMD, et Kunio Mikuriya, Secrétaire général de l'OMD



Les participants aux Sessions du Conseil ont été invités à un dîner de gala.

S.A.R. la Princesse Astrid de Belgique a honoré les délégués de sa visite. Elle était accompagnée du Vice-Premier ministre et ministre des Finances belge, M. Vincent Van Peteghem, qui a fait une allocution sur le rôle clé joué par la douane aux frontières pour la facilitation des échanges et la protection de la société.

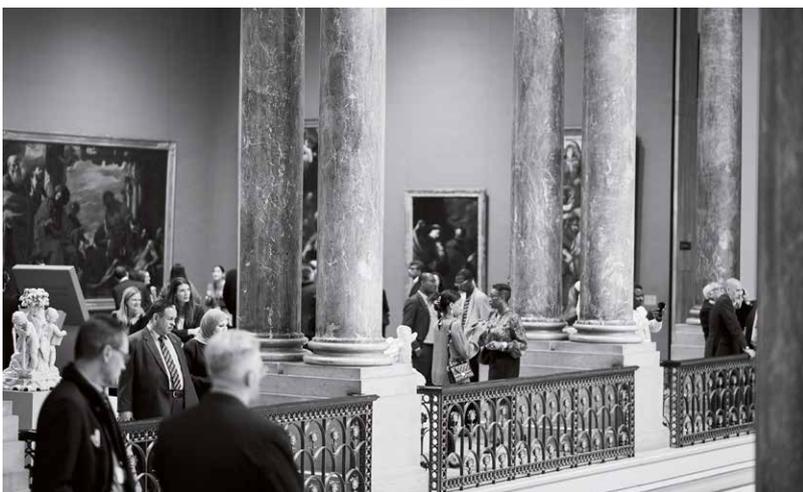




Un arbre offert à l'OMD par la Douane belge a été planté dans le jardin de l'OMD



Les participants aux Sessions du Conseil ont visité une des collections des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique



16^e

COLLOQUE
DOUANIER EUROPÉEN

23
24 **NOV.** 2022
• **Biarritz**

HORIZON DOUANE 2030 ●



LA VOIX DES ENTREPRISES



ODASCE ÉVÈNEMENT

www.odascecolloquedouane.com

contact@odasce.org 01 55 34 76 80



CMS Francis Lefebvre



Points saillants de la Conférence mondiale sur la douane verte



Les questions environnementales sont au cœur de nombreuses politiques ayant une incidence sur le commerce et que les administrations des douanes doivent appliquer en conséquence. Certaines de ces politiques sont déjà en vigueur tandis que d'autres sont en cours de négociation aux niveaux régional et international. Pour stimuler les discussions sur la façon d'améliorer l'application des politiques existantes mais aussi pour offrir une vision d'ensemble des débats et des initiatives en cours visant à rendre la chaîne logistique plus durable et, si possible, plus écologique, le Secrétariat de l'OMD a organisé la Conférence mondiale sur la douane verte les 27 et 28 juin 2022. Le présent article offre un aperçu des échanges de vues durant cet événement. Les lecteurs intéressés trouveront le rapport détaillé de la Conférence sur le site Web de l'OMD.

La première table ronde s'est penchée sur la notion d'économie circulaire ainsi que sur les principaux défis que rencontrent les entreprises lorsqu'elles travaillent en fonction d'une chaîne logistique circulaire, c'est-à-dire lorsqu'elles sont impliquées dans le mouvement de produits et de matières dans un cycle de réemploi, de remise en état, de remanufacturation ou de recyclage. Les participants ont abordé les obstacles qu'ils rencontrent, notamment le manque d'harmonisation et d'alignement des règles pour les consommateurs, des réglementations douanières et des réglementations concernant la gestion des déchets. Les intervenants ont insisté sur l'importance de définitions internationales, en particulier pour ce qui a trait aux déchets. Ils ont souligné que ces derniers devraient être définis comme une ressource et que le cadre légal devrait permettre de faire la distinction entre les produits et matières qui peuvent être réemployés, réparés, reconvertis, remis en état ou remanufacturés, et ceux qui devraient vraiment être recyclés ou éliminés. Ils ont également argumenté qu'il est nécessaire de faciliter les flux de marchandises entrant dans le cycle du réemploi, de la remise en état, du remanufacturation

ou du recyclage et de lever les restrictions existantes sur le commerce de ces produits.

Les discussions ont également porté sur la taxation des émissions de carbone. Les participants ont été informés de l'initiative lancée par un constructeur automobile qui vise à mesurer les émissions de dioxyde de carbone émanant des produits et de leurs matières constitutives afin de suivre ces données à travers toute la chaîne de valeur.

La première table ronde a été l'occasion de souligner que les décideurs politiques doivent comprendre le rôle de la douane dans l'application des politiques environnementales, en particulier durant une session parallèle consacrée au commerce du bois, durant laquelle les législations visant à contrôler la déforestation ont été comparées et le rôle attribué à la douane dans chaque cadre légal a été expliqué.

La deuxième table ronde a abordé de manière plus approfondie le mouvement transfrontalier de déchets. La séance a permis de se pencher sur la complexité du commerce des déchets

ainsi que sur les diverses façons d'enfreindre les règles du marché. Un intervenant a expliqué que le commerce illégal de déchets plastiques était facile, dans les faits, à cause de l'absence totale de transparence et d'obligation de rendre compte qui semble régner dans le secteur. Face à cette situation, il a été recommandé de mettre en place des peines dissuasives pour les fausses déclarations de codes du SH et de promouvoir une coopération forte entre les douanes et les agences environnementales, notamment à travers des formations conjointes sur le profilage des risques et sur les mesures à prendre suivant une saisie, ainsi qu'une collaboration étroite avec les ONG, notamment au niveau de la formation et du partage d'informations. Deux administrations des douanes ont partagé leur expérience dans la lutte contre le commerce illicite ; elles ont notamment mis l'accent sur les problèmes que pose l'établissement de profils de risque et sur le besoin de mettre au point des plans de mise en œuvre solides, ainsi que sur l'importance de bien comprendre les fonctions et les responsabilités respectives de chacune des parties prenantes impliquées. La parole a également été donnée à un fabricant qui a présenté un exposé détaillé sur les difficultés qu'implique la mise en place d'un programme de remanufacturation pour les composants de TIC.

Une question est survenue à plusieurs reprises durant la Conférence : comment s'assurer que les classes de produits revêtant une importance particulière au niveau écologique soient adéquatement identifiés dans le Système harmonisé (SH). Il s'agit de distinguer non seulement les produits portant préjudice à l'environnement qui sont couverts par des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) mais aussi les produits écologiquement préférables ou encore les produits échangés dans le cadre d'un modèle de production circulaire. L'idée est que des codes du SH plus détaillés contribueraient à concevoir et à mettre en place des politiques plus probantes. La troisième table ronde s'est penchée spécifiquement sur cette question et de nombreux intervenants ont plaidé en faveur de la création de codes spécifiques du SH pour certains produits. Le Secrétariat de l'OMD a profité de l'occasion pour expliquer les principes régissant la création

ou l'amendement d'une disposition dans le SH et comment soumettre une proposition solide à ce sujet. Le Secrétariat a également lancé un appel à l'action, expliquant aux participants qu'ils devraient formuler des propositions au plus vite s'ils souhaitent qu'elles soient examinées pour inclusion dans la prochaine édition du SH dont les travaux devraient s'achever en juin 2024. Les participants ont également été informés du fait que le Secrétariat de l'OMD organisera une série de symposiums sur le thème « Visualiser un SH plus vert » afin de débattre de ces questions en profondeur.

La quatrième table ronde a abordé plusieurs sujets, notamment les défis douaniers concernant la mise en place des AME et les travaux menés dans le cadre de l'initiative « douane verte », le concept de passeport numérique des produits, les mesures pratiques qui pourraient être prises par la douane pour contribuer à l'atténuation du changement climatique, et la situation concernant les projets de recherche qui visent à améliorer la capacité des douanes à distinguer les produits durables des non durables.

« Il est important que la douane se soucie de ces questions mais il est tout aussi important que les opérateurs commerciaux, les décideurs politiques et les ONG comprennent que nous ne pouvons pas tout faire », a déclaré un représentant de la douane. « Comme nous contrôlons les marchandises à des fins fiscales, on nous a demandé de vérifier d'autres aspects mais nous ne sommes pas toujours les mieux placés pour faire le boulot. Nous sommes comme des médecins généralistes. Parfois, nous avons besoin de l'intervention de spécialistes pour trouver le remède », a ajouté un autre.

En conclusion, le Secrétariat de l'OMD espère que la Conférence aura permis aux participants, qu'ils soient douaniers, négociants, fabricants, militants ou décideurs politiques, de mieux comprendre les défis et les réalités auxquels chacun est confronté et peut-être aussi de trouver les façons d'avancer à travers la coopération.

En savoir +

<http://www.wcoomd.org/fr/events.aspx>

Une question est survenue à plusieurs reprises durant la Conférence : comment s'assurer que les classes de produits revêtant une importance particulière au niveau écologique soient adéquatement identifiés dans le Système harmonisé (SH). Le Secrétariat de l'OMD organisera une série de symposiums sur le thème « Visualiser un SH plus vert » afin de débattre de ces questions en profondeur.

Leading The Digital Revolution in the Total Trade Ecosystem

- ✓ 30 years experience
- ✓ 61 customs nodes
- ✓ Unified data exchange with customs and government agencies



Trade Facilitation Platform:

A government-centric global trade management platform



Integrated Risk Management



Integrated Customs Management



Free Trade Zone Management



Cross Border eCommerce



Intelligent Single Window

CALISTA™

Calista:

A business-centric global trade management platform



Logistic



Compliance



Finance



Managed services /
business process
outsourcing



Get to know us

Webb Fontaine is a world-leading technology company powered by AI transforming the future of Trade. Trusted by governments globally, Webb Fontaine provides industry wide solutions to accelerate Trade development and modernisation.

1000

Employees

24

Entities
Globally

100%

Integrated
Portfolio

Global Footprint

Webb Fontaine is proud to work alongside governments around the world to advance their position as pioneers in Trade digitalisation.



Innovation Powered Research & Development

Our research and development centers power product innovation through real time learning and data from clients. Over the years Webb Fontaine has built some of the largest Trade innovation hubs in the industry that are fully in-house.

30%

Staff Dedicated
to R&D

5

R&D
Centres

100%

In-house
R&D